



HAL
open science

Évaluation accompagnée des actions agroécologie du Programme régional de développement agricole et rural 2014-2020 de la Chambre d'agriculture de Bretagne

Coline Dieval

► To cite this version:

Coline Dieval. Évaluation accompagnée des actions agroécologie du Programme régional de développement agricole et rural 2014-2020 de la Chambre d'agriculture de Bretagne. Sciences agricoles. 2017. dumas-01643573

HAL Id: dumas-01643573

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01643573>

Submitted on 21 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Année universitaire : 2016-2017

Spécialité :

Génie de l'environnement

Spécialisation (et option éventuelle) :

Agricultures Durables et Développement
Territorial

Mémoire de Fin d'Études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Evaluation Accompagnée des actions Agroécologie du Programme Régional de Développement Agricole et Rural 2014-2020 de la Chambre d'Agriculture de Bretagne

Par : Coline DIEVAL

Soutenu à Rennes le 15.09.2017

Devant le jury composé de :

Président : Jean-Eudes BEURET

Maître de stage : Jean-Yves PORHIEL

Enseignant référent : Catherine LAIDIN

Autres membres du jury

Laurent BARBUT (cabinet EPICES)

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Confidentialité

Non Oui si oui : 1 an 5 ans 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible ⁽¹⁾.

Date et signature du maître de stage ⁽²⁾ :

15/09/2017


A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant à renseigner).

Droits d'auteur

L'auteur ⁽³⁾ Nom Prénom Dieuil Colme

autorise la diffusion de son travail (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si oui, il autorise

- la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾
- la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé
- la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

(Facultatif) accepte de placer son mémoire sous licence Creative commons CC-BY-NC-Nd (voir Guide du mémoire Chap 1.4 page 6)

Date et signature de l'auteur : 15.09.2017



Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

- la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾
- la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé
- la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant :

11.10.2017


(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3) Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études.

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier en premier lieu mon maître de stage, Jean-Yves Porhiel, pour le partage de sa passion pour l'agroécologie, qu'il développe chaque jour, sa bonne humeur et son soutien.

Merci à Laurent Barbut pour son expérience, pour toutes ses réponses à mes questions.

Je remercie Catherine Laidin, de m'avoir accompagnée autant durant ces six mois que pour mon projet professionnel, mais aussi Jean-Eudes Beuret pour les conseils qu'il a pu m'apporter.

Un grand merci aussi à toute l'équipe du comité technique, Bernard Le Viol, Emmanuelle Boscher, Brigitte Landrain et Christian Barbier, pour leur participation active mais aussi à Jean-Hervé Caugant, qui présidait le comité de pilotage toujours avec enthousiasme, qui apportait des idées constructives et qui était toujours prêt à m'encourager pour la suite du travail.

Et enfin, un énorme merci à tous ceux qui ont répondu présents pour un entretien ou simplement quelques précisions par téléphone, malgré des emplois du temps toujours surchargés : les agents des chambres, les partenaires...

« Evaluation accompagnée » est le nom de l'exercice réalisé pendant ces six mois. Car oui en effet ce stage de six mois était accompagné mais pas seulement des personnes citées tout au long de ce mémoire, participant à l'évaluation. Je remercie donc chaleureusement toute l'équipe du « troisième étage », particulièrement Christine, pour m'avoir supportée dans son bureau, Fany pour ce rire toujours au rendez-vous mais aussi Marylise, Catherine, Benoit, Bruno, Emilie, Djilali, Hélène, Jacqueline, Nelly, Valérie, Fanny, Michèle, Claire, Manon, Viviane et Marie-Hélène. Je tiens à les citer car le stage de fin d'étude clôt les études, mais ouvre la porte à la vie professionnelle et grâce à eux j'ai pu y être initiée dans la joie et la bonne humeur.

« Une agriculture qui ne peut produire sans détruire porte en elle les germes de sa propre destruction. » (Pierre Rabhi - Manifeste pour la Terre et l'humanisme : Pour une insurrection des consciences p.70)

TABLE DES MATIERES

PARTIE 1 : MISE EN CONTEXTE

I) <u>Le PRDA, un outil de fonctionnement des Chambres d'agriculture...</u>	2
a- Que sont les chambres d'agriculture ?	2
b- Comment le PRDAR permet aux chambres de remplir leur rôle ?	3
II) <u>... qui s'inscrit dans un cadre institutionnel plus large...</u>	5
a- Le projet agroécologique pour la France	5
b- Le Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural » (CASDAR)	6
c- Programmation 2014-2020 du Programme National de Développement Agricole et Rural	7
d- Du contrat d'objectif au PRDAR breton	7
c- Le Programme Régional de Développement Agricole et Rural de Bretagne	9
III) <u>... et dans le thème de l'Agroécologie.</u>	11
a- Qu'est-ce que l'Agroécologie ?	11
b- Un concept flou des applications multiples	13

PARTIE 2 : METHODOLOGIE

I) <u>L'évaluation accompagnée : une démarche hybride</u>	18
a- Histoire de l'évaluation	18
b- Evaluer selon différentes modalités ...	19
c- ... et différents critères.	19
d- Sept principes de l'évaluation en France	20
II) <u>Le déroulement de l'évaluation</u>	20
a- Démarche générale retenue	20
b- Nouveau champ de l'évaluation	21
c- Les moyens humains	22
d- Les différentes phases	23
III) <u>Phase 1 : Cadrage et préparation de l'évaluation.</u>	23
a- Phase 1 : Méthodologie	24
b- Phase 1 : Résultats	26
IV) <u>Phase 2 : Réponses aux questions évaluatives</u>	29
a- Les entretiens	29
b- Les questionnaires en ligne	30
c- Les focus groups et l'utilisation des indicateurs	31

PARTIE 3 : REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

I) <u>Mise en œuvre des Objectifs Opérationnels</u>	32
a- OO 1.4 : «Réduire l’usage des médicaments en élevages en faisant évoluer les pratiques et/ou les systèmes d’élevages ».....	32
b- OO1.5 : Développer et valoriser la biodiversité fonctionnelle végétale et animale, l’agroforesterie, la gestion des bords de champs, les zones humides.....	34
c- PPR - 1 : Repérer les actions existantes, les innovations et en analyser leur pertinence	35
d- PPR -2 : Faire émerger et accompagner des dynamiques collectives notamment via les GIEE	35
II) <u>La cohérence interne des Objectifs Opérationnels évalués</u>	36
a- Une difficulté à recouvrir l’ensemble de la chaîne.....	36
b- Un rôle des groupes de développement à optimiser.....	38
c- Des enjeux forts autour de la stratégie de diffusion.....	40
III) <u>L’efficacité des actions menées</u>	43
a- OO 1.4 : une « prise de conscience » et des résultats visibles	43
b- OO 1.5 : la biodiversité, un thème à ses débuts.	45
c- Des freins et leviers du changement de pratiques à mobiliser.....	47
d- Un dispositif de repérage non pérenne.....	47
e- Des contrastes départementaux dans l’accompagnement des groupes	48
IV) <u>La pertinence d’un programme s’inscrivant dans le cadre de l’agroécologie</u>	50
V) <u>Un programme s’inscrivant dans un cadre plus large</u>	52
a- Deux plans d’action du projet Agroécologique pour la France en lien avec nos deux OO.....	52
b- Les bassins versants, potentiels organes de diffusion.....	54
c- Un faible décloisonnement des acteurs régionaux.....	54
VI) <u>Les recommandations</u>	55
a- Des recommandations opérationnelles	56
b- Des recommandations stratégiques	58

DISCUSSIONS

CONCLUSION

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Nouvelle organisation de la chambre d'agriculture de Bretagne après régionalisation en janvier 2017 (Chambre agriculture, 2016)

Figure 2 : Inscription du PRDAR au sein du PNDAR (Source : Personnelle)

Figure 3 : Chronologie de mise en place du PRDAR de Bretagne (Source : personnelle)

Figure 4 : Cohérence du PRDAR avec l'ensemble des programmes extérieurs (Source : Personnelle)

Figure 5 : Deux visions de l'agroécologie : faible et forte (Calame, 2016)

Figure 6 : De la création de l'agroécologie à son inscription dans le PRDAR (Source : Personnelle)

Figure 7 : Agroécologie: une agriculture durable (source : Agrisud International, 2010)

Figure 8 : Déroulement de l'évaluation (Source : Personnelle)

Figure 9 : Chaîne d'actions du PRDAR

Figure 10: Sociogramme du PRDAR

Figure 11 : Profil des répondants aux questionnaires "techniciens"

Figure 12: Organisation du relais d'information au sein du réseau Zones Humides

Figure 13 : Organisation du relais d'information au sein du système de repérage (Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, 2015)

Figure 14 : OO 1.4 et chaîne d'actions

Figure 15 : Réseau ZH et chaîne d'actions

Figure 16 : DEPHY Expe et chaîne d'actions

Figure 17 : Questionnaire groupe (question 1)

Figure 18 : Questionnaire groupe (questions 10 et 12)

Figure 19 : Schéma récapitulatif du rôle des groupes au sein de la chaîne d'action

Figure 20 : Outils d'informations utilisés par les agriculteurs (N= 48) (question 11 : Quels outils d'information ou de conseils utilisez-vous ?)

Figure 21: Outils d'information utilisés par les techniciens externes (N=22) (Question 11)

Figure 22 : Outils d'information utilisés par les techniciens des CA (N=11) (question 11)

Figure 23 : Questionnaires agriculteurs (question 10)

Figure 24 : Questionnaires agriculteurs (question 9)

Figure 25 : Questionnaire techniciens CA (question 4)

Figure 26 : Lien entre le financement PRDAR et l'émergence de certains groupes d'agriculteurs

Figure 27 : Questionnaire agriculteurs (question 31 et 32)

Figure 28 : L'agroécologie vue par les agriculteurs et les techniciens (question 30 : « Classez ces expressions de la plus représentative à la moins représentative de l'agroécologie selon vous »)

Figure 29 : Organisation régionale du dispositif DEPHY (Source : Personnelle)

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1** : Comparaison de deux méthodes d'évaluation
- Tableau 2** : Importances financière et humaine des AE 1 et 11
- Tableau 3** : Justification des deux choix effectués pour restreindre le champ de l'évaluation
- Tableau 4** : Composition du comité technique
- Tableau 5** : Composition du comité de pilotage
- Tableau 6** : Questions évaluatives
- Tableau 7** : Liste des acteurs rencontrés en entretiens semi-directifs
- Tableau 8** : Caractéristiques des différentes enquêtes en ligne
- Tableau 9** : Répartition des outils méthodologiques en fonction des questions évaluatives
- Tableau 10** : Composition de l'OO 1.4
- Tableau 11** : Composition de l'OO 1.5
- Tableau 12** : Avis des bénéficiaires du PRDAR sur les outils de diffusion
- Tableau 13** : Indicateurs de résultats de l'OO 1.4
- Tableau 14** : Questionnaire agriculteurs OO 1.4 (questions 3, 16 et 18)
- Tableau 15** : Questionnaires techniciens OO 1.4 (questions 16, 18, 21, 22 et 23)
- Tableau 16** : Indicateurs de résultats OO 1.5
- Tableau 17** : Questionnaires techniciens OO 1.5 (question 16, 18, 21 et 22)
- Tableau 18** : Questionnaire agriculteurs OO 1.5 (questions 3, 16 et 18)
- Tableau 19** : Classement des recommandations

SIGLES UTILISES

AAP = Appel A Projet

AE = Action Elémentaire

AEI = Agriculture Ecologiquement Intensive

AEP = Agriculture Ecologiquement Performante

APCA = Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

ACTA = Association de Coordination Technique Agricole

CA = Chambre d'Agriculture

CASDAR = Compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rural

CIVAM = Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural

COREDEF = Comité D'orientation Recherche Développement Formation

CRPM = Code Rural et de la Pêche Maritime

COB = Contrat d'Objectif

CRAB = Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

CSO = Conseil Supérieur d'Orientation et de coordination de l'économie *agricole* et alimentaire

DAR = Développement Agricole et Rural

DGER = Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

DGPAAT = Direction Générale de Politiques Agricole, Agroalimentaire et de Territoires

DGPE = Direction Générale de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises

DRAAF = Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

ETP = Equivalent Temps Plein

FAM = FranceAgriMer

FEADER = Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FRAB = Fédération Régionale des Agriculteurs Biologiques

GAB = Groupement des Agriculteurs Biologiques

GDS = Groupement de défense Sanitaire

GIEE = Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental

GIE = Groupement d'Intérêt Economique

GRETIA = GRoupe d'ETude des Invertébrés Armoricaïns

INRA = Institut National de Recherche Agronomique

MAAF = Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt

ONVAR = Organisme National à Vocation Agricole et Rurale

OO = Objectif Opérationnel

PAEF = Projet Agroécologique pour la France

PDRR = Plan de Développement Rural Régional

PNDAR = Programme national de Développement Agricole et Rural

PPR = Projet Pilote Régional

PRDAR = Programme Régional de Développement Agricole et Rural

P3AB = Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne

TATFNB = Taxe Additionnelle à la Taxe sur le Foncier Non Bâti

ZH = Zone Humide

INTRODUCTION

« Produire plus et mieux avec moins d'intrants non renouvelables et en utilisant au mieux le fonctionnement des écosystèmes », voici vers quel credo les Chambres d'Agriculture de Bretagne veulent orienter les exploitations agricoles, notamment via les actions de leur Programme Régional de Développement Agricole et Rural (PRDAR). Cette phrase est pour elles, l'application des principes de l'agroécologie, concept aux multiples acceptions mais qui doit guider aujourd'hui la transition de l'agriculture française vers des pratiques plus durables.

Le monde agricole fait aujourd'hui face à une prise de conscience des débordements productivistes, de la nécessité d'une meilleure prise en compte de l'environnement et à la montée de la pression sociétale. Pour y remédier, c'est notamment ce concept d'agroécologie qui a été choisi comme ligne directrice du projet agricole français actuel dont le PRDAR est un des instruments à l'échelle régionale.

Il constitue un outil des chambres d'agriculture au service de leurs missions de développement agricole, mais aussi pour d'autres structures comme Coop de France ou d'autres Organismes à Vocation Agricole et Rural (ONVAR). Préexistant aux nouvelles orientations de la politique agricole, il doit donc s'adapter au nouveau paradigme que représente l'agroécologie. Depuis plusieurs années un modèle d'évaluation accompagnée des PRDAR se développant au sein du réseau des chambres d'agriculture (CA), c'est via cet exercice que nous tenterons ici de répondre à la question :

Les actions du PRDAR alimentent-elles le mouvement de l'agriculture bretonne vers l'agroécologie ?

Ce rapport d'évaluation permet dans un premier temps de se plonger dans le contexte du programme, de la description des chambres d'agriculture jusqu'au contexte plus large dans lequel s'est construit le PRDAR, puis dans la notion complexe d'agroécologie. Il suivra ensuite la chronologie de l'exercice en développant dans un premier temps la méthodologie de l'ensemble de l'évaluation puis les réponses aux questions évaluatives qui en sont issues.

PARTIE 1 : MISE EN CONTEXTE

I) Le PRDA, un outil de fonctionnement des Chambres d'agriculture...

a- Que sont les chambres d'agriculture ?

Les chambres d'agriculture ont été créées en 1924 (mais existent légalement depuis 1851 (Agridoc, 2001) et comptent aujourd'hui 114 établissements (13 régionaux, 91 départementaux) (Cour des Comptes, 2017). Etablissements publics au statut particulier d'organisation consulaire, elles sont pilotées par des **élus professionnels** (4200 élus tous les 6 ans), bénéficient de l'autonomie administrative et sont soumises à la tutelle des pouvoirs publics (Chambre d'agriculture, 2016).

Le réseau des chambres comprend des chambres **départementales**, échelon opérationnel, **régionales** qui orientent et coordonnent l'échelon départementale, **et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)** qui assure l'animation de l'ensemble du réseau et le représente auprès des pouvoirs publics.

Leur statut et leurs missions sont définis par l'article **L510-1 du code rural et de la pêche maritime**, complété par la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014, **Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt**:

- **L'amélioration de la performance** économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et leurs filières.
- **L'accompagnement de la démarche entrepreneuriale** et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi.
- Une mission **représentative**, elles sont les premières interlocutrices du monde agricole pour les pouvoirs publics et les collectivités territoriales.

La nouvelle mission attribuée aux chambres depuis la loi d'avenir est donc de contribuer au **développement durable** des territoires et des entreprises agricoles (Cour des Comptes, 2017). Cette dernière loi est aussi détaillée dans le décret du 13 mai 2016 où il est plusieurs fois fait références au **rôle du réseau des chambres d'agriculture dans le développement de l'agroécologie**.

Pour remplir ces différents rôles, elles sont amenées à donner des avis aux pouvoirs public, mission qui représente 15% de leurs charges de fonctionnement (100M€) (Cour des Comptes, 2017) et, depuis 1950, fournissent des **services de conseils, de formation et d'information** aux agriculteurs (PESCHE, 2001) pour 75% de leur activité et 550M€ de budget.

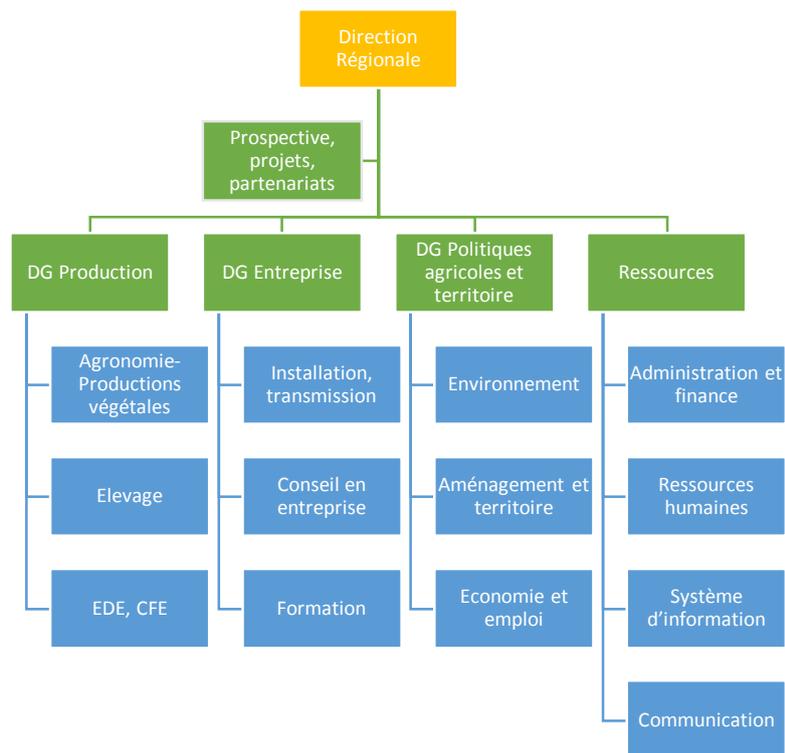


Figure 1: Nouvelle organisation de la chambre d'agriculture de Bretagne après régionalisation en janvier 2017 (Chambre agriculture, 2016)

Le réseau possède trois ressources financières : une **taxe additionnelle sur l'impôt foncier**, la TATFNB, représentant 42% de ses revenus, 27% proviennent de la **vente de services** aux agriculteurs, entreprises, collectivités et enfin 25% des soutiens publics via des **contrats et conventions** (exemple du CASDAR qui finance le PRDAR) pour un budget total consolidé de 702 M€ (Chambre d'agriculture, 2016).

Depuis plusieurs années, le réseau porte **un projet de régionalisation des fonctions de support**, c'est-à-dire un changement de gouvernance dans lequel les chambres régionales ont des fonctions plus larges au service des chambres départementales : fonctions d'appui juridique, administratives et comptables. Le décret n°2016-610 du 13 mai 2016 relatif au réseau des chambres d'agriculture définit ces nouvelles missions et officialise ce projet. Il doit permettre une **meilleure gouvernance et un gain d'efficience tout en restant au plus proche des territoires**. Dans le cas des chambres d'agriculture de Bretagne, le projet convergence a été lancé dès 2014 (Chambre d'agriculture de Bretagne, 2014). Au 1er janvier 2017, la nouvelle gouvernance a été adoptée définitivement.

Ainsi, avant la régionalisation il existait un pôle Recherche Appliquée par filière, régionalisé, et des pôles interdépartementaux (Agrobiologie, Energie-GES, Entreprises, Territoires...). Les pôles développements étaient, eux, gérés au niveau départemental et comprenaient différents services (Service Formation, Service Economie, Service Environnement). A partir de 2017, il n'existe plus que 4 Directions générales (DG) visibles sur la figure 1 dont la **DG production qui regroupe les pôles Recherche Appliquée et Développement** (Chambre d'agriculture de Bretagne, 2016).

b- Comment le PRDAR permet aux chambres de remplir leur rôle ?

Les chambres d'agriculture s'inscrivent donc parmi les organismes compétents en termes de Développement Agricole et Rural (DAR) tel que défini par l'article **L820-1 du CRPM** :

« Le développement agricole a pour mission de contribuer à l'adaptation permanente de l'agriculture et du secteur de la transformation des produits agricoles aux évolutions scientifiques, technologiques, économiques et sociales dans le cadre des objectifs de développement durable, de qualité des produits, de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire et de maintien de l'emploi en milieu rural.

Relèvent du développement agricole :

- l'accompagnement des démarches collectives vers des pratiques et des systèmes permettant d'associer performances économique, sociale et environnementale, en particulier ceux relevant de l'agroécologie ;

- la mise en œuvre d'actions de recherche finalisée et appliquée ;

- la conduite d'études, d'expérimentations et d'expertises ;

- la diffusion des connaissances par l'information, la démonstration, la formation et le conseil ;

- l'appui aux initiatives locales entrant dans le cadre de sa mission.

La politique du développement agricole est définie et mise en œuvre par concertation entre l'Etat et les autres personnes concernées, en particulier les organisations professionnelles agricoles et les collectivités territoriales. Elle est régulièrement évaluée. »

Le PRDAR est un outil pour remplir les différentes missions des Chambres d'agriculture, en finançant des actions d'intérêt général et non des prestations aux côtés d'autres cofinancements significatifs, le CASDAR décrit dans la seconde partie de cet état de l'art, ne représente en effet que 45% du coût total du programme (Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, 2014).

Outre cet aspect financier, il permet aussi aux chambres de **créer des liens avec les autres acteurs du DAR** (organisations agrobiologiques FRAB/GAB, Coop de France, FRCIVAM...) qui effectuent aussi des propositions intégrées dans le PRDAR, reçoivent des financements et investissent des moyens humains dans la réalisation des actions.

Afin de permettre son bon fonctionnement, la gouvernance du programme est organisée autour du dispositif professionnel et managérial des chambres mais aussi autour de liens mis en place avec les responsables publics, les acteurs financeurs, les partenaires... Notamment le **COREDEF (Comité d'Orientation Recherche-Développement-Formation)**, composé de représentants des chambres d'agriculture, des représentants professionnels, de la recherche, de la DRAAF, du conseil régional et des partenaires, est chargé d'assister les chambres régionales d'agriculture dans **l'élaboration, la coordination, le suivi et l'évaluation** du PRDAR. Sa composition exacte est décidée au sein de chaque région. En nous basant sur notre cas breton, le COREDEF a une composition volontairement large, avec 46 membres représentant plus de 20 organismes (Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, 2014).

Plusieurs autres instances ou groupes prennent part à la mise en place et au suivi des actions. Si aujourd'hui l'organisation a été modifiée en lien avec la régionalisation, en 2014 on pouvait identifier (Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, 2014) :

- la **commission R&D** composée des présidents et responsables de groupes thématiques permanents (ex : groupe entreprises, Territoires et environnement...) qui valide notamment le contenu du programme aux côtés du COREDEF.
- Le **Bureau CRAB**, constitué des élus professionnels qui valide le contenu après avis de la commission R&D.

Par la suite, le management opérationnel du PRDAR est réalisé par un ensemble d'agents des chambres :

- Les **responsables régionaux des pôles R&D ou d'autres chefs de services départementaux**, qui sont désignés pilotes d'action au sein du PRDAR et sont les responsables hiérarchiques des agents dont une partie du temps de travail est fléché PRDAR. Ils réalisent la construction du contenu plus opérationnel des actions mises en place et sont par la suite responsables de leur réalisation et leurs comptes-rendus.
- Des **agents des services administratifs et financiers** (Responsable des services, assistantes) sont en charge de ces aspects, notamment l'utilisation du logiciel DARWIN pour comptabiliser les temps de travail, les dépenses.
- Un **chargé du PRDA**, au rôle de coordination des différents groupes, de liens entre les instances et d'animation des commissions.

Les moyens humains du PRDAR sont ainsi de **63.35 ETP au total** (chambres et partenaires) soit 142 agents, dont 54.85 ETP pour la chambre (122 agents) qui représente **12% des ETP Chambres de Bretagne** (Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, 2014).

LE PRDA ET LES CHAMBRES, EN BREF

Un réseau de chambres, établissements publics pilotés par des élus professionnels

Plusieurs missions liées notamment au Développement Agricole et Rural

Le PRDA, programme d'actions multi-partenariales, dont la gouvernance s'inscrit dans l'ensemble du dispositif de gestion des chambres.

ii) ... qui s'inscrit dans un cadre institutionnel plus large...

L'article R.822-1 du code rural et de la pêche maritime précise que

« Le ministre chargé de l'agriculture fixe, après concertation avec les organisations professionnelles agricoles, les priorités du développement agricole et rural ».

Le ministère de l'Agriculture assure donc un rôle orienteur dans ce domaine en construisant un Programme National mais aussi en signant les contrats d'objectifs avec les différents organismes. Nous allons voir ici comment s'est construit le PRDAR de Bretagne en partant de l'échelle nationale jusqu'à l'échelle régionale.

a- Le projet agroécologique pour la France

En 2012, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, Mr Stéphane Le Foll lance le **projet agroécologique pour la France (PAEF) « produisons autrement »**, exprimé à nouveau à travers la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre

2014 avec notamment le rajout du livre préliminaire au code rural et de la pêche maritime, qui fixe les objectifs de la politique et indique « *II.- Les politiques publiques visent à promouvoir et à pérenniser les systèmes de production agroécologiques, dont le mode de production biologique, qui combinent performance économique, sociale, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire.* ».

Il identifie 16 chantiers d'action construits en coopération avec l'ensemble des acteurs du monde agricole (développement, formation, syndicats...) dont 1.2 Déployer le PAEF au niveau régional, 2.1 Impliquer la recherche et la R&D, 2.6 **Impliquer le développement agricole** (Chevassus-au-Louis, 2016).

D'un point de vue stratégique, le programme gouvernemental met en évidence trois axes : **(1) connaître et capitaliser, (2) diffuser et former, (3) inciter** (MAAF, 2012).

Outre les actions directes comme la construction de l'outil diagnostic agroécologique, le PAEF s'appuie aussi sur 10 plans et programmes dont Ecophyto II ou le plan Ambition bio 2017. Pour finir, d'autres éléments clés contribuent aussi à la réussite de ce projet, dont la PAC notamment avec les MAEC et **la politique d'appui au développement, à la recherche et à la formation via le Compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural »** (Chevassus-au-Louis, 2016).

b- [Le Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural » \(CASDAR\)](#)

Comme dit précédemment le CASDAR est à l'origine de 45% du financement du PRDAR. Il remplace l'Agence de Développement Agricole et Rural (ADAR) depuis 2006 (Assemblée nationale, 2005). Il est financé par la **taxe sur le chiffre d'affaire des exploitations** agricoles dont il reçoit 85%. Ce budget est ensuite réaffecté à deux programmes (MAAF, 2014c):

- Le programme 775 « **Développement et Transfert en Agriculture** » qui est géré par la Direction Générale de la performance Economique et Environnementale des entreprises (DGPE anciennement DGPAAT) : financement des **programmes annuels de développement agricole et rural des chambres d'agriculture**, des organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR), du programme de génétique animale mis en œuvre par FranceAgriMer (FAM), de l'appel à projets « mobilisation collective pour l'agroécologie » et des actions d'accompagnement.
- Le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en Agriculture » géré par la Direction Générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) : financement des programmes annuels de développement agricole et rural des instituts techniques agricoles, d'appels à projets et des actions d'accompagnement.

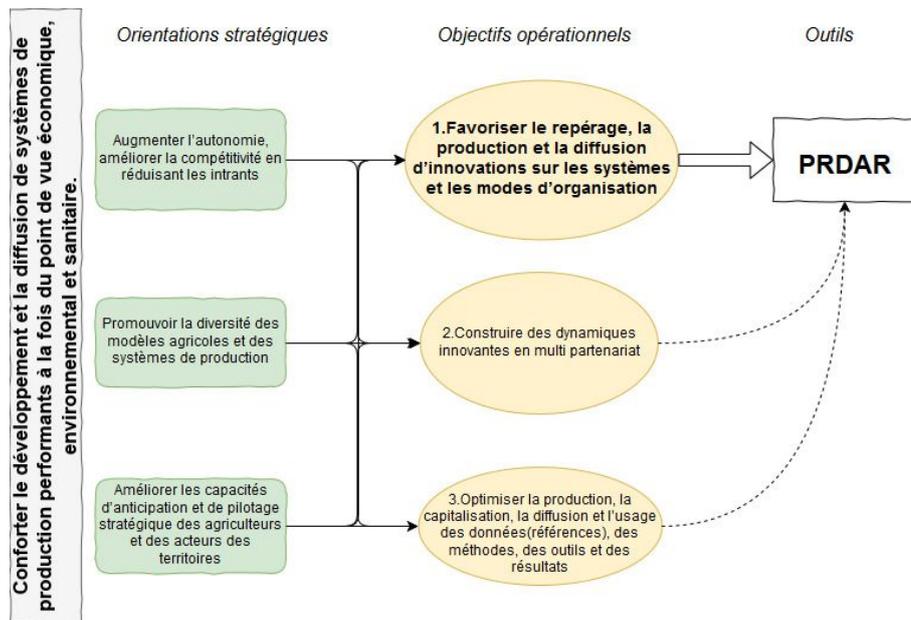


Figure 2: Inscription du PRDAR au sein du PNDAR (Source : Personnelle)

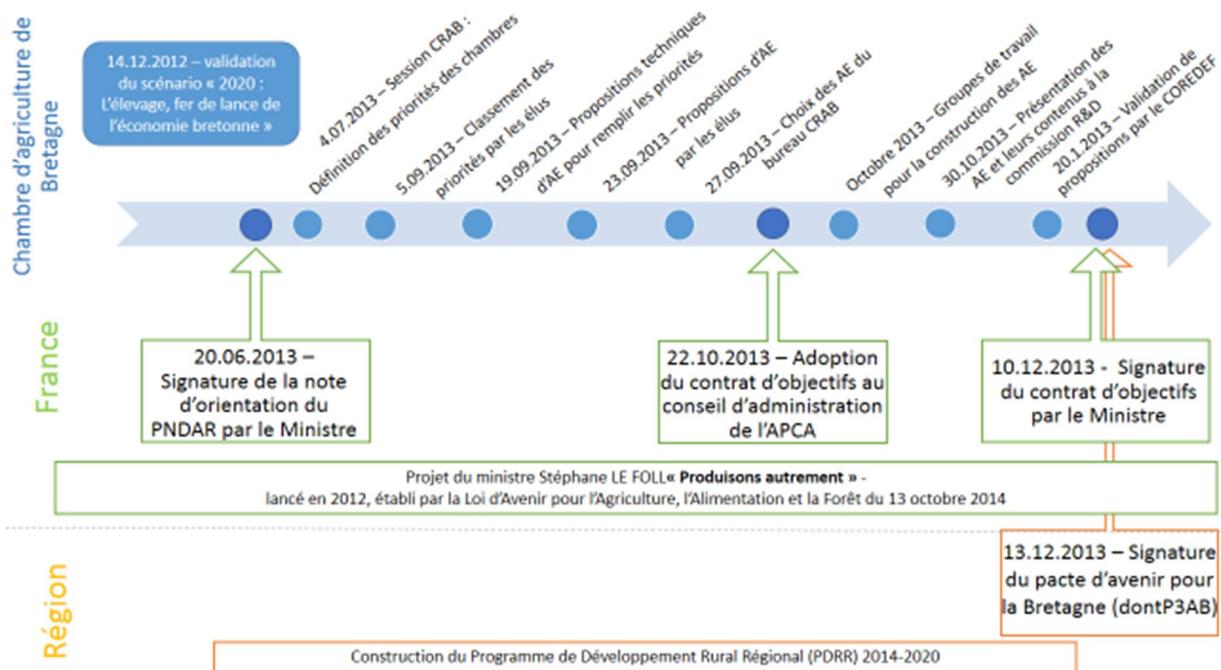


Figure 3: Chronologie de mise en place du PRDAR de Bretagne (Source : personnelle)

c- Programmation 2014-2020 du Programme National de Développement Agricole et Rural

Le PNDAR est un cadre qui **fixe les actions de développement agricole et rural finançables par les fonds du CASDAR**. Pour la programmation 2014-2020, sa priorité est la suivante : « **Conforter le développement et la diffusion de systèmes de production performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire** » (MAAF, DGER, DGPAAT, 2013). On retrouve ici notamment la notion de multiperformance de l'Agroécologie (cf Partie Agroécologie).

Cette priorité se décline ensuite en **3 orientations stratégiques** qui sont (MAAF, DGER, DGPAAT, 2013) et trois objectifs opérationnels (Annexe 1), dont notamment le premier : « **Favoriser le repérage, la production et la diffusion d'innovations sur les systèmes et les modes d'organisations** ». Comme montré dans la figure 2, les **Programmes Régionaux de Développement Agricole et Rural** doivent permettre d'atteindre ce premier objectif.

d- Du contrat d'objectif au PRDAR breton

i- Le COB

Le contrat d'objectif (COB) passé entre le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) et le réseau des chambres d'agriculture (APCA et chambres d'agriculture), le 10 décembre 2013, identifie **28 Actions de Références du Contrat d'objectifs (ARCO)**, avec lesquelles les programmes d'actions pluriannuels des chambres d'agriculture doivent être construits, en s'adaptant aux spécificités locales (APCA, 2013).

Il décline le PNDAR au sein du réseau APCA. Son axe stratégique principal, en accord avec la priorité du PNDAR 2014-2020 est « **Accompagner les agriculteurs et innover, pour conjuguer performance économique et performance environnementale dans tous les territoires, en impliquant les agriculteurs et en mobilisant tous les moyens de développement** ». Les ARCO sont aussi réparties selon les thématiques principales du PNDAR et s'inscrivent dans ses orientations stratégiques.

Chronologiquement parlant, le contrat d'objectif est signé suite à l'élaboration du programme national. La figure 3 rappelle l'élaboration des documents nationaux et la mise en place simultanée des réflexions internes aux chambres d'agriculture bretonnes. Le PRDAR Breton s'est construit en **cohérence avec d'autres programmes** élaborés sur cette période (figure 4).

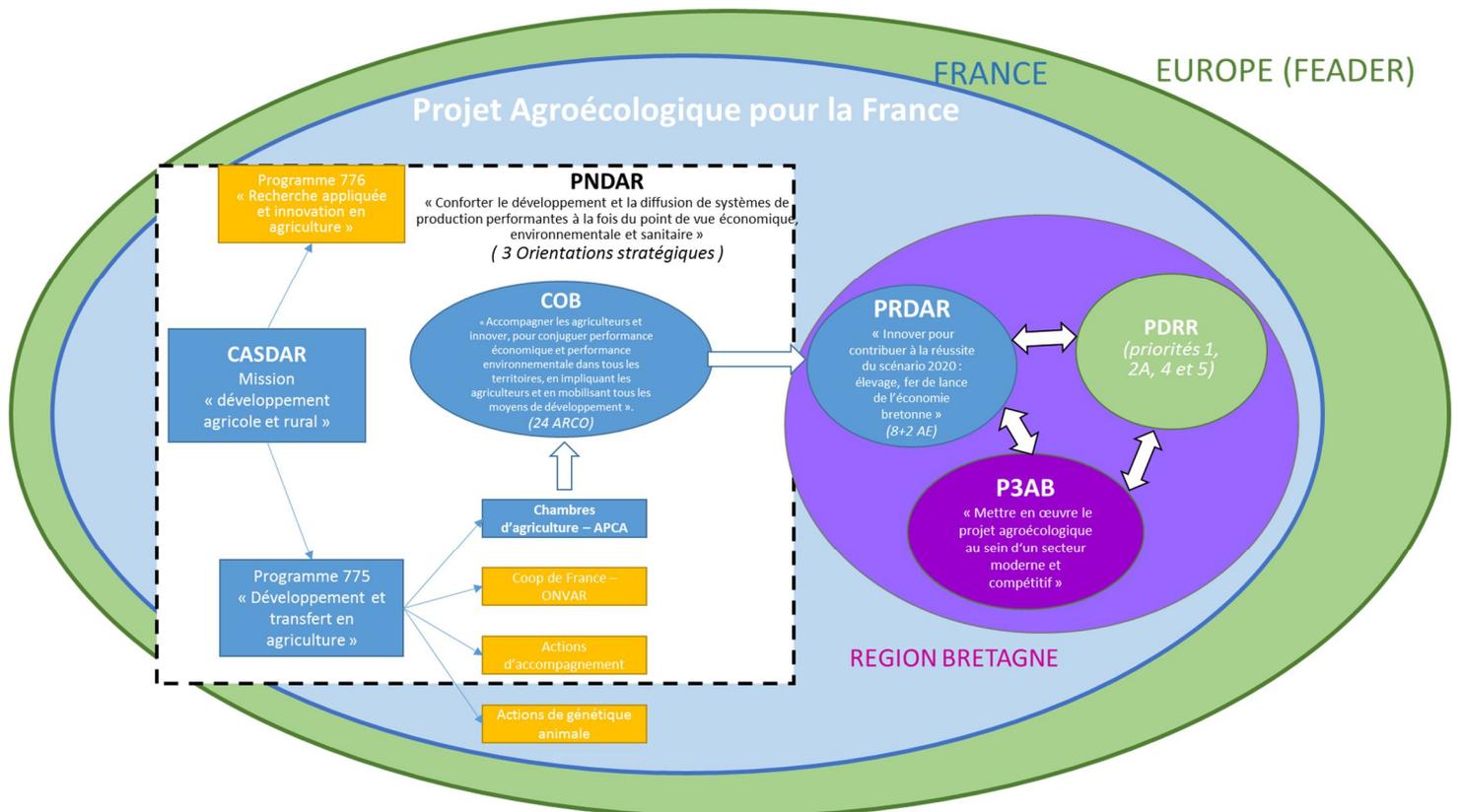


Figure 4 : Cohérence du PRDAR avec l'ensemble des programmes extérieurs (Source : Personnelle)

ii- *Scénario des chambres d'Agriculture de Bretagne : « 2020 : L'élevage, fer de lance de l'économie Bretonne »*

Des réflexions prospectives, basées sur les enjeux de l'agriculture et l'agroalimentaire bretons et des études précédemment établis (par le CGAAER par exemple), ont été menées par les élus des chambres d'agriculture en 2012 pour tenter de construire un scénario et des choix d'objectifs prioritaires au sein des chambres d'agriculture de Bretagne.

En accord avec le contexte régional, le scénario prospectif choisi tend à mettre l'élevage au cœur des préoccupations : « **2020 : l'élevage, fer de lance de l'économie bretonne** » (Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, 2014).

iii- *P3AB : Pacte d'avenir pour la Bretagne*

En décembre 2013 est signé le Pacte d'Avenir pour la Bretagne entre l'Etat et la Région. En fait partie, le **Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne (P3AB)** (Conseil régional Bretagne, 2013). Les réflexions menées en interne aux chambres d'agriculture y sont retrouvées, mêlées aux propositions des autres acteurs régionaux. Ce plan s'articule notamment autour de la **triple performance économique, sociale et environnementale**, avec comme premier thème « Mettre en œuvre le projet agroécologique au sein d'un secteur moderne et compétitif ».

iv- *PDRR : Programme de développement rural régional*

Les **Programmes de développement Rural Régional (PDRR)** sont les programmes financés par le FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) dans le cadre du second pilier de la PAC. Leur gestion est confiée aux conseils régionaux (CGET,2015) dans le contexte national de décentralisation.

Le PDRR de la région Bretagne se décompose en l'occurrence en 6 priorités dont l'objectif est de **développer durablement l'économie des zones rurales**. Les priorités 1 « Transfert de connaissances et innovation », 2A « Modernisation, compétitivité et restructuration des exploitations agricoles », 4 « Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie » et 5 « Promouvoir l'efficacité des ressources » (Commission Européenne, 2015) concourent aux objectifs du PRDAR.

On peut voir sur la figure 3 que l'élaboration de tous ces programmes est aussi concomitante avec le **projet « produisons autrement »** du Ministre de l'Agriculture Stéphane le Foll, qui commence dès 2012 (il sera plus spécifiquement évoqué dans la partie III suivante).

c- Le Programme Régional de Développement Agricole et Rural de Bretagne

i- Sa composition

Les programmes des régions (PRDAR) sont ainsi constitués d'au maximum **huit actions élémentaires** (AE) inspirées des ARCO, mais aussi deux AE obligatoires portant sur le remplacement des agriculteurs et la gouvernance du programme. Le programme « tête de réseau » de l'APCA porte, lui, sur la capitalisation des données (APCA, 2013). Chaque AE est ensuite subdivisée en plusieurs Objectifs Opérationnels (OO) qui décline l'AE, de minimum trois OO jusqu'à six (pour l'AE 1 par exemple).

Dans le cas de la Bretagne, le nombre maximal d'AE possibles a été utilisé avec **huit AE** ainsi que les deux obligatoires, intitulées comme suit (Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, 2014) :

- AE 1 – Valoriser les pratiques innovantes pour produire plus et mieux avec moins d'intrants non renouvelables et en utilisant au mieux le fonctionnement des écosystèmes.
- AE 2 – Professionnaliser et valoriser la fonction de chef d'entreprise sur son exploitation et sur son territoire.
- AE 3 – Améliorer la Valeur Ajoutée des produits et services issus des exploitations agricoles bretonnes en adéquation avec les marchés, par l'innovation et la promotion de leur diversité.
- AE 4 – Intégrer les nouvelles technologies (TIC, automatismes et robotique) en agriculture.
- AE 5 – En lien avec la modernisation des exploitations, améliorer la gestion des ressources humaines, la productivité et la sécurité au travail.
- AE 6 – Favoriser le maintien des fermes bio en bio et identifier les exploitations facilement « convertibles » en agriculture biologique en lien avec les possibilités du marché.
- AE 7 – Optimiser les potentialités économiques, humaines et écologiques d'un territoire en développant les synergies et complémentarités entre exploitations agricoles et avec d'autres acteurs.
- AE 8 – Dans un contexte de risque de changement climatique et de préservation de la qualité de l'air, limiter les polluants de l'air (gaz à effet de serre, particules...) et réduire la facture énergétique en adaptant les pratiques agricoles et les systèmes d'exploitation.
- AE 9 : Accompagner l'appui au remplacement en agriculture.
- AE Gouvernance – Conduite du programme et valorisation des innovations.

ii- Le cahier des charges

La circulaire CAB C2013-0003 du 20 juin 2013 qui fixe les orientations du PNDAR 2014-2020, donne aussi les six **conditions méthodologiques** que les COB et les PRDAR doivent remplir. Elles sont au nombre de 6 dont notamment le **repérage et la diffusion** vers tous les publics (des producteurs jusqu'au grand public) des systèmes multiperformants.

La circulaire DGER/SDI/C2013-2012 DGPAAT/SDDRC/C2013-3076 du 25 septembre 2013, définit, quant à elle, le **cahier des charges relatif à la rédaction des COB et PRDAR**. Deux règles sont importantes pour nous dans leur construction :

- chaque AE sera conduite en **mode projet**, éventuellement avec les partenaires du réseau (CUMA, FRAB, Coop de France etc)
- le financement CASDAR de chaque AE doit être supérieur à 20% et le temps attribué aux agents en moyenne doit être en moyenne supérieur ou égal à 0,4.

Les programmes doivent aussi décrire leur modalité d'évaluation. Le COB de l'APCA détaille ainsi que **l'évaluation externe ou accompagnée d'au moins une AE majoritaire est prévue dans chaque programme à mi-parcours** (APCA, 2013).

iii- Evolution du contenu en 2015

En 2015, l'**instruction technique DGPAAT/SDDRC/2015-124 du 10 février 2015** demande la mise en place au sein de chaque région d'un **Projet Pilote Régional (PPR)** en application de la circulaire CAB/C2013003 du 20 juin 2013 de présentation des orientations du programme national de développement agricole et rural 2014-2020. Celle-ci préconisait déjà dans son objectif 2 « construire des dynamiques territoriales innovantes en multi-partenariat », la mise en place des PPR dont les deux missions principales sont (MAAF, DGPAAT, 2015) :

- La **diffusion de l'agroécologie** et en particulier le soutien à l'émergence et l'animation des GIEE
- Le **décloisonnement entre les organismes du DAR**.

En effet ces PPR, doivent être en lien avec les autres acteurs du territoire, via notamment les autres programmes et dispositifs (Ecophyto par exemple ou le Plan Ambition bio). Les **partenariats actifs et la diversité des réalisateurs des actions** sont donc des points que cette instruction technique demande de mettre en relief et d'appréhender via des indicateurs. Il doit également bénéficier d'**autres financements** que le CASDAR à hauteur minimale de 20%, tout en représentant 11% de la subvention CASDAR au sein du PRDAR (MAAF, DGPAAT, 2015).

Au vue de la thématique de l'Action Élémentaire (AE) 1 du PRDAR de la Bretagne, la mise en place de ce Projet Pilote Régional n'a pas provoqué de grands changements. En effet celle-ci

était déjà centrée sur le thème de l'Agroécologie. Cependant, l'obligation de faire apparaître une nouvelle AE correspondant au PPR à amener à la **subdiviser**, choix ensuite validé par le COREDEF du 1^{er} avril 2015 (Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, 2015).

L'AE11-PPR a donc été créée tout en restant très liée à l'AE 1. Son titre est « **Vulgariser l'agroécologie en Bretagne par l'innovation et les dynamiques collectives notamment via les GIEE** ». Elle emprunte en effet à l'AE 1 l'**ensemble des actions de repérage et de diffusion** tout en gardant les thèmes priorités par les OO de l'AE 1 (autonomie alimentaire, diminution des intrants...), en y ajoutant une **action d'accompagnement des groupes de développement** (Annexe 2).

CONSTRUCTION DU PRDAR

Un cadre national donnant des orientations stratégiques communes ainsi que des règles de construction.

Des Programmes régionaux construits en cohérence avec ce cadre, le contexte régional ainsi que les autres instruments de développement agricole et rural (politique nationale, européenne) déclinés à cette échelle d'action.

III) ... et dans le thème de l'Agroécologie.

a- Qu'est-ce que l'Agroécologie ?

i- *Des modèles alternatifs contre l'industrialisation de l'agriculture*

La prise de conscience face à notre agriculture dite conventionnelle, à haute productivité mais basée sur l'utilisation d'une faible diversité d'espèces végétales et animales améliorées et sur un usage massif d'intrants, ne répondant plus aux enjeux environnementaux et sociétaux actuels, impose un « changement de paradigme » (MAAF, 2009).

L'**IAASTD**, *International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development*, initié par la Banque Mondiale et la FAO entre 2002 et 2008, afin d'évaluer la contribution de la recherche agronomique aux objectifs du Millénaire pour le développement, évoque l'**Agroécologie** (MAAF, 2009). **Olivier De Schutter**, ex-rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation y consacre un rapport en 2011, dans lequel il affirme que **l'agroécologie est une solution durable aux défis globaux** (De Schutter, 2010).

Parmi la multitude de termes qui émergent de ce constat (on peut citer l'agriculture durable, l'agriculture de précision ou de conservation...), l'**agroécologie** apparaît donc comme une solution.

Agroécologie faible



Agroécologie forte

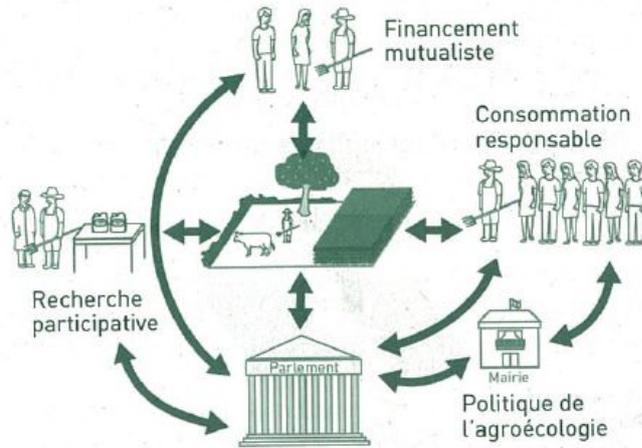


Figure 5: Deux visions de l'agroécologie : faible et forte (Calame, 2016)

ii- Agroécologie et polysémie

Le terme Agroécologie est né en 1928 avec l'agronome russe Basil Bensin. Il désigne par ce terme **l'utilisation de méthodes des sciences écologiques dans la recherche agronomique**. (CALAME, 2016).

Ensuite repris par Miguel Altieri, professeur et chercheur chilien, en 1980, avec une incorporation des dimensions sociales et écologiques, il est aujourd'hui au cœur d'une polysémie importante. En effet, il recouvre à la fois une **discipline scientifique** via la recherche qui mêle agronomie et écologie, des **pratiques agricoles** et un **mouvement social** (comme le mouvement des sans-terres au Brésil) (Wezel et al., 2009)

Vue comme un mouvement social, l'Agroécologie met en avant la dimension éthique, non industrielle, autonome, familiale, la dimension politique et la nécessité de sobriété heureuse (BAATARD et al., 2013). Elle est notamment portée par Pierre Rabhi et le mouvement Terre et Humanisme en France mais est aussi très développée en Amérique Latine, où elle est née dans les années 70, avec le rôle important des savoirs anciens et traditionnels (agriculture familiale) (BAATARD et al., 2013).

Mais elle est donc aussi considérée comme une discipline qui représente, l'« application de la science écologique à l'étude, à la conception et à la gestion d'agroécosystèmes durables» (Gliessman, 1998) ou comme un ensemble de pratiques agricoles (Technique Culturelles Simplifiées, contrôle biologique, structures agroécologiques comme les haies ...) qui imitent les processus naturels avec le minimum d'intrants.

D'autres polysémies peuvent être citées. Matthieu Calame, dans son ouvrage Comprendre l'Agroécologie, prend en compte l'existence de deux sens illustrés par la figure 5 :

- **l'agroécologie faible** qui délaisse la critique économique et sociale pour ne prendre en compte que l'échelle de l'exploitation et les acteurs professionnels et la recherche,
- **l'agroécologie forte** qui revendique une rénovation sur système alimentaire dans son ensemble.

Quant à **l'agriculture biologique**, qui définit un ensemble de pratiques réunis sous le label AB, elle n'est pas exclue de l'Agroécologie selon la vision gouvernementale mais est englobée par celle-ci, tout comme d'autres pratiques agricoles (Agroforesterie, agriculture de conservation). Le MAAF rappelle en effet que « le mode de production biologique est bien compris dans les systèmes de productions agroécologiques »(MAAF, 2014).

iii- Une nouvelle vision du développement agricole

L'agroécologie est aussi une **vision plus écosystémique du développement agricole** avec notamment une modification du lien avec la recherche apportant la solution, pour aujourd'hui

plutôt adopter une vision « bottom up » et se baser sur les innovations déjà existantes. (Guillou et al., 2013) mais aussi **l'importance des dimensions spatiales et temporelles** : les actions doivent être adaptées au contexte local et souvent coordonnées à l'échelle du territoire pour obtenir des résultats concrets (protection de l'eau, mosaïques paysagères...), qui ne sont souvent visibles qu'à moyen ou long terme (Guillou et al., 2013). Ainsi un conseil agricole plus proche du territoire, plus adapté à chaque localisation paraît nécessaire.

b- Un concept flou des applications multiples

i- En France, le projet ministériel

Comme indiqué dans la deuxième partie de cet état de l'art, la **France est donc engagée dans un projet agroécologique (PAEF) depuis 2012.**

La présentation de ce projet fait bien référence aux multiples dimensions de la durabilité. On peut y déceler l'importance de **l'approche systémique, de l'inclusion de l'écologie dans les pratiques agricoles** (interactions biologiques, bouclages des cycles biogéochimiques...), mais aussi le rôle de l'innovation, de l'expérimentation et le fait que l'agroécologie est « fortement créatrice d'emploi et de valeur ajoutée. Elle favorise le maintien du tissu social des espaces ruraux et encourage les dynamiques collectives. ». Il est notamment cité dans la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014 que « *L'Etat facilite les interactions entre sciences sociales et sciences agronomiques pour faciliter la production, le transfert et la mutualisation de connaissances, y compris sur les matériels agricoles, nécessaires à la transition vers des modèles agroécologiques, en s'appuyant notamment sur les réseaux associatifs ou coopératifs* ». (MAAF, 2014)

On peut remarquer que d'autres angles de la performance sociale n'apparaissent cependant pas dans les projets gouvernementaux :

- Le financement mutualiste intégré dans l'agroécologie forte de Matthieu Calame.
- La notion de sobriété, ou d'anticonsumérisme, notamment prônée par Pierre Rabhi.
- voire les changements d'habitudes alimentaires, peu souvent cités.

Ils semblent donc porter essentiellement, les dimensions économiques et environnementales, alors que la **définition américaine de l'agroécologie, par exemple, est plus marquée par le volet social** avec l'inclusion des systèmes alimentaires et d'acteurs plus variés (MAAF, 2013).

Les **GIEE, Groupements d'Intérêt Economique et Environnementale**, sont un des outils promus par le programme et semblent montrer la prise de conscience gouvernementale de la nécessité de ce **changement dans le monde du développement agricole**. Des groupes de producteurs qui s'engagent dans un projet collectif afin d'améliorer leurs performances

économiques, environnementales et sociales peuvent ainsi être labellisés GIEE et bénéficier d'avantages (MAAF, 2014a).

En périphérie de ce projet gouvernemental, l'agroécologie est un projet adopté universellement par de nombreux acteurs de l'agriculture française par exemple:

- une des deux disciplines émergentes dans les orientations 2010-2020 de l'**INRA** (INRA, 2010)
- une priorité pour l'**IRSTEA et le CIRAD** (IRSTEA, 2013) (CIRAD, 2016)

ii- *« Agroécologie technicienne » VS agroécologie paysanne*

L'emprunt du concept d'agroécologie pour le projet ministériel, s'il marque une volonté de construire des systèmes plus respectueux de l'environnement, n'a cependant pas fait l'unanimité. A la suite du lancement du PAEF, en janvier 2014, un collectif d'organisations (associations, syndicats ...) s'est formé pour dénoncer ce qu'ils voient comme le **détournement de l'agroécologie**. (Collectif pour une agroécologie paysanne, 2014)

En effet pour ce collectif, l'agroécologie, qu'ils nomment « l'agroécologie paysanne » est un projet de société avec pour objectif « une agriculture sociale et écologique ancrée dans les territoires ». Ils mettent en avant la nécessité de réels choix politiques qui iraient plus loin que des évolutions techniques.

Ces réseaux et organisations investis dans l'agriculture paysanne, dans la vision et les méthodes de l'agroécologie depuis leurs créations, semblent donc accueillir ce projet comme un **masque destiné à redorer le blason de l'agriculture française plus que comme un réel changement de paradigme**.

iii- *En Bretagne : Agroécologie, AEI ou AEP ?*

Deux notions se sont aussi développées simultanément **au sein des chambres et de la région Bretagne** comme on peut le voir sur la figure 6 : **l'Agriculture Ecologiquement Intensive ou AEI et les Agricultures Ecologiquement Performantes ou AEP**.

- L'AEI est née pendant le **Grenelle de l'environnement d'août 2008** (Association AEI, 2012). Elle est portée par l'association internationale de l'AEI et son président **Michel Griffon** (Agronome et économiste, auteur de *Nourrir la Planète* et de *Qu'est-ce que l'agriculture écologiquement intensive ?*). Le manifeste de l'association cite différentes notions parmi lesquelles : la gestion des cycles d'énergies, d'eau et de nutriments, la bioinspiration ou la production de services écologiques.
- La notion d'AEP est portée par le **Conseil Régional de Bretagne** qui la met en avant dans son rapport de juin 2011 « Pour une nouvelle alliance agricole ». Elle y regroupe

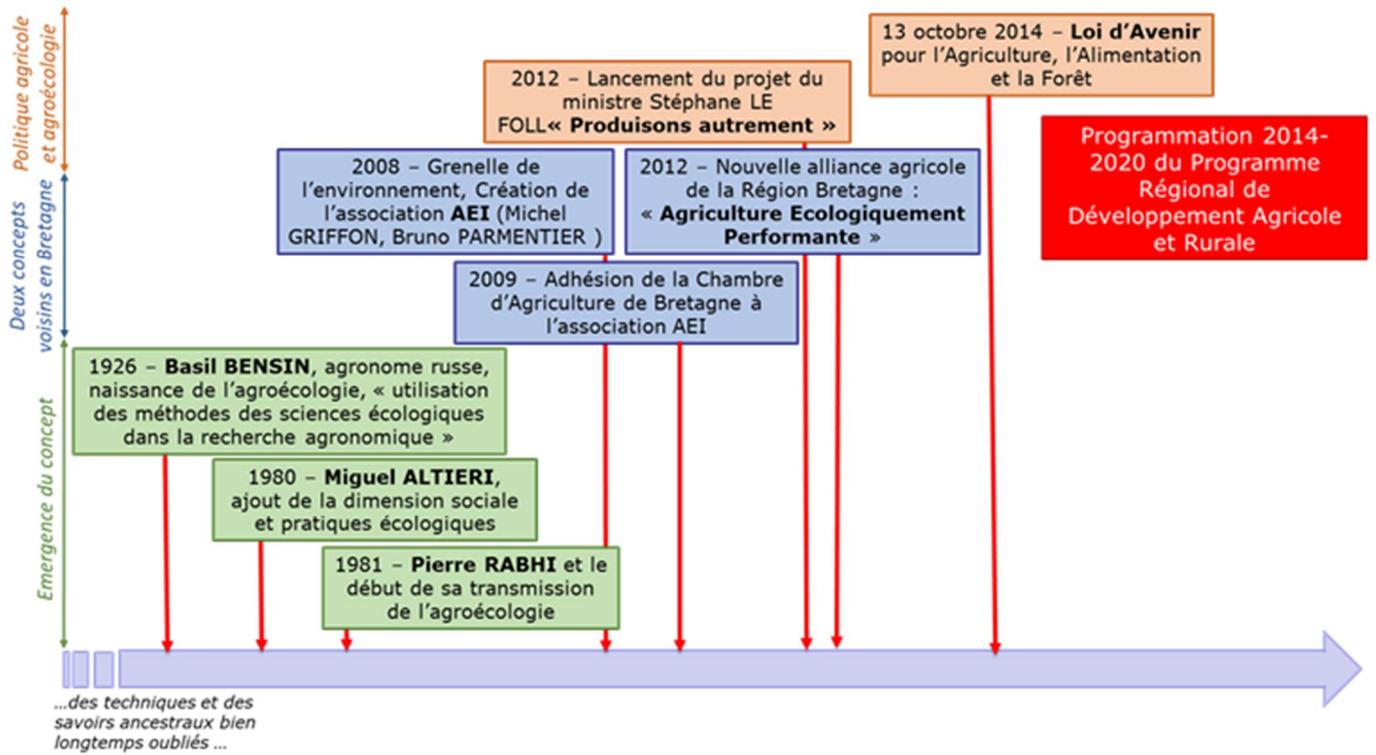


Figure 6 : De l'émergence de l'agroécologie à son inscription dans le PRDAR (Source : Personnelle)

l'ensemble des agricultures basées sur différentes techniques par exemple sur des **approches innovantes** en matière de travail du sol, de fertilisation organique, d'utilisation raisonnée de l'eau et de l'énergie et privilégie une **approche locale** des différents systèmes possibles (Conseil régional de Bretagne, 2011).

Dans le présent mémoire, nous utiliserons le terme **Agroécologie**, aujourd'hui majoritairement utilisée au sein des chambres et dans le PRDAR, tout en gardant en mémoire la proximité du programme avec l'AEP de la région Bretagne et l'association AEI.

Aucune de ces trois appellations ne bénéficient d'un cahier des charges, elles représentent plus une **démarche de progrès** vers une notion commune : la **multiperformance**.

Ce n'est donc pas directement « l'agroécologie » qui s'est développée en Bretagne, mais plutôt **l'Agriculture Ecologiquement Intensive**. En effet si c'est au niveau régional qu'une **motion AEI est votée lors de la session CRAB du 4 mai 2012**, c'est notamment la chambre d'Agriculture du Finistère, via ses élus, qui donne une impulsion dans ce sens avec **l'intervention de Michel Griffon au printemps 2012**. En 2010, les Chambres d'Agriculture de Bretagne avaient déjà adhéré à l'association AEI créée en 2009. En 2011, le **thème de la plateforme R&D du SPACE était l'AEI**, avec 14 témoignages d'agriculteurs bretons (Carteau, 2011). Suite à ces événements et à l'intervention de Michel Griffon, plusieurs actions sont donc mises en œuvre (Chambre d'agriculture du Finistère, 2016):

- La **sensibilisation des conseillers** des chambres via des présentations, discussions.
- La création d'un **comité technique AEI** avec les organisations agricoles, économiques et les chambres d'agriculture.
- La création de différents **groupes AEI** en collaboration avec les comités de développement du Finistère : d'abord quatre groupes autour de Brest, puis sept groupes sur différentes thématiques (Empreinte carbone, Robots, TCS...).

Un groupe d'une **quarantaine d'agriculteurs innovants, les Agri'Novateurs**, est aussi créé en lien avec cette mouvance, afin d'échanger entre eux et de faire partager au plus grand nombre leurs expérimentations. Les différents groupes AEI sont notamment issus de ce groupe.

En parallèle du développement national du concept d'agroécologie, la Bretagne et notamment le département du Finistère, a donc rapidement développé des actions dans ce sens. L'AEI s'est notamment **développé autour de pionniers** (vice-président de la CA du Finistère, groupe des agri'novateurs...), avec la conviction que **l'échange entre pairs**,

l'expérimentation venant directement des agriculteurs eux-mêmes tiennent une place toute particulière dans ce changement de paradigme de l'agriculture.

Un autre élément est à remarquer. Le document « Concevoir et mettre en œuvre l'AEI dans une région d'élevage », rédigé par les chambres d'agriculture de Bretagne, en juin 2014, rappelle en préambule, que **l'entrée « productions végétales » semble privilégiée** notamment dans la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et par l'association AEI et son président Michel Griffon. Elles tentent d'y ajouter leur signature dans le développement de l'AEI en tendant vers un **rééquilibrage végétal-animal** via quelques réflexions complémentaires.

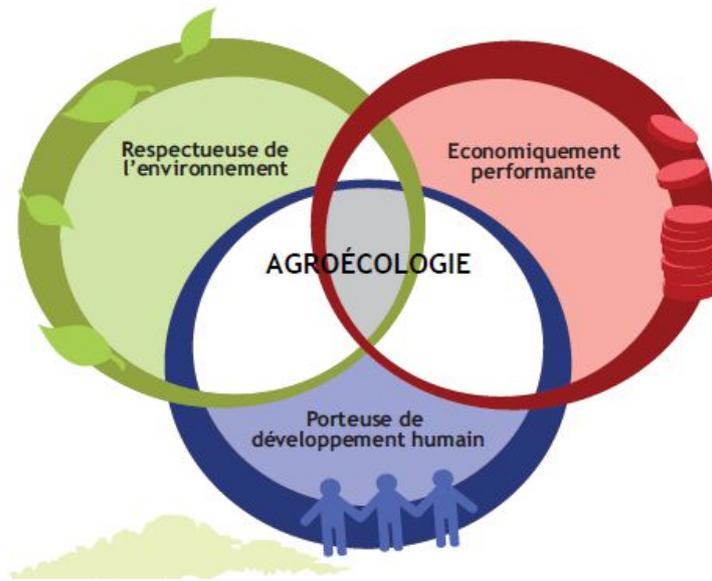


Figure 7: Agroécologie: une agriculture durable (source : Agrisud International, 2010)

Double, triple ou multiperformance ?

Cette notion sous-entend, comme illustré sur la figure 7 des systèmes performants dans les **trois dimensions de la durabilité** (Environnemental, Social et Economique). On la retrouve dans les textes, rapports et programmes officiels, dans lesquels on peut observer une évolution sémantique de la double performance à la multiperformance en passant par la triple performance.

Notamment, dans les premières communications sur le **projet agroécologique pour la France**, le Ministre Stéphane Le Foll, n'évoquait qu'une double performance économique et environnementale (MAAF, 2012). Elle est aussi présente dans le rapport de mai 2013 de la présidente d'Agreenium Marion GUILLOU, demandé par le ministre en charge de l'agriculture intitulé « Le projet agro-écologique : Vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement » (Guillou et al., 2013).

Dès novembre 2013, avec la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, les **notions de performances sociales et sanitaires** sont introduites à leur tour, passant ainsi de la double à la multiperformance (Chevassus-au-Louis, 2016). C'est bien en effet de performances économique, social, environnemental et sanitaire dont parle la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014, article L. 1. (cf II- a- Le projet agroécologique pour la France). Le comité national de suivi et d'orientation du projet agroécologique de juin 2014 marque bien l'ajout de cette troisième performance au PAEF (Pailloux, 2014).

On peut aussi citer la performance productive parfois adjointe, comme par exemple dans la synthèse faite par l'INRA sur **multiperformance, productive, économique, environnementale et sociale de l'agriculture**, demandée par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) (Guyomard et al., 2013).

Pour finir, à l'échelle régionale, dans le P3AB on notera que le groupe 6 au début intitulé « Concilier double performance économique et environnementale » est devenu « triple performance économique, sociale et environnementale » (Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, 2014). Le contrat d'objectifs des chambres d'agriculture évoque, lui, l'enjeu majeur « *Accompagner l'évolution d'exploitations agricoles vivables pour concilier performance économique et performance environnementale dans tous les territoires* » (APCA, 2013).

En conclusion, malgré ces différences, il est à noter une prise de conscience de **la multiplicité de facteurs à prendre en compte** pour créer l'agriculture de demain.

A la suite de cette mise en contexte du PRDAR et de son évaluation, nous allons maintenant détailler la méthodologie utilisée pour effectuer cette dernière.

PARTIE 2 : METHODOLOGIE

l) L'évaluation accompagnée : une démarche hybride

a- Histoire de l'évaluation

Sans prétention d'exhaustivité, il semble important ici de rappeler l'histoire et l'institutionnalisation de l'évaluation en France. LÉPICIER et *al.* du CESAER de Dijon (Centre d'Economie et de Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux) rappelle que l'évaluation des politiques publiques est une **préoccupation en France depuis les années 1990** (Lépicier et al., 2010). En effet le gouvernement Rocard a défini les principes généraux de l'évaluation dans le décret n°90-82, suite à deux rapports « Evaluer les politiques publiques » de Deleau en 1986 et celui de Viveret en 1989 "L'évaluation des politiques et des actions publiques ». Ce développement de la culture de l'évaluation en France a aussi été poussé par le développement des évaluations au niveau de l'Union Européenne (Lépicier et al., 2010).

L'évaluation des politiques publiques s'est institutionnalisée au travers de la création de différentes instances notamment la Conseil Scientifique de l'Evaluation (CSE) en 1990, ensuite remplacé par le Conseil National de l'évaluation en 1999. Aujourd'hui le **secrétariat général pour la modernisation de l'action publique du ministère de la réforme de l'État** intègre cette compétence. (Certu, 2013)

Le **rôle de l'Assemblée Nationale** s'établit aussi petit à petit par la création d'instances transversales à la fin des années 90, ensuite supprimées, puis par l'apparition de la notion de performance de l'action publique dans la LOLF (loi Organique relative aux lois de finance) et la possibilité d'évaluation de cette dernière par l'Assemblée nationale. Pour finir, son rôle est inscrit dans la Constitution en 2008 accompagné de la création du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques au sein de l'Assemblée (Certu, 2013)

Le secteur agricole n'a pas été l'objet de beaucoup d'évaluations mais cette pratique se généralisant, l'APCA et le MAAF lancent des initiatives depuis quelques années notamment des **sessions de formations à l'évaluation** pour les agents des Chambres et des DRAAF entre 2009 et 2011, ainsi que des évaluations sous différentes formes, dont la **forme expérimentale de l'évaluation accompagnée** testée dans trois régions en 2010 (PACA, Rhône- Alpes et Limousin) et qui a fait l'objet d'un guide méthodologique en septembre 2011 (Lépicier et al., 2010).

Tableau 1 : Comparaison de deux méthodes d'évaluation

	Evaluation externe	Auto-évaluation
Possibilité de porter un jugement objectif	+	-
Compétences méthodologiques	+	-
Appropriation de la démarche par les acteurs (agents des chambres et élus)	-	-
Diffusion des résultats	--	-
Connaissances du dispositif (objectifs, fonctionnement, acteurs)	-	+
Institutionnalisation	+	-

Source : Personnelle, d'après Lépiciier et al, 2010.

b- Evaluer selon différentes modalités ...

Il existe différents types d'évaluation sur deux critères : leur positionnement par rapport à la chronologie du programme et leur modalité de mise en œuvre.

Ainsi on peut définir des évaluations (Lépicier, 2011) :

- **Ex-ante** : en amont de la mise en place du programme, elle permet de clarifier ses objectifs, notamment au regard des besoins identifiés, voire de mettre en place des indicateurs de résultats.
- **A mi-parcours** : elle peut permettre de réajuster les actions mises en place.
- **Finale** : elle permet de faire le bilan des réalisations et des résultats déjà observables.
- **Ex-post** : quelques années après la fin du programme, elle permet, avec du recul, d'analyser les impacts du programme.

Pour chaque type d'évaluation précédemment cité, plusieurs modalités de mises en œuvre sont possibles. Une **évaluation externe** fait intervenir un cabinet externe, spécialisé dans l'exercice d'évaluation. Tandis qu'une **évaluation interne** fait intervenir des ressources internes à la structure (service dédié ayant des compétences en évaluation quand il existe). **L'auto-évaluation** est, elle, une modalité où les acteurs directement concernés par le programme, gestionnaires et bénéficiaires, prennent en charge l'exercice (Lépicier et al., 2010).

La présentation de l'expérimentation conduite en 2010 (Lépicier et al, 2010) sur l'évaluation accompagnée met tout d'abord en avant les atouts et les faiblesses des deux méthodes préalablement testées (externe et auto-évaluation) dans le cadre d'évaluations de PRDAR dans différentes chambres d'agriculture. Les résultats sont résumés dans le tableau 1.

La comparaison de ces différentes expérimentations a conduit à tester un modèle hybride, **l'évaluation accompagnée**. Elle permet de combiner les limites et les atouts des deux modèles en palliant notamment le manque de rigueur méthodologique et l'appropriation de la démarche par l'équipe interne et le manque de connaissances du dispositif du cabinet externe. **L'enjeu de diffusion des résultats** reste à corriger.

c- ... et différents critères.

Quelle que soit sa forme, une évaluation sert donc à **apporter un jugement selon différents critères** et il incombe à l'équipe projet de clarifier au préalable selon lesquels de ces 5 critères, elle cherchera à juger l'objet évalué.

Ainsi il est possible d'analyser (Lépicier et al., 2010):

- La **pertinence** du programme, en comparant les objectifs assignés avec les enjeux et besoins identifiés.

- Sa **cohérence**, c'est-à-dire la logique interne entre les objectifs ou externe avec d'autres dispositifs agissant dans le même domaine.
- Son **efficacité** en analysant l'atteinte des objectifs
- Son **efficience** en mesure le rapport entre les moyens engagés et l'atteinte des objectifs
- Et enfin, sa **pérennité** en évaluant la durabilité des changements observés.

d- [Sept principes de l'évaluation en France](#)

La Société Française de l'évaluation (SFE) créée en 1999, est une association qui promeut l'évaluation dans les organismes publics et privés. Elle a écrit en 2006 une charte de l'évaluation comprenant 7 principes, et qu'il paraît intéressant de rappeler ici (Société Française de l'Evaluation, 2016):

- Prise en compte de la **pluralité** des points de vue → associations des différentes parties prenantes
- **Distanciation** des évaluateurs (pas de conflit d'intérêt)
- Apport des **compétences** spécifiques en matière d'évaluation, compétences que les évaluateurs professionnels s'engagent à tenir à jour.
- **Respect** des droits de chacun : notamment anonymat.
- **Transparence** des résultats.
- L'évaluation doit correspondre à une **opportunité** de remplir une des finalités suivantes : Compte rendu démocratique, efficacité de la dépense, apprentissage organisationnel, facilitation d'évaluations ultérieures.
- Définition et respect des **responsabilités** de chaque acteur impliqué (personne et Institution).

Ces différents principes de l'exercice d'évaluation ont donc été appliqués dans le cadre de l'évaluation accompagnée du PRDAR 2014-2020 de Bretagne et des choix ont été faits pour mener à bien l'exercice.

II) [Le déroulement de l'évaluation](#)

a- [Démarche générale retenue](#)

Le contrat d'objectifs des chambres d'agriculture prévoit 15 engagements à respecter au travers de leurs PRDAR. L'un d'eux concerne les modalités d'évaluation et rappelle que (APCA, 2013):

« *Chaque programme pluriannuel devra prévoir un dispositif d'évaluation satisfaisant aux conditions suivantes :*

- *Evaluation externe ou accompagnée (se référant au guide de l'évaluation accompagnée) ;*

Tableau 2 : Importances financière et humaine des AE 1 et 11

Année	2014	2015		2016*		2017*	
AE	AE 1	AE 1	AE 11	AE 1	AE 11	AE 1	AE 11
ETP AE /ETP total PRDAR (%)	37	27	12	26	13	25	12
Coût AE/coût total PRDAR (%)	42	24	13	23	15	23	13
Casdar AE/Casdar PARDR total (%)	35	24	12	24	13	22	13

Tableau 3 : Justification des deux choix effectués pour restreindre le champ de l'évaluation

	Thème	Vision
OO 1.4 : « Réduire l'usage des médicaments en élevages en faisant évoluer les pratiques et/ou les systèmes d'élevages »	Animal	Ciblée sur une pratiques en particulier
OO 1.5 : « Développer et valoriser la biodiversité fonctionnelle végétale et animale, l'agroforesterie, la gestion des bords de champs, les zones humides »	Végétal	Plus systémique

- *Portant sur au moins une action majeure du programme (en termes de financement et d'implication des personnels) ;*
- *Dotée d'un comité de pilotage auquel les membres de l'administration sont invités*
- *Positionnée à mi-parcours du programme»*

Dans le cadre du PRDAR 2014-2020 de Bretagne, la présente évaluation sous la **forme accompagnée** est donc mise en place en 2017 sur les **Actions Élémentaires (AE) 1 et 11** dont la composition est visible dans l'annexe 2. La citation précédente du contrat d'objectif remet en lumière les raisons de ce choix. En effet, le tableau 2 illustre leur importance financière et en moyens humains, le cumul des deux représentant **plus de 35% des ETP totaux et du coût total**. L'ensemble AE 1 et 11 a aussi été choisi pour leur thématique liée **au projet agroécologique**.

Dès l'écriture de l'appel d'offre destiné à choisir l'accompagnateur ainsi que lors du premier comité technique dans la première phase de notre exercice, des enjeux forts de l'évaluation ont été mis en avant. L'évaluation des actions Agroécologie du PRDAR 2014-2020 de Bretagne a ainsi deux ambitions :

- Une **ambition rétrospective** via la compréhension des objectifs fixés lors de la construction du programme, l'analyse des actions mises en place et la formation d'un jugement.
- Une **ambition prospective** via la formulation de recommandations.

b- Nouveau champ de l'évaluation

Evaluer tous les objectifs des AE 1 et 11 dans le temps imparti et avec les moyens humains disponibles semblait difficilement réalisable. Un choix de restriction des OO traités a donc été fait via une réflexion lors du premier comité technique et ensuite proposé et validé lors du premier comité de pilotage (cf c- Les moyens humains).

La proposition du comité technique se porte sur les **OO1.4 « Réduire l'usage des médicaments en élevages en faisant évoluer les pratiques et/ou les systèmes d'élevages »** et **OO1.5 « Développer et valoriser la biodiversité fonctionnelle végétale et animale, l'agroforesterie, la gestion des bords de champs, les zones humides »**. Ce choix permet de traiter deux sujets bien différents de par leurs thématiques et leurs échelles d'application (tableau 3).

Pour ce qui est de l'AE 11, les deux premiers OO (« Repérer les actions existantes, les innovations et en analyser la pertinence » et « Faire émerger et accompagner des dynamiques collectives notamment via les GIEE ») sont intégrées à l'évaluation. Tandis que le troisième

Tableau 4 : Composition du comité technique

Nom	Poste	Rôle dans le PRDAR	Motif de participation
B.Le Viol	Directeur du pôle PPP	Chargé PRDAR	Rôle central dans la gouvernance du PRDAR
J-Y.Porhiel	Chargé de mission Agroécologie	Pilote de l'AE 11 - PPR	Rôle dans l'AE 11, sur le thème de l'agroécologie et maître de stage
E.Boscher	Cheffe de service Agronomie Productions Végétales	Pilote de l'AE 1 + gestion administrative en tant que cheffe de service	Rôle dans l'AE 1 + rôle de cheffe de service
B.Landrain	Cheffe de service Elevage	Pilote AE 4 + gestion administrative en tant que cheffe de service	Rôle dans la construction du PRDAR en 2013 + rôle de cheffe de service
C.Barbier	Chef de service Conseil Entreprise	Pilote AE 2 et AE 5 + gestion administrative en tant que chef de service	Rôle dans la construction du PRDAR en 2013, notamment dans l'AE 11 PPR (ancien pilote de l'AE 11)

Tableau 5: Composition du comité de pilotage

<u>Co-financeurs :</u>	<u>Partenaires techniques (structures émergeant aussi au PRDAR)</u>
Conseil régional	AOP CERAFEL (Association d'Organisations de Producteurs (AOP) fruits, légumes, horticulture)
DRAAF	FRCUMA
<u>Elus professionnels</u>	Coop de France
CRA Bretagne	FRCIVAM
CDA 29 (Président du COFIL, remplaçant l'élue de la chambre régionale)	FRAB
CDA 22	<u>Les acteurs régionaux :</u>
<u>Syndicalisme</u>	MFR Bretagne (Maison Familiale Rurale)
FRSEA	CREAP (Conseil régional de l'enseignement agricole privé)
JA Bretagne	Agrocampus Ouest
	EDT Bretagne (ex-ARETAR)

OO qui se réfère aux actions de diffusion des tous les OO de l'AE 1 est intégré dans le cadre des deux OO précédemment choisis. C'est-à-dire que nous évaluons les actions de diffusion de ces deux OO.

c- Les moyens humains

Le pilotage de l'évaluation s'est organisé autour de deux pôles :

- Le **comité technique**, constitué de l'équipe d'agents Chambres, de la stagiaire et de l'accompagnateur externe, est en charge de la co-construction de l'évaluation.
- Le **comité de pilotage** en charge du suivi et de la validation des différentes étapes de l'évaluation.

i- Le comité technique

On peut subdiviser le comité technique en deux parties :

- Les membres de la chambre d'agriculture qui forme ce que nous appellerons « **l'équipe projet** »
- L'accompagnateur externe

La composition de l'équipe projet est présentée dans le tableau 4.

On peut y ajouter la présence d'une stagiaire sur une durée de 6 mois sur les 8 alloués à l'évaluation.

Le **cabinet externe EPICES**, accompagnant l'évaluation, a été choisi sur appel à projet en décembre 2016. Laurent BARBUT, expert du cabinet a donc accompagné l'équipe projet tout au long du processus évaluatif notamment par **des apports de méthodologie** lors des comités techniques mais aussi par un **suivi régulier** via des échanges téléphoniques et de mails.

Les différentes réunions du comité technique ont permis de **suivre l'avancement des phases de l'évaluation et de préparer les comités de pilotage.**

- ➔ La coopération entre ces deux pôles a été un élément clé pour **co-construire cette évaluation**. Nous avons veillé à rester en perpétuelle communication afin de bénéficier entièrement de l'expertise et la rigueur du cabinet et des connaissances de l'équipe projet, communication notamment établie via la stagiaire.

ii- Le comité de pilotage (COPIL)

La composition du comité de pilotage (tableau 5) est issue d'une proposition faite lors de la réunion du COREDEF du 14 novembre 2016. Elle est constituée d'une partie des membres du COREDEF en tentant d'obtenir une **représentation de chaque famille** (enseignement, syndicats, instituts techniques...). La liste ci-dessous reprend l'ensemble des membres invités et la liste de ceux ayant effectivement été présents à au moins un des COPIL en **gras**.

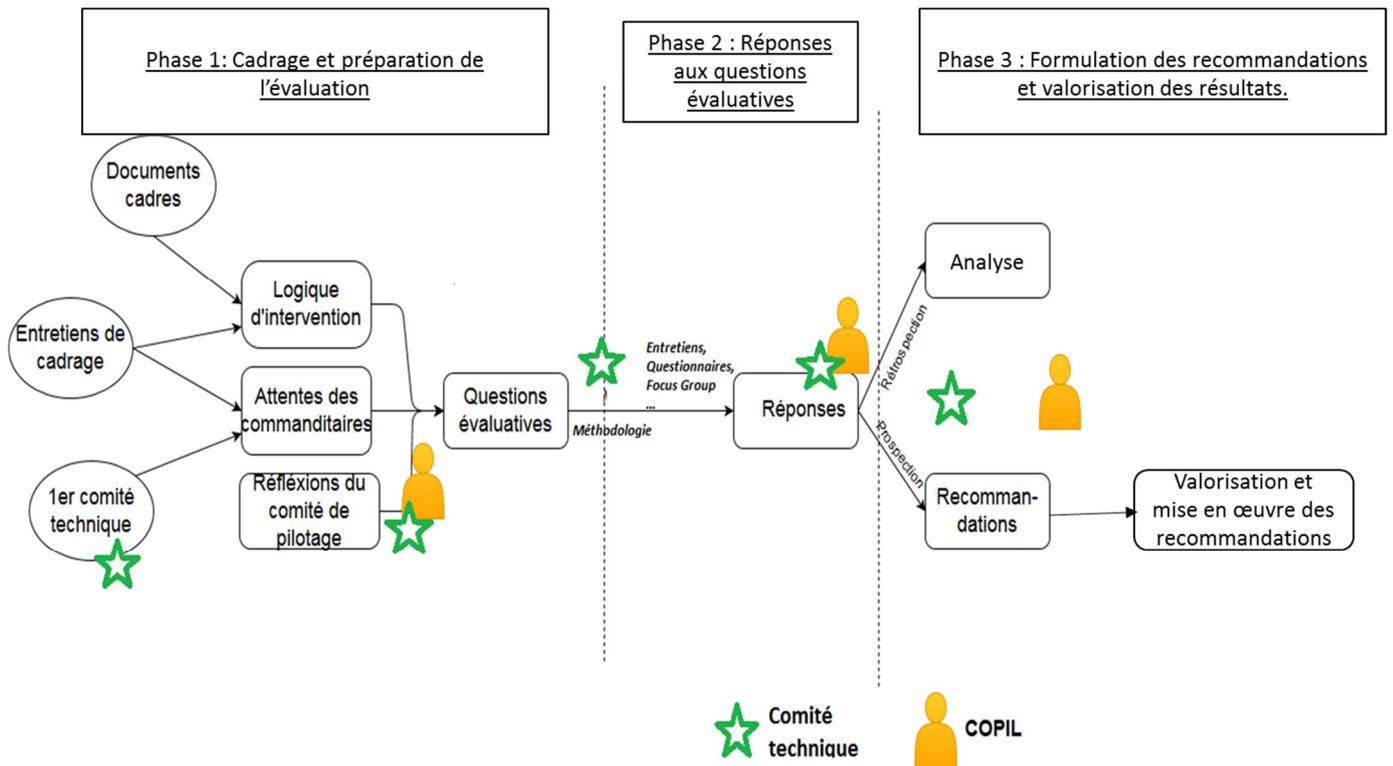


Figure 8: Déroulement de l'évaluation (Source : Personnelle)

Il a joué un rôle clé à chaque étape de l'évaluation en appuyant la construction et par **l'approbation des différents éléments** (questions évaluatives, analyse des résultats, recommandations...). La composition assez ouverte avait été soulignée comme un atout dans l'expérimentation d'évaluation accompagnée menée par trois régions en 2010 (Lépicier et al, 2010). Nous avons donc tenté de mettre en œuvre cette recommandation et dès le premier comité technique a été souligné l'objectif d'utiliser ce COPIL pas uniquement comme une instance de suivi, mais aussi comme une **instance de décision et de réflexion**. L'investissement d'élus professionnels permet aussi de renforcer l'**institutionnalisation** de l'évaluation et donc sa légitimité et potentiellement l'appropriation des résultats par la suite.

d- Les différentes phases

L'évaluation s'est déroulée en trois phases distinctes (figure 8) plus détaillées sur le diagramme de Gantt (Annexe 3).

- 1^{ère} phase : Cadrage et préparation de l'évaluation

Cette première période, qui s'est étendue de fin février à début mai, avait quatre objectifs :

- Comprendre l'objet de l'évaluation : logique d'action, référentiel.
- Déterminer le champ de l'évaluation
- Construire les questions évaluatives
- Mettre en place la méthodologie pour y répondre

- 2^{ème} phase : Collecte et analyse des réponses aux questions évaluatives

Ses objectifs sont de répondre aux questions précédemment formulées de façon argumentée à l'aide de différents outils, puis d'en sortir des conclusions.

- 3^{ème} phase : Formulation des recommandations et valorisation des résultats.

Les objectifs de la période de début-juillet à fin septembre étaient de terminer l'évaluation par le volet prospectif avec la formulation de recommandations sur différents plans (stratégiques, opérationnels...) et de valoriser les résultats de l'évaluation.

III) Phase 1 : Cadrage et préparation de l'évaluation.

La première phase a un rôle particulier car elle a sa propre méthodologie mais est aussi le point de départ de la construction de la méthodologie du reste de l'évaluation. Nous allons donc décrire ici les outils utilisés lors de cette première phase ainsi que ses résultats pour ensuite détailler la méthodologie de la phase deux.

a- Phase 1 : Méthodologie

La première phase d'une évaluation, bien qu'étant une phase non vraiment opérationnelle, n'en est pas moins cruciale. En effet, **l'analyse, dans le cadre d'une évaluation, des leviers d'interventions** mis en avant par une politique publique permet de prendre en compte cette dernière à une échelle supérieure aux simples objectifs opérationnels (Berriet-Sollec, 2009) et ainsi de faire réellement le lien entre les objectifs de la politique, dans notre cas du PRDAR, et les résultats des actions menées. Marielle Berriet Sollec rappelle dans atelier lors de la 9^{ème} journée de l'évaluation que « *Cette analyse nécessite une collaboration étroite et des confrontations et échanges de points de vue avec les concepteurs de la politique étudiée* ». C'est cette affirmation que nous avons essayé d'appliquer lors de la première phase de notre évaluation.

Plusieurs outils ont donc été utilisés afin d'atteindre les objectifs de **description de la logique d'action** du programme et de **construction d'un référentiel** de l'évaluation et des **questions évaluatives**. Ce premier temps a aussi été l'occasion d'impliquer les parties prenantes du programme dès le début de l'évaluation via deux comités techniques et un premier comité de pilotage.

i- Documents cadres

Tout d'abord un ensemble de documents cadres est venu en appui de cette première phase :

- Les **engagements prévisionnels et les bilans des actions réalisées du PRDAR** des années 2014, 2015 et 2016. Notamment le prévisionnel 2014 qui inclut aussi une description du programme dans son ensemble et la justification des choix faits (panorama de la situation régionale, choix thématiques etc).
- Les documents nationaux tels que le **PNDAR, le contrat d'objectifs des chambres d'agricultures ou le cahier des charges des Projets Pilotes Régionaux (PPR)** lancé en 2015. Ces documents permettent aussi de prendre du recul sur les contraintes et règles administratives auxquelles le PRDAR doit répondre et de comprendre le cadre national, plus large.
- Le document « **Concevoir et mettre en œuvre l'Agriculture Ecologiquement Intensive dans une région d'élevage** » conçu en juin 2014 en lien avec le début de la programmation de ce PRDAR et représentatif de la montée des préoccupations sur l'AEI au sein des chambres d'agriculture de Bretagne.

Ces documents ont été une porte d'entrée dans le sujet, abondante d'informations notamment pour les personnes externes (accompagnateur et stagiaire).

En plus de ceux-ci, un **espace documentaire collaboratif** « Espace collaboratif Opéra » était disponible sur l'intranet. Il rassemble l'ensemble des documents concernant le PRDAR : **Bilan prévisionnels et annuels, livrables, code d'activités ...**

ii- Entretiens

Ensuite un ensemble **d'entretiens de cadrage** ont été conduits auprès d'un panel d'acteurs régionaux impliqués la mise en place de la programmation en 2013 et dans la gouvernance actuelle du PRDAR. Ainsi 5 personnes ont été interrogées :

- D. MAROY référent agroécologie de la **DRAAF**, qui a un rôle institutionnel important dans la construction du PRDAR, la validation et le suivi des actions.
- C. LE ROHELLEC, chargée de mission agriculture au **Conseil Régional de Bretagne**, avec un rôle dans la conception et dans le suivi du programme via le COREDEF.
- C. BARBIER, chef de Service Conseil en Entreprise de la CRAB
- B. CARTEAU, chef de service Territoire de la CRAB
- B. LANDRAIN, chef de service Elevage de la CRAB.

Les **trois chefs de service** étaient présents dans les réflexions sur la conception du PRDAR pour deux d'entre eux, mais sont aussi des pilotes d'AE ou d'OO et ont permis d'apporter une vision du PRDAR dans sa globalité.

Nous souhaitons aussi rencontrer la présidente de la chambre départementale d'agriculture des Côtes d'Armor et présidente du COREDEF et à l'origine présidente du COPIL de l'évaluation. En effet, **impliquer les représentants professionnels** dès cette première phase de l'évaluation semblait un point important à la fois pour mieux **l'institutionnaliser et pour recueillir leur avis et attentes**. Mais cet entretien n'a pas pu avoir lieu par manque de disponibilités. Par la suite, la présidence du COPIL a finalement été prise par Jean-Hervé CAUGANT, élu professionnel du département du Finistère et délégué à la recherche et le développement, Innovation-Techniques et système de production. Sa forte implication lors des différentes rencontres du COPIL a permis **d'intégrer l'avis professionnel**.

Les questions posées lors de ces entretiens portaient sur trois points (Annexe 4) :

- Sur leur perception du PRDAR dans sa globalité
- Sur leur perception des deux actions concernées par l'évaluation, avec une demande de positionnement par rapport au diagramme des objectifs préalablement construit (cf III.3).
- Sur leurs attentes vis-à-vis de l'évaluation.

Nous tentons de passer en revue les différents critères d'évaluation pour avoir une première idée de leur importance et du point de vue de l'interrogé sur ceux-ci. Les réponses ont souvent été sur le PRDAR dans sa globalité plus que sur les AE 1 et 11, par manque de connaissances

des acteurs sur ces actions en particulier, mais ont permis d'accroître la connaissance du programme et les remarques concernant la gouvernance ou l'organisation étaient transposables à l'ensemble du PRDAR. Elles ont pu alimenter les réflexions de cadrage de l'évaluation.

b- Phase 1 : Résultats

i- *Diagramme des objectifs*

Afin de formaliser la logique d'action du programme, établie en 2013 lors de sa construction, nous avons utilisé un outil graphique : **le diagramme des objectifs**.

Il est composé de quatre catégories :

- La **finalité** du programme
- Les **objectifs stratégiques** qui décrivent des objectifs « larges » ne dépendant pas uniquement du programme étudié (autres actions publiques, éléments de contexte,...)
- Les **objectifs opérationnels** qui décrivent les changements que l'on vise chez les bénéficiaires directs/les cibles des actions
- Les **actions** réellement conduites.

Nous avons aussi fait apparaître **5 enjeux liés aux trois dimensions de la durabilité** (Economique, Sociale et Environnementale).

Notre ambition était de correspondre au mieux à la logique prise au moment de la conception du PRDAR notamment en reprenant le vocabulaire, les expressions. Nous avons donc utilisé deux documents sources :

- Concevoir et mettre en œuvre l'Agriculture Ecologiquement Intensive dans une région d'élevage (juin 2014)
- PRDA 2014-2020 Région Bretagne : Engagements prévisionnels 2014 (mai 2014)

Le point fort et à la fois la difficulté a été de juxtaposer deux documents qui sont pour l'un **plus stratégique et pour l'autre plus opérationnel**. Le premier donne une vision de la stratégie générale des chambres vis-à-vis de l'agroécologie alors que l'autre traite exclusivement du PRDAR, de l'AE 1 en l'occurrence pour la partie que l'on a utilisée. Les deux sont néanmoins liés, le premier reprenant les OO de l'AE 1 comme conclusion. Il a quand même fallu ajuster. L'objectif stratégique, présent dans le premier document, « Adapter chaque système d'exploitation » relié à l'enjeu de « permettre à chaque agriculteur de vivre de son projet et de participer à la satisfaction des attentes des différents types de consommateurs », a par exemple été enlevé, considérant qu'il était plus relié à l'AE 3 « Améliorer la valeur ajoutée des produits et services issus des exploitations ».

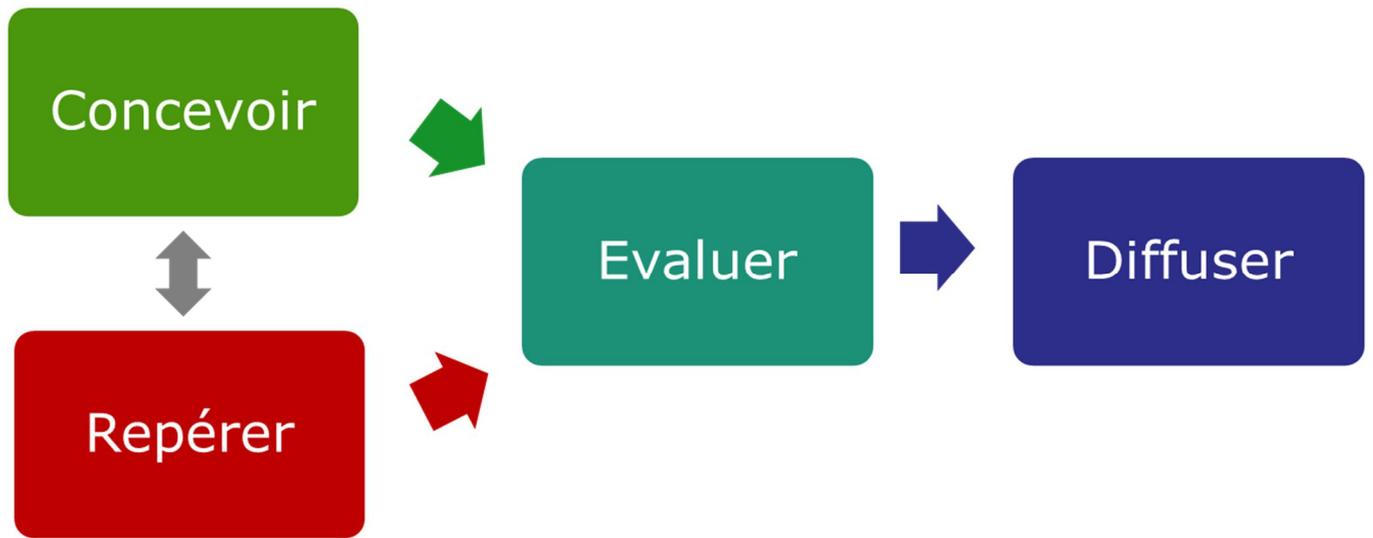


Figure 9 : Chaîne d'actions du PRDAR

Les AE 1 et 11, que nous avons tenté de résumer par cet arbre, sont effectivement plus concentrées à l'échelle de l'exploitation et de **certaines dimensions de la multi-performance notamment environnementale et un peu économique**. Mais la dimension sociale n'est pas traitée et n'apparaît qu'en enjeu dans notre arbre. Elle est traitée par d'autres AE.

Lors de la construction de ce diagramme, les avis des personnes interrogées en entretien de cadrage ainsi que du comité de pilotage ont été pris en compte. Un point qui a notamment nécessité leur approbation est l'action « Accompagner les dynamiques collectives notamment via les GIEE ». Deux choix étaient possibles : placer cette action comme une action à part entière ou la mettre en **transversale** dans l'optique d'illustrer son intérêt pour l'attente de l'ensemble des objectifs. C'est cette deuxième solution qui a été préconisée, pour marquer un **changement de méthode en lien avec l'agroécologie** (bottom up, importance de l'approche collective).

Le diagramme final est visible en annexe 5. Il apparaît très complexe en vue de la multitude d'actions décrites.

ii- Chaîne d'actions et sociogramme

Au travers des documents cadres, notamment le programme prévisionnel 2014 du PRDAR, nous avons pu repérer la volonté d'inclure les actions du PRDAR dans un schéma général d'organisation incluant quatre types d'actions (figure 9) :

- Le **repérage** d'innovations
- La **conception** d'innovations
- L'**évaluation** d'innovations
- La **diffusion** d'innovations

Les deux premiers types sont placés en parallèle sur le schéma figure 9 et en interaction (double flèche). **L'importance de ce lien, entre les innovations issues de la recherche et celles issues du terrain**, a été soulignée par différents acteurs des comités techniques et de pilotage.

Cette chaîne a été incluse dans le diagramme des objectifs précédemment décrit grâce à un code couleur et a guidé une grande partie des réflexions, notamment la construction des questions évaluatives. Les membres du comité technique ainsi que le COPIL l'ont réaffirmé comme une **logique d'action bien présente dans les réflexions**.

La notion d'évaluation a été sujette à débats aussi, les membres des comités ont bien rappelé qu'il ne s'agit pas de diffuser des innovations qui n'ont pas prouvé leur efficacité et qu'ils souhaitent rester vigilants sur ce point.

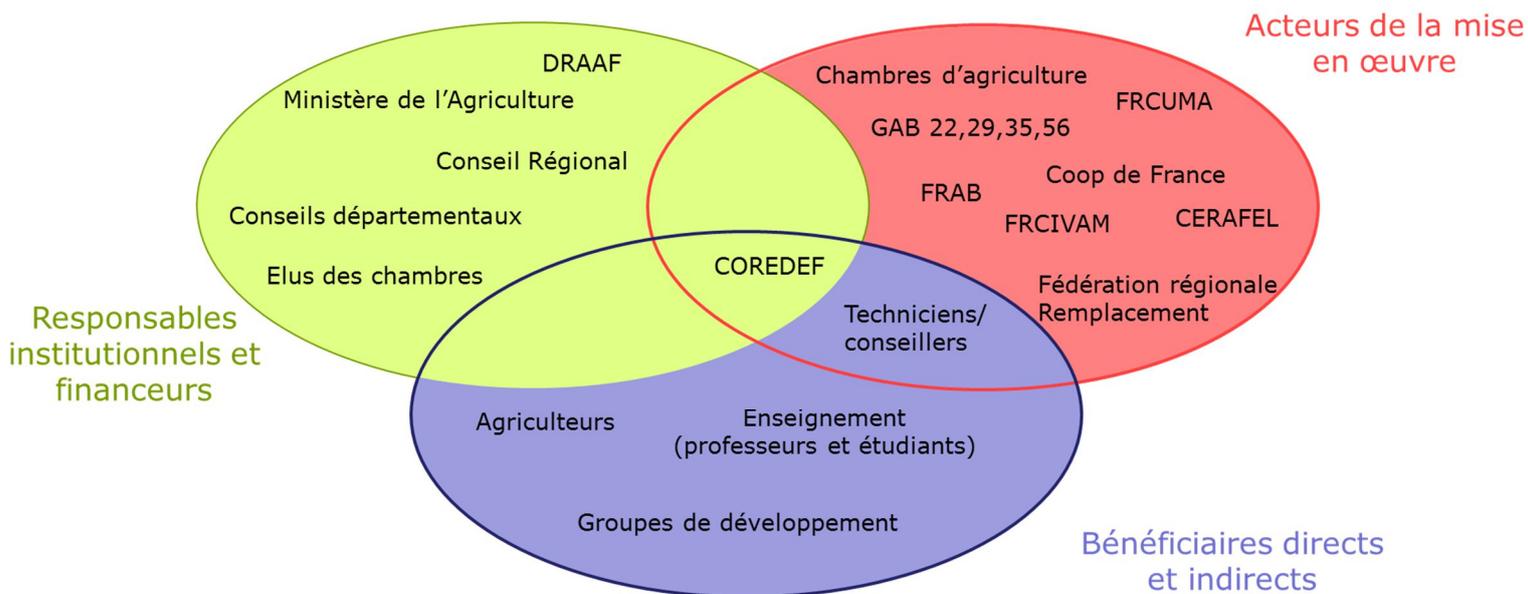


Figure 10: Sociogramme du PRDAR

Tableau 6 : Questions évaluatives

Critère	Questions	Sous-questions
Efficacité (EFF)	<u>EFF</u> : Le PRDA impacte-t-il les pratiques et les systèmes de production dans le sens de l'agroécologie ? A-t-il une influence sur l'autonomie de décision des agriculteurs ?	<p><u>EFF 1</u> : Le PRDA favorise-t-il une évolution des pratiques et/ou systèmes d'élevage vers une diminution de l'usage des médicaments ?</p> <p><u>EFF 2</u> : Le PRDA permet-il une augmentation des pratiques permettant de valoriser et développer la biodiversité fonctionnelle ?</p> <p><u>EFF 3</u> : Le PRDA crée-t-il une dynamique de repérage des innovations continue et efficace ?</p> <p><u>EFF 4</u> : Le PRDA favorise-t-il l'émergence des groupes de développement et/ou leur accompagnement vers l'agroécologie ?</p>
Cohérence Interne (CI)	<u>CI</u> : Les actions de repérage (issu du terrain ou de la recherche), de validation et de diffusion des changements de pratiques ou de systèmes telles qu'elles sont menées actuellement dans le PRDA permettent-elles (1) un repérage optimal des innovations, (2) une validation efficace de leur intérêt et (3) leur diffusion au plus grand nombre afin de favoriser la diffusion de l'agroécologie à l'échelle bretonne ?	<p><u>CI 1</u> : Quels sont les acteurs opérationnels et les modalités de repérage ? Quelle communication s'établit avec les acteurs de la recherche ?</p> <p><u>CI 2</u> : Y-a-t-il des innovations entièrement issues de la recherche appliquée ? Correspondent-elles à des demandes ?</p> <p><u>CI 3</u> : Les innovations repérées ou conçues sont-elles systématiquement testées et évaluées avant d'être diffusées ? Sont-elles testées selon différents critères ? Et comment ?</p> <p><u>CI 4</u> : Quelles sont les modalités de la diffusion (formes, quantité, cible) ? Quels acteurs en ont la charge ? Quels liens ont-ils avec ceux du repérage ou de la conception et ceux de l'évaluation ?</p>
Cohérence Externe (CE)	<u>CE</u> : Le PRDA est-il bien articulé avec les autres programmes poursuivant des objectifs semblables ? Le PRDA est-il un outil efficace de décloisonnement entre les différents acteurs de ces programmes ?	<p><u>CE 1</u> : Le PRDA est-il bien articulé avec le plan Ecoantibio dans l'OO1.4 ? La gouvernance favorise-t-elle une articulation ? Les acteurs opérationnels sont-ils en mesure d'intégrer les productions de ces différents programmes ?</p> <p><u>CE 2</u> : Le PRDA est-il bien articulé avec le plan Ecophyto et les bassins versants dans l'OO 1.5 ? La gouvernance favorise-t-elle une articulation ? Les acteurs opérationnels sont-ils en mesure d'intégrer les productions de ces différents programmes ?</p>
Pertinence (P)	<u>P</u> : Au vue de l'hétérogénéité des sensibilités à l'agroécologie, les actions du PRDA sont-elles adaptées pour impliquer l'ensemble des acteurs concernés ?	

Pour compléter la connaissance et la compréhension du programme, nous avons construits un **sociogramme représentant l'ensemble des acteurs concernés** selon trois catégories (cf figure 10) :

- Les acteurs opérationnels
- Les responsables institutionnels et financeurs
- Les bénéficiaires directs et indirects

Diagramme des objectifs, chaine d'actions et sociogramme forment donc le **référentiel de l'évaluation** qui a eu plusieurs rôles :

- Comprendre la logique d'action du PRDAR.
- Démarrer l'évaluation sur une base commune et approuvée par tous les acteurs.
- Aider à la mise en place des questions évaluatives

iii- Questions évaluatives

Les questions évaluatives sont des questions générales qui doivent guider l'ensemble de l'évaluation. Elles se réfèrent aux critères d'évaluation choisis en fonction des préoccupations des commanditaires et parties prenantes. Il était donc important d'impliquer le comité de pilotage dans leur confection.

La construction des questions évaluatives s'est donc faite en trois étapes :

- 1) Des premières idées ont été dégagées des entretiens de cadrage
- 2) Les membres du comité de pilotage ont pu exprimer leurs idées de questions
- 3) La confrontation de ces deux sources a permis de valider quatre questions évaluatives lors du comité technique du 24 avril et de les décliner en sous-questions.

Quatre critères sur les cinq existants sont présents (tableau 6), le critère de durabilité étant difficilement évaluable à mi-parcours.

La question de l'efficacité était une question très attendue par les membres du COPIL : savoir si les actions portent leur fruit. Cependant il est à noter aussi la **difficulté d'analyser l'effet propre, la contribution effective**, d'un programme qui s'inclue dans une dynamique beaucoup plus large. Dans ce cadre il a été choisi de porter l'évaluation de l'efficacité sur le champ thématique associé et non sur les seules actions du PRDAR, c'est-à-dire sur **l'efficacité de l'ensemble des actions des CA sur les thématiques choisies** (Réduction des médicaments et valorisation de la biodiversité) tout en gardant une analyse importante de la cohérence interne et externe propre au programme. Cette question de référentiel est aussi apparue comme une difficulté lors des trois évaluations accompagnées expérimentées en 2010 (Lépicier et al., 2010)

Tableau 7 : Liste des acteurs rencontrés en entretiens semi-directifs

Type de guide d'entretien	Rôle dans le PRDAR	Sujets des questions
Equipe Pilote AE	Pilote AE 1 - OO 1.4	<ul style="list-style-type: none"> - Leur rôle, leurs missions - La mise en œuvre opérationnelle des actions selon la chaîne repérée (cf référentiel de l'évaluation) - Le bilan des actions - Les liens avec des acteurs externes - L'agroécologie
	5 agents AE 1 - OO 1.4	
	Pilote AE 1 - OO 1.5	
	2 agents AE 1 - OO 1.4	
	1 agent AE 11	
	Référente 56 dans le projet "Zones Humides"	
Partenaires émergeant au PRDAR	4 partenaires (FRAB, FRCIVAM, CERAFEL, Coop de France)	<ul style="list-style-type: none"> - Le PRDAR en général et la place du COREDEF - Les actions du PRDAR (les leurs, leurs liens avec celles des CA, les résultats ...) - Les plans nationaux - L'agroécologie
Acteurs externes au PRDAR (Ecophyto, Ecoantibio, BV)	Ingénieur Territorial Dephy Fermes Ecophyto	<ul style="list-style-type: none"> - Rôle et missions en fonction du lien avec le PRDAR - L'articulation dans des programmes ou actions avec les CA si acteurs externes, avec les autres membres des CA (notamment les acteurs du PRDAR) si acteurs internes - Les résultats des actions - L'agroécologie
	Chef de projet Dephy Expe Ecophyto "grandes cultures"	
	Animatrice Ecophyto Bretagne	
	2 Ingénieurs Réseau Dephy Ferme Ecophyto (animateurs de groupes Dephy sur la biodiversité)	
	Salarié du GIE élevages	
	Vétérinaire	
	Responsable CA Agronomie et Bassins versants Ouest	
	Conseiller Agronomie 22 (Ancien référent biodiversité 22)	
	Salarié Communauté du BV du Léguer.	
Groupes	1 Animateur de groupe Triskalia	<ul style="list-style-type: none"> - Description du travail de leur groupe et de sa création - Lien avec la CA ou d'autres acteurs de la CA (notamment utilisation de documents de diffusion ou non) - L'agroécologie
	3 animateurs de groupes AE 11	

Cette première phase s'est achevée sur la **formalisation d'un mandat** (ou cahier des charges) (cf annexe 6). Celui-ci, signé par le président du COPIL ainsi que le chargé de PRDAR (Directeur du pôle PPP), distribué à tous les membres du COPIL et joint, par la suite, dans une version plus courte, à chaque mail de prise de contact, permettait de rappeler le **contexte, le champ de l'évaluation, ses objectifs et son organisation, ainsi que l'engagement des acteurs opérationnels dans les différents principes de la charte de la SFE**

IV) Phase 2 : Réponses aux questions évaluatives

Afin de répondre aux questions évaluatives fixées lors de la phase précédente, plusieurs outils ont été utilisés, réparties en fonction des questions et des cibles concernées. Cependant, lors de l'interprétation des résultats le **croisement des données** était une priorité, de sorte qu'aucune réponse ne provient d'un seul outil comme aucun outil n'était destiné à une question en particulier.

a- Les entretiens

Le premier outil était des **entretiens semi-directifs**. Nous en avons réalisé 29 au total, dont 15 entretiens en directs et 14 entretiens téléphoniques.

Cet outil était destiné principalement aux agents des chambres émergeant dans les deux OO thématiques de l'AE 1 (cf IV)a) ou dans l'AE 11. Dans le premier cas, l'ensemble des acteurs a été interrogés, dans le second cas l'AE 11 recouvre une diversité importante d'acteurs qui n'émergent que pour une faible partie de leur temps pour leurs actions de diffusion. L'ensemble des acteurs n'ont pas été interrogés, mais uniquement quatre personnes en lien avec les deux premiers OO de cette AE.

L'ensemble des autres acteurs rencontrés est décrit dans le tableau 7.

Pour les partenaires du PRDAR (FRCIVAM, Coop de France ...), même s'ils n'émergent pas dans les deux OO thématiques choisis, il nous a paru intéressant de les intégrer dans les entretiens. Leurs réponses pouvant être intégrées dans les questions de cohérence externe avec un **point de vue externe aux Chambres d'Agriculture** et leurs remarques, bien que touchant d'autres AE et OO, peuvent être applicables à l'ensemble du PRDAR. De plus, ouvrir le panel d'acteurs interrogés permet de diffuser l'exercice d'évaluation et d'en augmenter la **légitimité et le partage des résultats**.

Différents guides d'entretien ont donc été construits, en lien étroit avec l'accompagnateur externe (cf Annexe 7), leurs sujets sont précisés dans le tableau 7. Ils constituaient de précieux

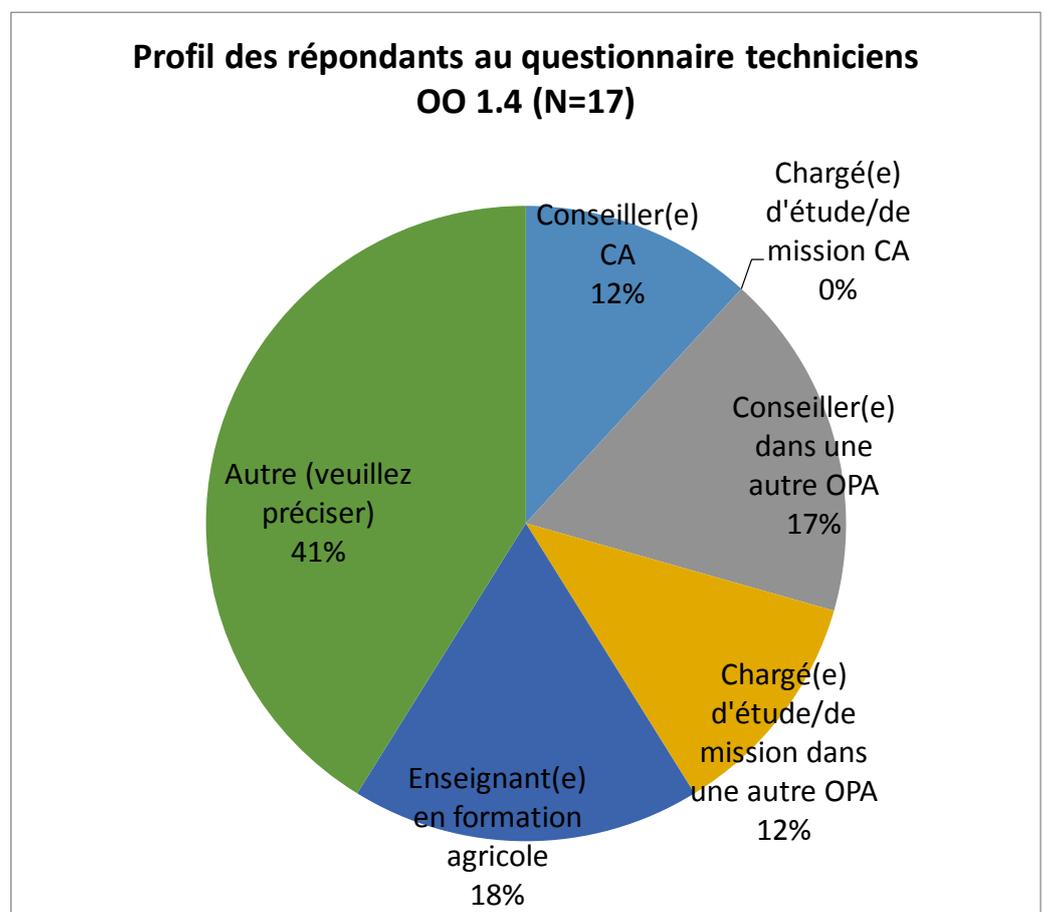
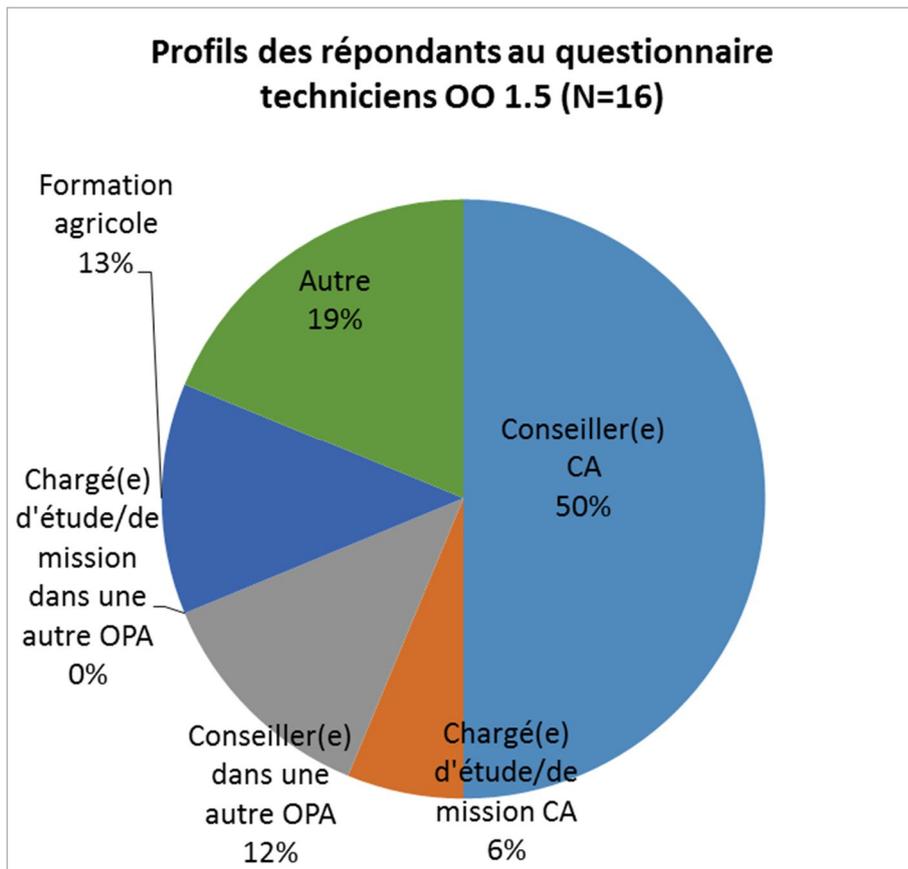


Figure11 : Profil des répondants aux questionnaires "techniciens"

supports mais étaient très adaptés en fonction des cas (temps disponible, connaissances de l'interrogé...).

b- Les questionnaires en ligne

Un deuxième outil largement utilisé a été le questionnaire en ligne, destiné aux **bénéficiaires du programme** : Agriculteurs, techniciens (=conseillers) (CA et hors CA) ou autres personnes en lien avec les agriculteurs (commerciaux, chargé de mission) ou enseignants en formation agricole et groupes de développement. A l'origine les groupes de développement ne devaient pas être la cible d'un questionnaire mais nous devions les rencontrer en direct lors d'un temps d'échange. Ceux-ci n'ayant pas pu avoir lieu, nous avons décidé de créer ce questionnaire supplémentaire (cf paragraphe suivant).

Les répondants aux questionnaires techniciens sont donc très divers (cf figure 11) ce qui peut influencer sur les réponses obtenus.

L'utilisation de cet outil a été très chronophage car elle demandait différentes étapes :

- La construction des listes de contacts

Nous avons ciblé les participants aux actions des deux OO du PRDAR, c'est-à-dire les **participants à des formations, des journées** (cf tableau 8). Pour l'OO 1.5, le sujet de la biodiversité étant à ses débuts (cf V) Mise en œuvre des OO), peu d'événements existent. Nous avons donc choisi d'utiliser les listes d'émargement au salon Tech&Bio de juin 2016, reconnu par plusieurs acteurs comme le premier événement où le sujet de la biodiversité était bien visible.

Ces listes n'étaient pas toujours disponibles et pas toujours auprès des mêmes personnes. Leur récupération puis leur retraitement (elles étaient souvent scannées et non sous format directement utilisable) a donc pris du temps.

- Construction des questionnaires

Cinq questionnaires ont été créés (tableau 8) car nous avons différencié les questions en fonction des OO 1.4 ou 1.5 (cf Annexe 8). Pour les quatre questionnaires sur ces OO, les questions étaient divisées en quatre parties sur :

- les changements de pratiques et les outils d'informations utilisés dans ce but
- Les événements pour lesquels ils ont été ciblés
- Les plans nationaux (Ecoantibio ou Ecophyto)
- L'agroécologie

Il est important de préciser que seules les questions sur les événements étaient ciblées sur les thèmes des OO. Pour les autres questions, agriculteurs et techniciens répondaient de

Tableau 8 : Caractéristiques des différentes enquêtes en ligne

Enquête	Cibles	Nombre d'envois	Nombre de réponses
Agriculteurs OO 1.4	2 commissions lait, journée régionale «Des bovins en bonne santé », journées « prévenir plutôt que guérir » Porcs, 10 formations (VL et porcs),	121	12 (10%)
Agriculteurs OO 1.5	Liste d'émargement T&B	241	36 (15%)
Techniciens OO 1.4	Formation CBPE, journée régionale « Des bovins en bonne santé », journées « Prévenir plutôt que guérir » porcs.	71	17 (24%)
Techniciens OO 1.5	Liste d'émargement T&B	104	16 (15%)
Groupes	2 Groupes DEPHY biodiversité, Groupe médicaments, Groupe AEP, Groupe Triskalia	54	19 (35%)

façon générale. Par exemple, pour la question 3 « avez-vous déjà testé de nouvelles pratiques ? », il n'était pas spécifié « nouvelles pratiques sur la réduction des médicaments » pour l'OO 1.4 par exemple.

Pour le questionnaire groupe, les questions étaient différentes et ciblées sur :

- Le rôle du groupe
- Le rôle de l'animateur
- L'agroécologie
- La labellisation

- Utilisation du logiciel Survey Monkey

Pour finir, nous avons utilisé le logiciel Survey Monkey afin de mettre en forme et d'envoyer les questionnaires aux contacts. Un temps de découverte et d'adaptation au logiciel a donc été nécessaire. Mais ce logiciel a été très utile pour le traitement des données et à faciliter les relances.

L'envoi du questionnaire était accompagné d'une **lettre d'explication, courte, signée d'un élu professionnel du Finistère et du Directeur du Pôle PPP de la CA**, afin de donner plus de poids à cette enquête. Cette lettre insistait aussi sur l'influence du PRDAR sur les actions des chambres destinées aux répondants et sur l'importance de prendre en compte leur avis (cf annexe 9).

Nous avons obtenu des taux de réponses plutôt faibles (tableau 8), qui peuvent s'expliquer par plusieurs raisons :

- 1) La **période d'envoi** (juin) où les agriculteurs sont peu disponibles
- 2) La **généralisation, dans tous les domaines, de l'envoi de questionnaires** de satisfaction ou d'enquêtes en ligne, qui a pu « noyer » celui-ci.
- 3) Un manque de **communication** auprès des bénéficiaires sur le programme et son intérêt pour l'évaluation.

c- Les focus groups et l'utilisation des indicateurs

Deux derniers outils ont été utilisés : Des **échanges avec les groupes de développement** et l'utilisation des **indicateurs de réalisations et de résultats**.

Malheureusement, un seul groupe a pu être rencontré, le groupe AEP/GIEE « Explorons la diversité des réponses biologiques afin de renforcer le lien sol-plante-animal en système herbager et/ou biologique ». Les autres groupes contactés étant tous très sollicités par ailleurs et sans réunions prévues dans la période proposée pour l'échange. Nous avons donc remplacé cet outil par un **questionnaire à destination des membres de groupes**, pour tenter

Tableau 9 : Répartition des outils méthodologiques en fonction des questions évaluatives

Question	Entretiens Equipes pilotes	Entretiens Partenaires	Entretiens Acteurs externes	Questionnaires bénéficiaires	Questionnaires groupes	Rencontres avec les groupes	Indicateurs
EFF 1							
EFF 2							
EFF 3							
EFF 4							
CI 1							
CI 2							
CI 3							
CI 4							
CE 1							
CE 2							
P							
		Outil prioritaire				Outil secondaire	

Tableau 10 : Composition de l'OO 1.4

Poste	Service au sein des CA	ETP PRDAR (2014; 2015; 2016)
Vétérinaire chargée d'étude VL	Élevage	(0.55;0.44;0.42)
Chargée d'étude VL	Élevage	(0.35;0.52)
2 Chargés d'étude Porcs	Élevage	(0.53;0.60;0.38 et 0.40;0.60;0.24)
Chargée de mission Veaux de Boucherie	Élevage	(0.40;0.27;0.34)
Chargée de mission Volailles	Élevage	(0.44;0.60;0.42)

d'intégrer l'avis de ces bénéficiaires incontournables du PRDAR, ainsi que des entretiens téléphoniques avec 7 animateurs de groupes. Mais, intervenu sur la fin de la période de récupération des résultats, le questionnaire n'a pas été envoyé à beaucoup de membres de groupe en raison du manque de temps.

Pour ce qui est des indicateurs, nous n'avons pas tenté de construire d'indicateurs spécifiques pour l'évaluation, mais plutôt **d'utiliser et d'analyser ceux déjà présents**. Une liste d'indicateurs de réalisations ainsi que de résultats existe mais le remplissage de ceux-ci est peu fait. Leur **utilisation lors de cette évaluation est donc réduite**.

Finalement, le tableau 9 suivant résume l'utilisation de ces différents outils en fonction des questions évaluatives.

Les informations nécessaires à la compréhension des analyses construites via cette évaluation sont maintenant connues, nous pouvons désormais aborder les réponses aux questions évaluatives.

PARTIE 3 : REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

1) Mise en œuvre des OO

Pour faciliter la compréhension de la suite du mémoire, une description plus précise du contenu des OO concernés par l'évaluation paraît nécessaire.

a- OO 1.4 : « Réduire l'usage des médicaments en élevages en faisant évoluer les pratiques et/ou les systèmes d'élevages »

Six agents des chambres d'agriculture de Bretagne émergent dans cet OO (tableau 10). Ils font tous partie du service élevage mais sont répartis sur toutes les filières (Vaches laitières, Porcs, Veaux de boucherie et volailles). Un des membres, la pilote de l'OO est vétérinaire, point important en vue des objectifs de l'OO, mais le manque de vétérinaire dans les autres filières au sein des CA (non seulement au sein du PRDAR) a été remarqué.

Ces différents agents sont regroupés au sein d'un groupe appelé le « **groupe médicaments interfilières** ». Au sein de celui-ci, ils montent **des projets sur des thèmes communs et** peuvent partager les problématiques présentes dans chaque filière. Un membre du service agronomie en fait aussi partie pour pouvoir intégrer le sujet des transferts de médicaments sur la parcelle via les effluents d'élevage. A l'origine ce groupe interfilières était un groupe à l'échelle régionale composé de l'ensemble des acteurs régionaux (Groupement de Défense Sanitaire(GDS), Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ...) animé par la CRAB. Il a fonctionné de 2012 à 2014

mais a cessé de fonctionner en raison de discordes sur le statut d'Organismes à Vocation Sanitaire (OVS) du GDS Bretagne. A partir de 2014, il a donc continué en interne à la CRAB, tout en gardant des liens avec les acteurs régionaux sur différents projets.

Mais toutes les actions de l'OO ne s'organisent pas autour de cette équipe projet, l'OO permet de financer aussi des **projets divers en lien avec une filière en particulière**, par exemple :

- Etude psychosociologique pour mieux comprendre l'influence du facteur humain dans le changement de pratiques en matière d'utilisation d'antibiotiques en aviculture.
- Journées « santé en production porcine » (janvier 2015).
- Journée « Des bovins en bonne santé et moins d'antibiotiques » (novembre 2015).
- Enquête auprès d'éleveurs utilisant des médecines alternatives en production porcine (2016).
- Retours d'expérience auprès de producteurs laitiers utilisant des médecines alternatives.
- Suivi des usages des antibiotiques en veaux de boucherie.

Chacun de ces projets est mené spécifiquement par un ou deux des agents.

Dans cette OO il est important de mettre en avant les **difficultés liées au thème abordé**, la réduction des médicaments en élevage qui peut être vue sous deux angles : **l'angle curatif** via des produits ou traitements alternatifs (homéopathie, phytothérapie, huiles essentielles...) et **l'angle préventif** via des actions sur la conduite d'élevage (bâtiments, alimentation, biosécurité ...) ou des traitements plus sélectifs.

Il est ressorti des entretiens que les chambres d'agriculture, notamment les pôles Recherches appliquées, se trouvent dans une **position intermédiaire** face à ce sujet pour plusieurs raisons :

- Les traitements alternatifs, notamment les huiles essentielles sont **controversés** avec des produits interdits par la réglementation mais utilisés et demandés par les éleveurs. Il est donc difficile d'engager des actions de recherche au sein des CA à ce sujet.

Un agent interrogé cite : « *D'un côté les vétérinaires veulent des preuves et mettent en avant la réglementation, de l'autre les conseillers, en lien avec les éleveurs qui sont en demande de ces thèmes, demandent des formations qui ne sont pas toujours très objectives, ne mettent pas en doute, voire mettent en avant des pratiques qui ne sont pas réglementaires.* »

Tableau 11 : Composition de l'OO 1.5

Poste	Service au sein des CA	ETP PRDAR (2014; 2015; 2016)
Chargé d'étude sur biodiversité et diagnostic de transferts des polluants dans les eaux de surface	Agronomie	(0.70;0.37;0.50)
Chargé d'étude fourrages	Élevage	(0.70;0.37;0.50)
Chargée de mission biodiversité et zones humides	Environnement	(0.40;0.33;0.40)

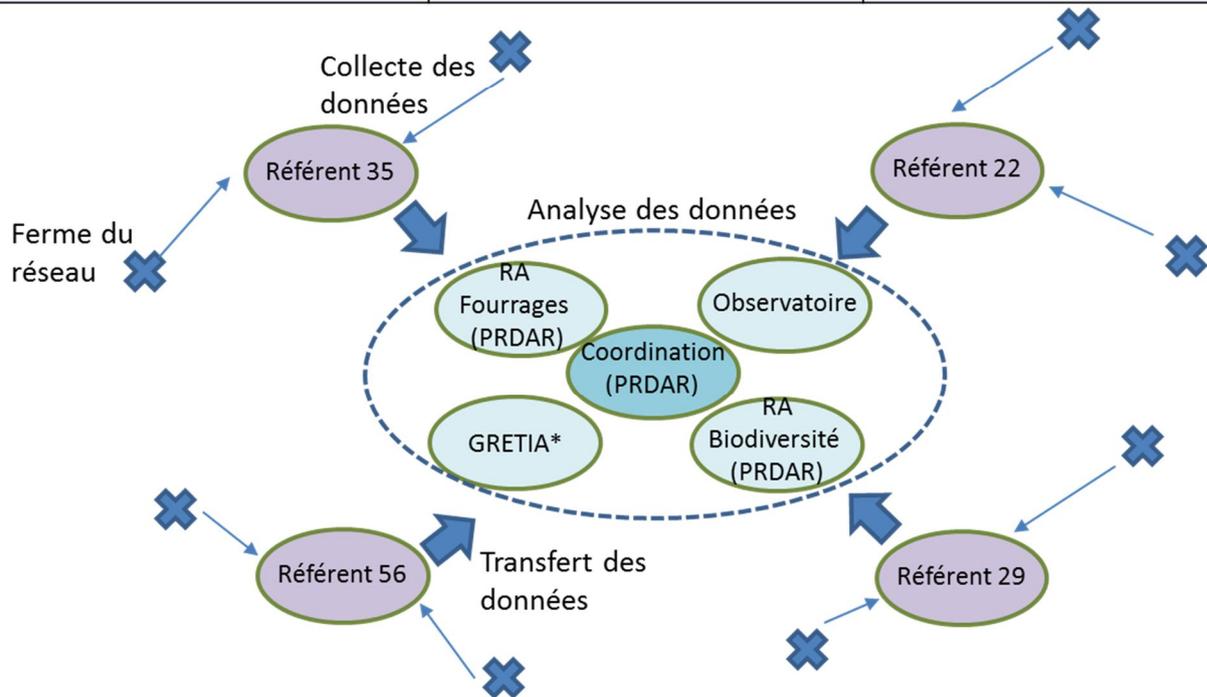


Figure 12: Organisation du relais d'information au sein du réseau Zones Humides

- La **prescription de traitements est du ressort des vétérinaires** et les CA semblent avoir des difficultés à imposer leur légitimité sur ce sujet, qui est pourtant effective notamment dans toutes les actions concernant les conduites d'élevage (curatif).
- Pour finir, il est difficile d'impulser sur ces changements de pratiques au sein des **filiales intégrées** telles que les veaux de boucherie ou les volailles, dans les décisions des éleveurs sont contraintes par leurs contrats avec leurs coopératives.

b- OO1.5 : Développer et valoriser la biodiversité fonctionnelle végétale et animale, l'agroforesterie, la gestion des bords de champs, les zones humides

Le deuxième OO thématique comprend, lui, trois agents de la recherche appliquée, répartis dans trois services différents (tableau 11).

Il se divise en deux projets distincts :

- Le premier est inclus dans le **dispositif DEPHY EXPE** du programme ECOPHYTO (cf Partie 4, IV). Plus exactement, il correspond à l'action 2b sur la gestion des bords de champs et le développement des auxiliaires du DEPHY EXPE « Expérimenter et évaluer des systèmes « Grandes Cultures » économes en intrants (de l'intégré au biologique) en Bretagne ». Il est composé d'essais dans deux stations expérimentales.
- Le deuxième est le **réseau zones humides (ZH)**. C'est un projet sur trois ans ayant pour objectif la création d'un guide réunissant des témoignages d'exploitants agricoles, d'un réseau spécialement constitué pour ce projet, ayant des zones humides incluses dans leur système.

Dans les deux cas, ces projets n'étaient au moment de l'évaluation pas dans la phase de diffusion des connaissances : des actions de diffusion notamment des visites de stations étaient déjà réalisés dans le premier cas mais non la diffusion finale des résultats et le guide issu de réseau zone humide était en cours de finalisation. De façon plus générale, le sujet de la **biodiversité lui-même est un thème à ses débuts**, encore peu pris en compte et donc plutôt au stade de la prise de conscience de son importance que de l'application réelle de connaissances, autant chez les agriculteurs que dans les actions des CA. Les acteurs ont fréquemment exprimé cet aspect lors des entretiens.

Nous pouvons ici souligner l'organisation du réseau Zones Humides (ZH) (figure 12). En effet, l'équipe projet avait adopté un **système de relais terrain et de partenariats**, intéressant à développer pour le reste de notre évaluation. Un référent par département récoltait les données auprès des fermes du réseau, pour ensuite les transmettre à l'équipe recherche constitué des trois agents émergeant à cet OO mais aussi de deux partenaires externes : le GRETIA (Groupe d'étude des invertébrés Armoricaïns) et l'observatoire de la biodiversité.

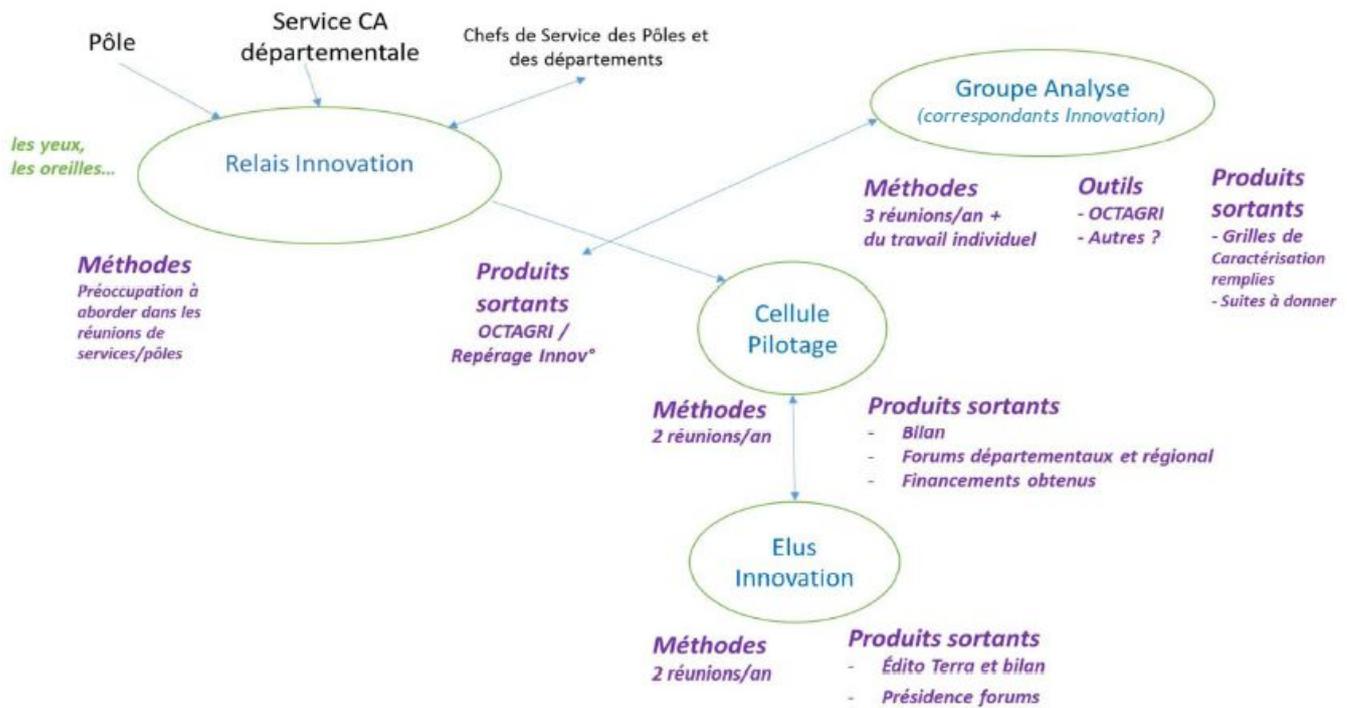


Figure 13 : Organisation du relais d'information au sein du système de repérage (Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, 2015)

c- PPR - 1 : Repérer les actions existantes, les innovations et en analyser leur pertinence

Le premier OO de l'AE 11 ou PPR a pour but le repérage des innovations. Un système de **relais au sein des équipes** a été mis en place depuis fin 2013 pour atteindre cet objectif (figure 13). Ce système devait permettre une **remontée des informations des acteurs terrains**, notamment les conseillers vers un **groupe d'agents de la recherche appliquée** affectée au traitement de ces informations. Leur rôle est de décider de la suite à donner à ces informations (projet de recherche, essais, diffusion...). La communication passe par le logiciel Octagri interne aux CA, mais que certains des acteurs concernés n'étaient pas forcément habitués à manipuler.

d- PPR - 2 : Faire émerger et accompagner des dynamiques collectives notamment via les GIEE

Le deuxième OO de l'AE 11 - PPR concerne **l'accompagnement des groupes de développement**, notamment vers la labellisation GIEE/AEP. En effet, le MAAF rappelle dans son guide «GIEE : les aides mobilisables pour l'animation », que l'animation avant la reconnaissance est un élément clé de la réussite des GIEE (MAAF, 2015). Le PRDAR s'inscrit parmi les possibilités de financement de cette période d'émergence.

Outre la labellisation GIEE, les **groupes peuvent répondre à d'autres AAP**, parfois en complément de la labellisation, qui nécessite un temps de préparation du dossier conséquent :

- **FranceAgriMer** : AAP régional, lancé chaque année par les DRAAF, finançant des actions collectives d'assistance technique sur la base de la double performance (FranceAgriMer, 2016).

- AAP **AEP** de la région Bretagne « Mise en œuvre d'une démarche d'innovation et de progrès vers une agriculture écologiquement performante » : Le conseil régional lance chaque année depuis 2014 un Appel à Projet (AAP) pour le financement de l'animation de l'appui technique de projets labellisés (Conseil régional Bretagne, 2016). En effet la labellisation GIEE n'est pour la plupart des groupes labellisés qu'une reconnaissance ainsi qu'une possibilité de majoration des aides. Seuls certains GIEE reçoivent en plus de la labellisation un soutien financier à l'animation. (DRAAF Bretagne, 2017)

L'obtention de ces différents appels à projets demande un **temps de préparation conséquent des dossiers de candidature**. Le PRDAR peut ainsi intervenir dans le **financement de ce temps d'accompagnement**. Il peut aussi **financer l'animation de groupes** dont la dynamique ne rentre pas forcément dans les cadres précédemment cités, comme c'est le cas pour certains groupes finistériens.

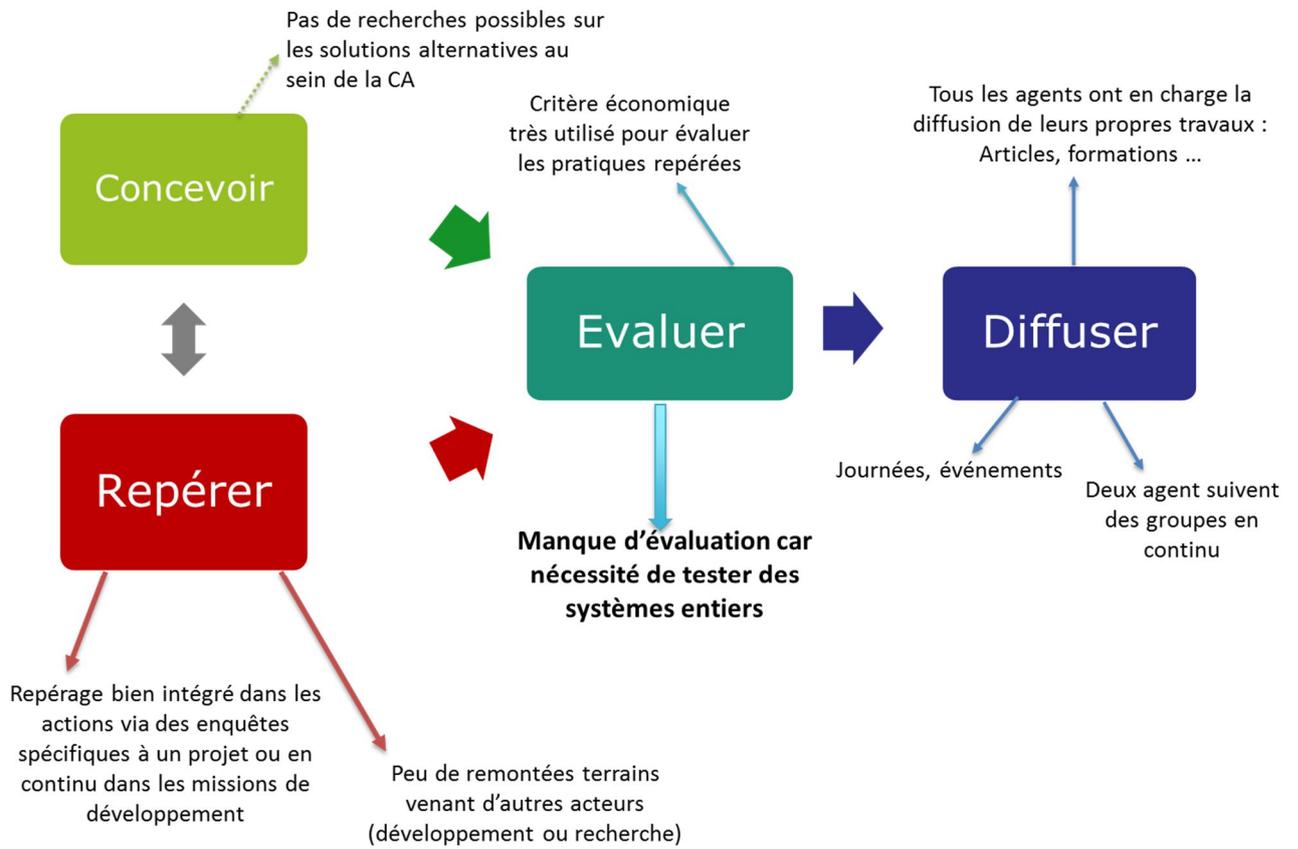


Figure 14 : OO 1.4 et chaine d'actions

D'autres sources de financement des groupes existent aussi, notamment les formations **Vivéa**, (fonds de financement de formations, proposant des programmes, plus ou moins libres) mais aussi le FEADER, les agences de l'eau, d'autres programmes comme Ecophyto. Mais toutes ces sources sont spécifiques à un projet en particulier. Ici le PRDAR intervient comme un outil vraiment spécifique.

CONCLUSION LOGIQUE D'ACTION ET MISE EN ŒUVRE DES OO

Une logique ciblée sur une chaîne de quatre types d'actions autour desquels les projets peuvent se monter.

Quatre Objectifs Opérationnels, objets de l'évaluation, de compositions et aux contraintes diverses.

II) La cohérence interne des Objectifs Opérationnels évalués

Rappel de la question :

CI : Les actions de repérage (issues du terrain ou de la recherche), de validation et de diffusion des changements de pratiques ou de systèmes telles qu'elles sont menées actuellement dans le PRDA permettent-elles (1) un repérage optimal des innovations, (2) une validation efficace de leur intérêt et (3) leur diffusion au plus grand nombre afin de favoriser la diffusion de l'agroécologie à l'échelle bretonne ?

a- Une difficulté à recouvrir l'ensemble de la chaîne

Nous interrogeons ici la cohérence entre les actions effectivement mises en place via le PRDAR et l'objectif de respecter une logique de projet suivant la chaîne Repérer→ Concevoir →Evaluer→ Diffuser des innovations.

On peut déjà voir que sur le diagramme des objectifs construit (Annexe 5), **chaque type d'action** (représentée par le code couleur) **n'est pas présent dans tous les Objectifs Opérationnels**, notamment les actions de repérage ne sont pas présente sur chaque OO.

Pour ce qui est de nos deux OO choisis, nous avons replacé sur la chaîne les remarques issues des différents entretiens des équipes pilotes. Pour l'OO 1.4, un seul schéma a été fait pour l'ensemble des actions (figure 14) alors que pour l'OO 1.5, le réseau ZH et le DEPHY EXPE sont représentés séparément.

- OO1.4 : un maillon manquant mais difficilement envisageable

Les actions de cet OO sont très diverses, faire des remarques globales n'est donc pas forcément possible mais on peut tout de même mettre en relief plusieurs détails. Pour le curatif

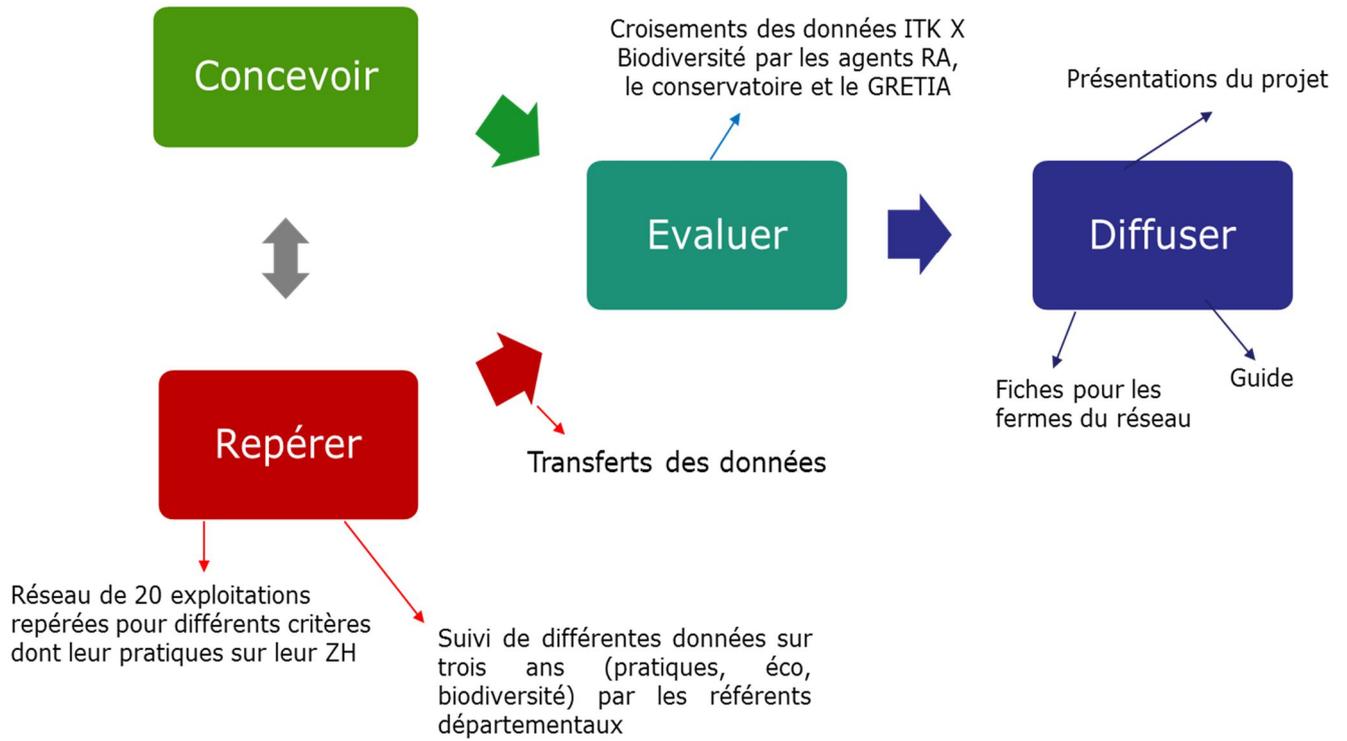


Figure 15: Réseau ZH et chaîne d'actions

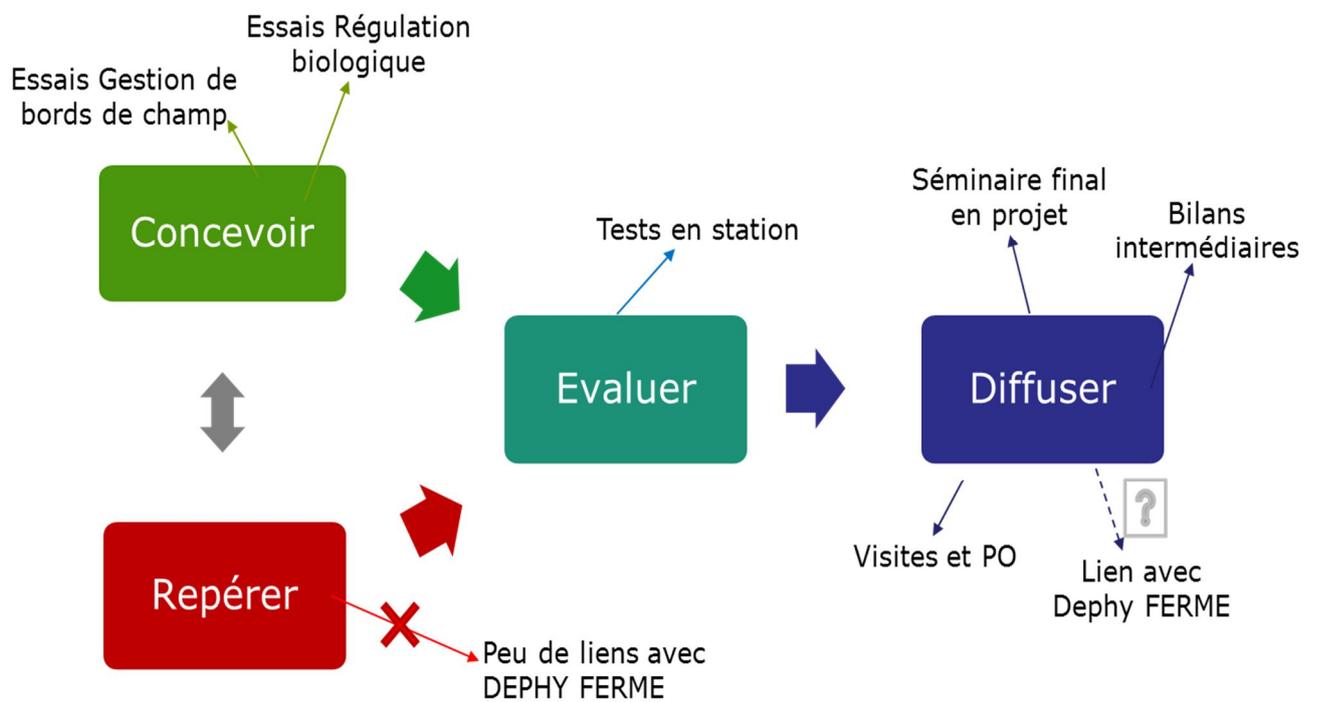


Figure 16 DEPHY Expe et chaîne d'actions

les CA n'ont pas la capacité de concevoir des méthodes ou produits alternatifs. Les actions à ce sujet sont donc souvent du **repérage sur le terrain, de l'évaluation éventuelle via des recherches bibliographiques ou validation réglementaire puis de la diffusion** (témoignages de pratiques, information sur les restrictions réglementaires...). Les actions préventives passent principalement par **l'optimisation de la conduite d'élevage** mais du fait de **l'approche très systémique qui en résulte**, elles sont difficiles à cerner, difficile d'évaluer leur impact sur la santé. Un agent cite « *Souvent dans les élevages repérés, ce ne sont pas des pratiques qu'il faudrait tester mais des systèmes, des conduites entières* ».

On observe qu'il n'y a pas forcément d'actions qui recouvrent toute la chaîne. Il y a du repérage de pratiques pour témoigner ou des rapports sur les produits alternatifs utilisés, donc un maillon « évaluer » pas forcément présent, des suivis de dépenses en antibiotiques qui influent sur la diffusion, en encourageant mais sans réel lien avec des innovations en particulier, des journées de diffusion avec des témoignages.

- OO 1.5 : un projet basé sur le terrain VS un projet d'expérimentation en station

Les deux schémas figures 15 et 16, des deux projets de l'OO 1.5 montrent aussi une **faiblesse au début de la chaîne**. Le projet ZH (figure 15) est basé sur un réseau de parcelles et ne cherche pas à concevoir de nouvelles pratiques, seulement à analyser celles existantes. Il recouvre donc bien les trois maillons repérer, évaluer, diffuser et cette absence n'est pas issu d'un manque dans la gestion du projet, mais seulement du fait que le projet n'était pas prévu selon cette chaîne.

Quant au DEPHY Expe (figure 16), il est essentiellement composé d'expérimentations en station et ne recouvre donc qu'une partie de la chaîne. La différence ici est qu'il évolue aux côtés des groupes DEHY Ferme qui ont les mêmes objectifs et qui constituent donc des possibilités de liens avec le terrain. Cependant, nous le verrons par la suite, ce lien est peu présent.

En lien avec cette volonté de chaîne continue, on peut remarquer que **le transfert des actions de diffusion dans l'AE 11, même s'il n'existe qu'administrativement, n'est pas cohérent avec celle-ci**. Cette séparation entre AE 1 et 11 a été créée ainsi pour des raisons techniques (respect des règles administratives) mais est vu par la plupart des acteurs comme **source de confusion**, notamment au moment de répartir le temps de travail entre les différentes AE.

- ➔ **La chaîne est donc rarement complète** dans les actions mises en place, le lien réciproque entre concevoir des innovations (sur des stations, via des actions de recherche) et les repérer sur le terrain n'est pas systématique et l'évaluation des innovations notamment sur plusieurs critères, n'est pas forcément visible. Plus que

d'essayer de placer des actions tout au long de cette chaîne, ce qui est important à retenir ici c'est que les **acteurs opérationnels n'ont pas forcément connaissance de cette chaîne**. Au cours des entretiens de cadrage, effectués avec des acteurs plus en amont, dans la gouvernance du programme que dans l'opérationnel, cette chaîne ainsi que le travail en « mode projet » était souvent cité comme des objectifs du programme. Mais il semble y avoir une cassure dans la clarté de ces objectifs, lorsque l'on passe d'un niveau d'acteurs à l'autre.

b- Un rôle des groupes de développement à optimiser

Au sein de cette chaîne Repérer/Concevoir/Evaluer/Diffuser, les groupes de développement semblent avoir un rôle particulier.

- Remarque préliminaire

En accord avec les discours d'animateurs de groupes et des membres du comité technique, nous avons considéré dans cette évaluation qu'il existait deux types de groupes de développement :

- Des **groupes de formation**, utilisant la forme collective pour se former sur un sujet en particulier, à partir de plans de formations plus ou moins préconstruits.
- Les **groupes de progrès**, avec une différence entre les filières d'élevage où dans la majorité des cas les membres testent des pratiques avec ensuite la volonté de les faire valider par la recherche et le secteur agronomique où, en lien préalable avec la recherche (INRA par exemple), les membres effectuent des tests dans leurs parcelles. C'est de ce deuxième type de groupes que nous parlons dans le présent rapport.

- Groupes, vecteur de diffusion sur trois plans différents:

1) Les groupes sont des cibles privilégiées des outils de diffusion construits notamment via la PRDAR.

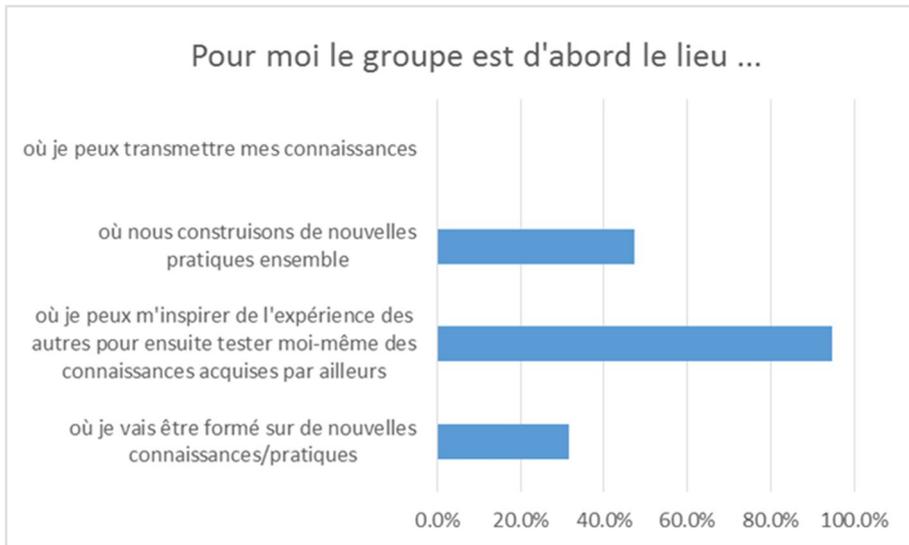


Figure 17: Questionnaire groupe (question 1)

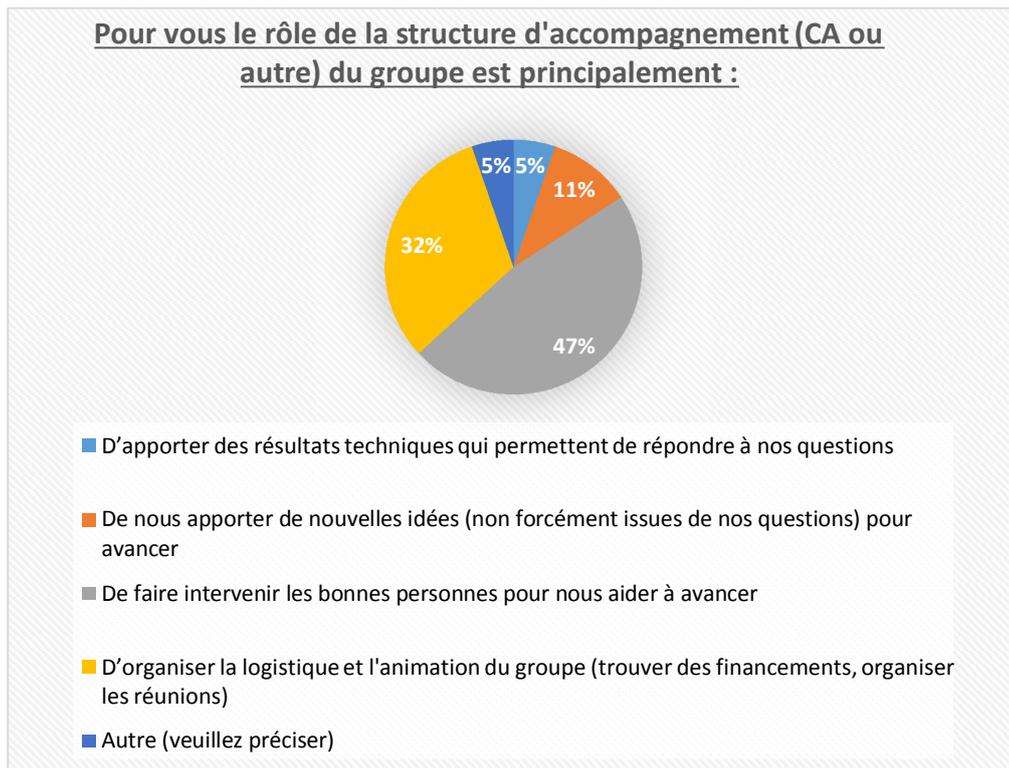


Figure 18 : Questionnaire groupe (questions 10 et 12)

Les six animateurs de groupes interrogés ont cité plusieurs outils utilisés comme des intervenants internes ou externes (notamment dans les formations Vivéa), des visites de stations (3 fois), de salon comme Tech&Bio (2 fois). Les publications (Terra, guide) (3 fois) sont aussi des supports qui aident à aborder certains sujets. Pour eux ainsi que pour l'équipe pilote, il apparaît que les groupes ont un **accès facilité aux informations** par leur lien avec l'animateur.

2) En interne aux groupes, les échanges sont les « meilleurs outils de diffusion ».

Les agents de l'équipe pilote rencontrés font des interventions dans des groupes avec une présentation d'un sujet en particulier appuyé par un diaporama, mais ils rappellent que **le plus intéressant sont les échanges** entre les membres pour mieux intégrer les informations. Les animateurs citent aussi des **visites d'autres exploitations** (trois fois citées sur les six animateurs) comme des exemples importants. De plus, sur la figure 20 les « échanges dans un groupe » est l'outil le plus souvent utilisé par les agriculteurs. Enfin, via l'enquête en ligne, les membres de groupes appuient sur l'importance du contact avec les autres membres pour avancer (figure 17)

De façon plus générale, les attentes des membres de groupes ne semblent pas porter en premier lieu sur l'apport de connaissances, de techniques mais bien sur le **contact que ce soit entre membres ou avec des intervenants externes** comme le montre les réponses au questionnaire (figure 18)

3) Les groupes diffusent leurs propres informations

Des données du paragraphe suivant, sur la diffusion, indiquent un rôle particulier des groupes dans la **diffusion des innovations vers l'extérieur du groupe** : sur les graphiques 21 et 22, les techniciens indiquent utiliser les travaux des groupes comme source d'information. Leurs travaux sont aussi l'objet de **diffusion particulière** via des flashes techniques au sein des comités de développement ou via des articles. Leurs exploitations peuvent aussi faire partie de Portes Ouvertes comme Innov'Action⁽¹⁾ ou de demandes de visites.

100% des répondants à l'enquête en ligne pour les groupes (19 agriculteurs) estiment avoir des pratiques développées au sein du groupe qui mériteraient d'être diffusées plus largement (question 5) et 80% pensent qu'**il y a des outils mis en œuvre pour les diffuser** (question 6) et notamment des articles de presse (question 7).

- Groupe, vecteur d'innovation

(1) Initiées en 2008 par la CDA 22, les Portes ouvertes Innov'Action sont aujourd'hui un événement national organisé dans de nombreuses régions, lors duquel des agriculteurs ouvrent leurs portes pour faire découvrir leurs innovations.

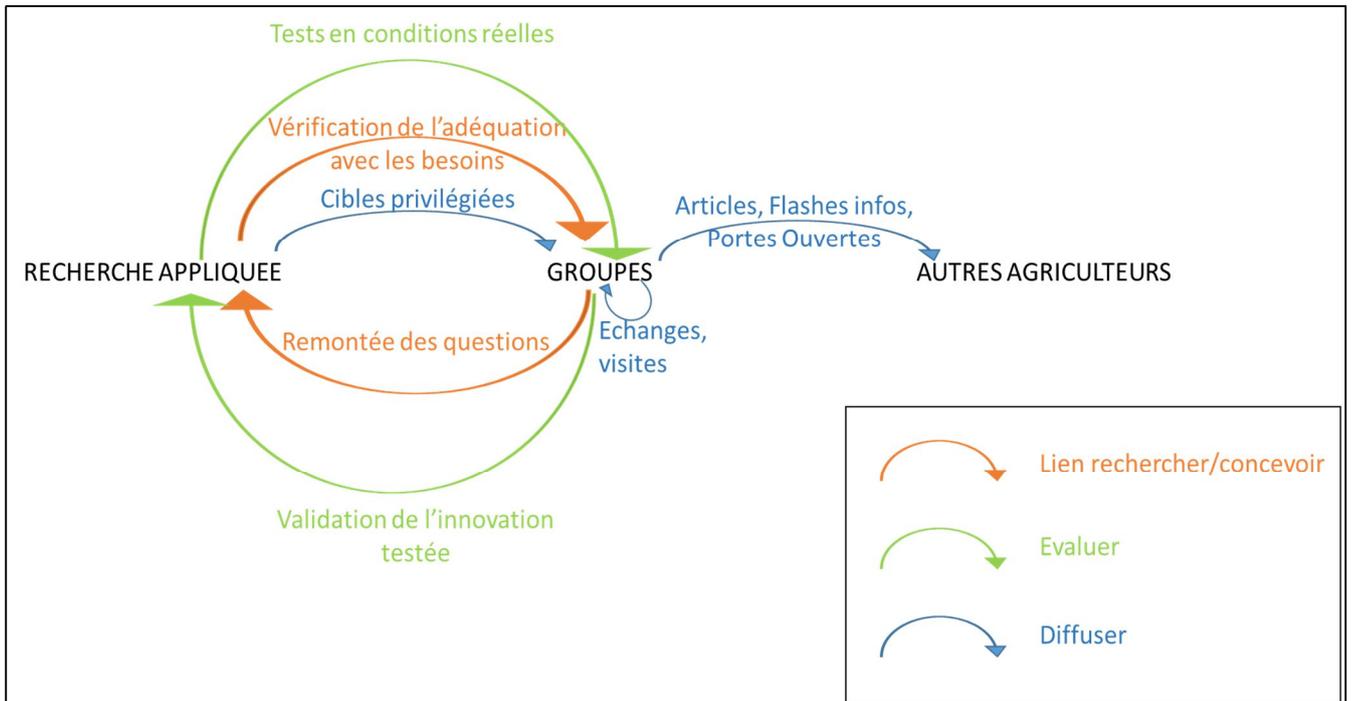


Figure 19 : Schéma récapitulatif du rôle des groupes au sein de la chaîne d'action

Outre leur rôle dans la diffusion des innovations, les groupes s'inscrivent dans les autres maillons de la chaîne et notamment ils permettent de **faire le lien entre « Repérer des innovations » et « Concevoir des innovations »**.

En effet, l'utilité du lien entre les groupes et la recherche appliquée, notamment les stations, est mise en avant. Deux agents sur les six de l'OO 1.4, qui ont des contacts avec des groupes (interventions, formations...) remarquent l'utilité des groupes pour faire **remonter des questions**, avoir un lien avec le terrain. L'un cite « Les échanges sont réciproques entre les groupes et moi ». De même, trois animateurs sur six rappellent l'importance d'avoir ce lien et la nécessité de l'améliorer pour **vérifier l'adéquation avec les besoins réels du terrain**.

Ce lien groupe/recherche existe, même si pas forcément avec la Recherche Appliquée des CA mais aussi avec l'INRA par exemple. Néanmoins plusieurs remarques évoquaient sa **faiblesse** : les membres du groupe AEP rencontré ne voyaient pas ce que leur apportaient les stations expérimentales par exemple et un animateur cite « *Les stations sont en retard, dans leur bulle* » « *c'est l'inconvénient d'être pionniers* » en référence à son groupe de développement très avancé dans le domaine des TCS. Cette analyse du lien avec les stations est ici à prendre en compte uniquement pour les filières animales, dans la **filiale maraichage la situation est différente** : le conseil technique apporté aux agriculteurs est encore très lié au CA et les conseillers s'appuient davantage sur les stations.

Pour finir, le duo groupe/recherche peut jouer un rôle dans **l'évaluation des innovations** avec d'un côté la possibilité de développer en conditions réelles, des innovations conçues en station et de l'autre la possibilité de faire valider des innovations repérées sur le terrain en les analysant via la recherche appliquée et ainsi **approfondir le respect le lien avec l'agroécologie en créant un réel mouvement « bottom up »**, du terrain jusqu'à la recherche.

➔ Ainsi, la figure 19 récapitule **le rôle clé que semble avoir l'approche collective via les groupes de développement en étant vecteur d'innovation et de diffusion, à optimiser pour remplir cette chaîne, objectif du PRDAR**.

c- Des enjeux forts autour de la stratégie de diffusion

Le chaînon de la diffusion concerne à la fois le critère de **cohérence interne**, en analysant comment il est construit, mais aussi d'**efficacité** en focalisant sur la concordance entre les modalités de diffusion utilisées et celle qui atteignent réellement les cibles visées, c'est-à-dire celles utilisées par les bénéficiaires. Nous allons ici y accorder une attention particulière.

CI 4 : Quelles sont les modalités de la diffusion (formes, quantité, cible) ? Quels acteurs en ont la charge ? Quels liens ont-ils avec ceux du repérage ou de la conception et ceux de l'évaluation ?

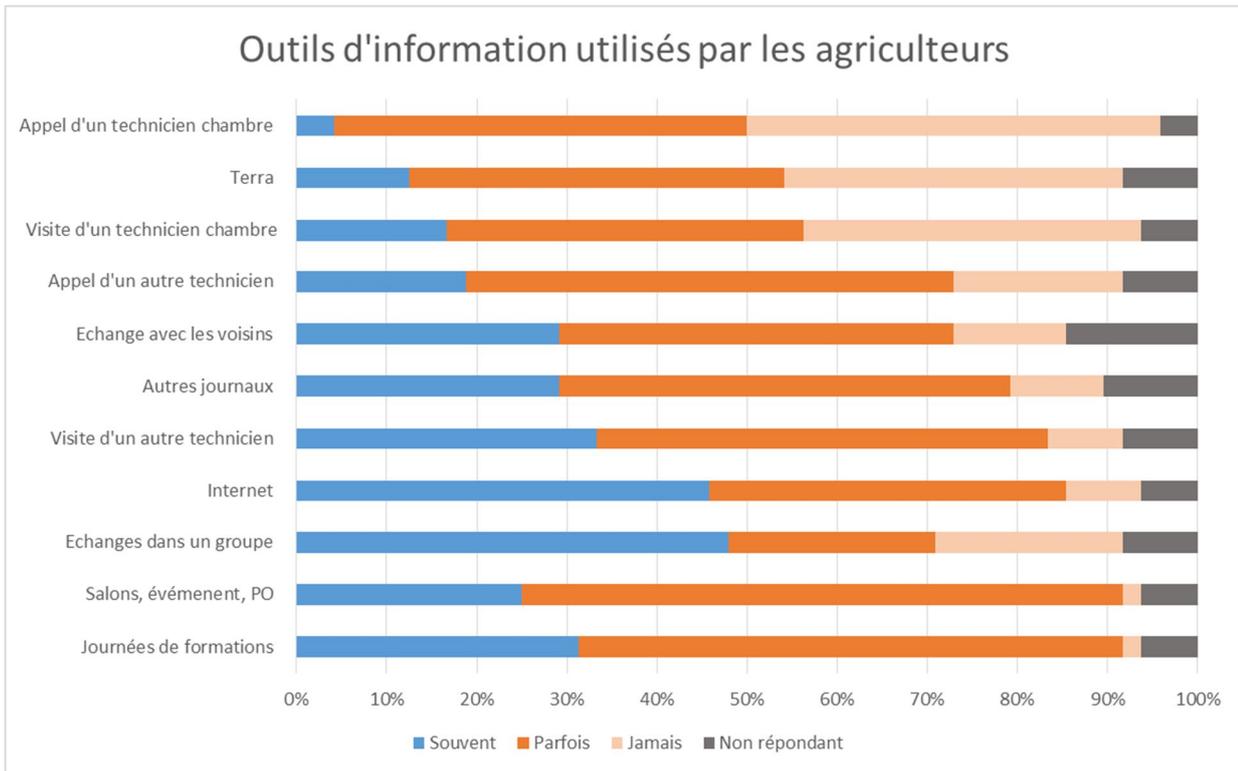


Figure 20: Outils d'informations utilisés par les agriculteurs (N= 48) (question 11 : Quels outils d'information ou de conseils utilisez-vous ?)

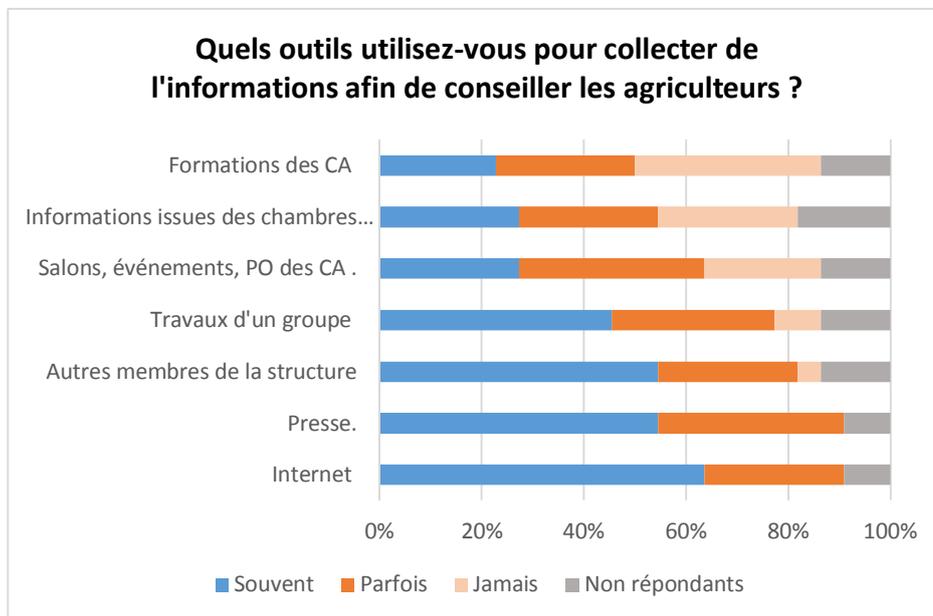


Figure 21: Outils d'information utilisés par les techniciens externes (N=22) (Question 11)

- L'offre de diffusion

Ce qui ressort des entretiens est la **prévalence de la diffusion sous forme écrite**, notamment via le **journal TERRA**. Dans l'OO 1.4, chaque agent a en charge la diffusion de leurs propres travaux via la rédaction d'articles mais aussi d'interventions dans des journées, formations voire l'animation de groupes, notamment deux d'entre eux suivent des groupes en continu en ayant la double casquette Recherche et Développement. Dans l'OO 1.5, la diffusion passe majoritairement par des **guides** (guides des auxiliaires de culture ou guide des ZH par exemples), des comptes rendus d'essais. Il y a aussi des visites et des PO des stations pour le projet DEPHY EXPE. En ce qui concerne les groupes de développement dans l'AE11 - PPR, ils font aussi l'objet de **diffusion de leurs travaux** via des flashes techniques des comités de développement (notamment dans le 29 et le 56), des articles et des portes ouvertes chez les membres.

- La demande

On peut comparer ces modalités avec les réponses de 48 agriculteurs ayant répondu au questionnaire en ligne (figure 20)

On peut voir que le journal TERRA, outil de diffusion privilégié des travaux de recherche, est parmi les outils les moins utilisés par les agriculteurs, contrairement aux outils à contact plus direct comme les **formations, les événements, les échanges dans les groupes**, mais aussi **internet**.

De la même façon, on peut voir sur les figures 21 et 22, que pour les techniciens, les outils de diffusion utilisés ne correspondent pas à ceux offerts via la PRDAR. Autant pour les techniciens internes aux CA qu'externes, les outils tels que le **journal TERRA ou les événements, semblent moins utilisés qu'internet ou le contact direct avec d'autres agents**. On peut aussi remarquer la référence aux travaux des groupes souvent utilisés pour presque 50 % des répondants.

De façon plus globale, nous avons demandé via les questionnaires en ligne l'avis de ces trois bénéficiaires sur les outils de diffusion des CA (tableau 12). Le résultat est en accord avec les données précédentes, les avis sont mitigés donc les **outils de diffusion semblent partiellement adaptés**.

Les acteurs externes au PRDAR ou aux CA, rencontrés en entretiens, citent néanmoins souvent des documents produits par les CA utilisés auprès des agriculteurs ou de groupes de développement (guides des auxiliaires, plaquettes utilisés par les vétérinaires, articles et dossiers utilisés dans des groupes de développement).

- Les attentes

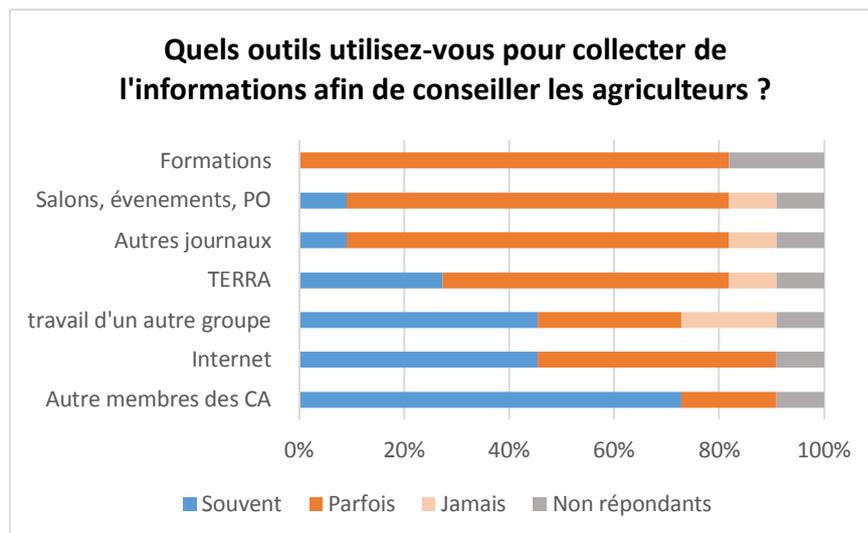


Figure 22: Outils d'information utilisés par les techniciens des CA (N=11) (question 11)

Tableau 12 : Avis des bénéficiaires du PRDAR sur les outils de diffusion

Trouvez-vous les outils de communication des chambres adaptés ?	Oui, très bien adaptés pour m'aider à faire évoluer mes pratiques (%)	Plutôt, mais les outils des autres prescripteurs m'aident également, voire davantage (%)	Non, les outils des autres prescripteurs m'aident d'avantage (%)	Non (%)
Agriculteurs	13	58	17	13
Trouvez-vous les outils de communication des chambres adaptés ?	Oui (%)	Non (%)		
Techniciens CA	54	46		
Techniciens externes	54	41		

En développant cette question de l'utilité des outils de diffusion lors des entretiens avec l'équipe pilote des deux OO thématiques, cinq personnes sur neuf interrogées citent un **manque d'implication sur les nouvelles technologies** avec un « site internet peu accessible » notamment et peu attractif (manque de vidéos, forums ...).

D'autres remarques ressortent des questionnaires en ligne, ensuite étayées lors des comités techniques :

- La nécessité de **données plus techniques et plus claires** préconisée par 5 agriculteurs sur 17 ayant fait une remarque supplémentaire (question 13 de l'enquête agriculteurs en ligne) : « Plus de techniques en bio », « des études plus poussées » ; et par 3 techniciens sur 6 : « faire un site plus avec une entrée agriculteur qui cherche des infos "techniques" » via l'enquête en ligne, ainsi que 2 animateurs de groupes rencontrés. Les membres du comité technique ont précisé cette remarque : **les documents écrits sont souvent sous forme scientifique et non mobilisables directement avec des conclusions claires.**
- La **faible accessibilité** des données citée par 3 techniciens sur les 6 ayant fait une remarque (question 7 de l'enquête techniciens), notamment via le site internet mais aussi avec une capitalisation des travaux des collègues des CA qui reste trop personnelle. La **démultiplication des outils de diffusion** dans une **logique de justification du travail réalisé, avec une forte demande de « livrables », et non de réelle action sur le terrain** semble aussi desservir l'efficacité de la diffusion.
- Le **problème de l'accessibilité des événements**. Même si quasiment 100 % des agriculteurs et techniciens interrogés répondent « oui » à la question concernant l'événement auquel ils ont assisté « Cet événement était-il accessible (adapté à vos horaires, lieu...) ? » (le choix des cibles de l'enquête influe sûrement sur la réponse à cette question), des membres des équipes pilotes et animateurs de groupe citent une **difficulté à faire déplacer les agriculteurs pour des journées de formation ou PO de station.**
- Le fait que les CA ne sont **pas les seuls interlocuteurs et pas les plus proches du terrain** : La visite ou l'appel d'un technicien CA sont les moyens de s'informer les moins utilisés par les agriculteurs (cf figure 20). Le tableau 12 montre aussi l'aide apportée et visible des autres prescripteurs. Un agriculteur ayant répondu à l'enquête en ligne remarque même : « *les autres prescripteurs sont très présents et je ne sollicite pas assez la chambre qui serait plus indépendante* ». Pour finir des membres des CA rencontrés mettent en avant la **difficulté à toucher les agriculteurs hors groupes ou qui ne sont pas en lien direct avec les CA.**

Beaucoup sont plus facilement en lien avec leurs groupements (notamment en filière intégrée) ou les coopératives.

Ces résultats ne semblent pas spécifiques à la Bretagne. En effet dans l'évaluation du PRDAR de la région Pays de Loire de 2016, il est remarqué « une priorité au pilotage de la production de données de références plutôt qu'à leur diffusion/transfert » (Chambre d'agriculture Pays de la Loire, Epices, 2016)

- En conclusion, on observe le manque d'une **vraie stratégie de diffusion pensée dès la construction des projets** avec des améliorations sur deux plans : les outils utilisés et une préparation de l'utilisation des outils, de la méthodologie (les cibles, la promotion des outils construits...).

CONCLUSION SUR LA COHERENCE INTERNE

- **Des projets qui ne remplissent pas entièrement l'objectif initial mais un résultat à nuancer car dépendant des sujets des OO.**
- **Un rôle des groupes à optimiser.**
- **Un bilan mitigé sur la diffusion des informations, sans avoir une image négative, elle manque néanmoins de stratégie bien définie.**

III) L'efficacité des actions menées

Rappel de la question :

EFF : *Le PRDA impacte-t-il les pratiques et les systèmes de production dans le sens de l'agroécologie ? A-t-il une influence sur l'autonomie de décision des agriculteurs ?*

- a- OO 1.4 : une « prise de conscience » et des résultats visibles
 - Les indicateurs de résultats

Remarque sur les indicateurs de résultats :

Une liste d'indicateurs de résultats des actions du PRDAR a été construite pour cette programmation 2014-2020 du PRDAR. Elle utilise différentes sources, des bases de données internes aux CA ou externes (Agreste, Institut de l'élevage etc). Ils devaient être fournis au point 0, en milieu de programmation et à la fin. L'évaluation se situant à mi-parcours, les deux premières données auraient dû être analysables. Cependant les données à mi-parcours n'étaient pas remplies dans les tableaux par les agents ou non disponibles, nous avons donc **complété nous-même certaines données** (cases en jaune dans le tableau 13)

Tableau 13 : Indicateurs de résultats de l'OO 1.4

	Indicateurs	remarques	unité	2013	2014	2015	Source
OO 1.4	Alea (Animal Level of Exposure to Antimicrobials) toutes espèces	Critère d'exposition nationale des animaux aux antibiotiques		0.55	0.602	0.375	Rapport annuel de l'ANSES : Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2015
	ALEA Bovins			0.305	0.354	0.24	
	ALEA Porc			0.951	1.07	0.657	
	ALEA Volailles			1.117	1.073	0.5	
	ALEA Fluoroquinolones toutes espèces			0.023	0.017	0.014	
	ALEA C3C4g toutes espèces	0.02	0.017	0.013			
	dépenses de santé en porc	Montant des dépenses de santé calculé tous les 4 ou 5 ans sur le même panel de 65 élevages naisseur-engraisseur bretons	€/100kg carcasse	5.8	5.58		
	part préventif/curatif en porc		%	67			
	Part d'aliment blanc en 1er age (porc)		%	21,5			

Même si une évaluation ne doit pas se baser entièrement sur ces indicateurs, données chiffrées souvent incomplètes (parfois échelle nationale, peu de prises en compte des écarts entre exploitations), ce sont des données intéressantes qui doivent être prises en compte.

Remarque sur les indicateurs de réalisations :

De même, une liste d'indicateurs de réalisations, **spécifiques à chaque OO**, est visible dans les documents prévisionnels du PRDAR. Mais finalement, on ne peut trouver dans l'espace collaboratif qu'un tableau **d'indicateurs identiques pour chaque OO** (cf tableaux 17, 18 et 19). Si les données ont été réunies et correctement remplies dans un même tableau pour l'année 2014, l'effort semble s'amenuiser au fur et à mesure des années. Nous avons donc dû compléter aussi ce tableau à partir des données présentes mais éparpillées dans cet espace documentaire déjà bien fourni.

Certains indicateurs pourraient notamment être très utiles comme « le public touché » par les événements organisés, qui pourraient être complété par un indicateur de résultat « public touché satisfait ». Ces éléments existent car les événements sont souvent accompagnés d'une liste d'émargement et d'un questionnaire de satisfaction, mais sont plus **capitalisés pour usage personnel**.

- ➔ On peut donc remarquer un **faible investissement dans le suivi de ces indicateurs**, qui pourtant font partie de l'approche en mode projet et pourraient être utiles au pilotage du programme.

Dans le cas de l'OO 1.4, on observe sur le tableau 13 une **diminution de l'exposition des animaux aux antibiotiques** mais l'indicateur ALEA étant national, il n'est pas vraiment interprétable en lien avec le PRDAR. Pour ce qui est des indicateurs spécifiques porcs, ils ne sont pas disponibles après 2013 mais devraient l'être pour l'année 2017.

- Les résultats issus des entretiens avec l'équipe pilote.

L'avis des agents de la Recherche Appliquée au sujet de l'efficacité des actions est plutôt mitigé en fonction des filières et en lien avec les remarques faites au paragraphe Partie 3, II)a) (filière intégrées, multiplicité des acteurs : vétérinaires, groupements). Une « **prise de conscience** » et des « **avancées timides** » sont citées deux fois. Certaines pratiques se répandent quand même d'après eux comme la **biosécurité en filière porcine** ainsi que les **traitements sélectifs en herbivores**. Une forte demande pour les pratiques alternatives hors AB est aussi remarquée avec des concurrences sur les formations avec les autres réseaux et toujours le problème de la réglementation vis-à-vis de ces pratiques.

Tableau 14 : Questionnaire agriculteurs OO 1.4 (questions 3, 16 et 18)

Question	N=12	Souvent	Parfois	Jamais	
3	Testez-vous de nouvelles pratiques dans votre élevage ?	33%	67%	0%	
		Très intéressant	Moyennement intéressant	Peu intéressant	
16	Comment jugez-vous l'intérêt du contenu de cet événement par rapport à vos préoccupations ?	82%	18%	0%	
		Oui, j'ai changé mes pratiques à la suite de cette événement	Pas directement mais il a contribué à un prochain changement de pratiques	Pas directement mais il a contribué à ma réflexion	Non
18	Vous a-t-il permis de faire évoluer vos pratiques ?	40%	60%	0%	0%

Tableau 15 : Questionnaires techniciens OO 1.4 (questions 16, 18, 21, 22 et 23)

Question	N=14	Contenu très intéressant	Contenu moyennement	Contenu peu intéressant	Je ne sais pas
16	Comment jugez-vous l'intérêt du contenu de cet événement ?	73%	20%	0%	7%
		Oui	Non	Je ne sais pas	
18	Vous ont-ils donné des supports/outils facilement mobilisables auprès des agriculteurs ?	62%	38%		
22	Diriez-vous que les risques liés aux antibiotiques et la nécessité de réduire l'usage des médicaments en élevage sont connus des éleveurs ?	67%	13%	20%	
23	Diriez-vous que les pratiques permettant de réduire leur usage sont connus par les éleveurs ?	27%	67%	6%	
		Oui	Oui mais non en lien avec l'événement	Non	
21	Avez-vous vu des changements de pratiques ou de systèmes vers une diminution de l'utilisation des médicaments après avoir mobilisé les connaissances apprises lors de cet événement ?	36%	43%	21%	

Tableau 16 : Indicateurs de résultats OO 1.5

OO 1.5	indicateurs		Unité	période 2007-2013		Source
		Linéaire de haies plantées en Bretagne	km	3164	Pas encore de résultats sur le programme 2015-2020	
				2013-2015 Régional	2013-2015 National	
Suivi de la biodiversité	Oiseaux spécialistes/généralistes	%				Suivi ENI en Bretagne
	Abondance en oiseaux par passage	oiseaux/passages/parcelle	14.2	12.7		
	Nb moyen de familles de coléoptères	nb de familles/passage	4.9	4.4		
	Quantités moyennes de vers de terre	ind/m ² /parcelle	32	18.9		
				2014		
	Nombre de parcelles suivies en Biodiversité		94			Parcelles suivies flore ou diag biodiversité par les partenaires PRDA

Pour finir, on peut remettre en avant ici la difficulté de traiter un sujet tel que la santé des animaux, qui dépend de beaucoup de paramètres, du système dans son ensemble. Beaucoup d'actions du DAR peuvent donc jouer sur le volet santé sans forcément être identifiées dans le thème de la santé.

- Les résultats issus des enquêtes en ligne

Pour analyser l'efficacité des actions, les techniciens et agriculteurs, bénéficiaires de celles-ci ont notamment été interrogés sur les événements auxquels ils ont participé.

En ce qui concerne les agriculteurs ciblés pour l'enquête en ligne, nous leur demandions dans une première question s'ils testaient de nouvelles pratiques et lesquelles afin de repérer au moment de l'analyse des résultats, si certains tests étaient liés à la réduction des médicaments. Finalement, on remarque (tableau 14) qu'aucun éleveur ne déclare ne jamais faire de tests et que 4 exemples de tests sur 10 cités concernent directement la réduction des médicaments ou les médecines alternatives.

Ensuite, deux questions étaient plus ciblées sur l'événement auxquelles ils ont assisté, notamment ici respectivement trois éleveurs à la journée « Des bovins en bonne santé et moins d'antibiotiques », « prévenir plutôt que guérir » en filières porcines ou des formations sur la réduction des antibiotiques. Six éleveurs ont aussi été à des portes ouvertes Innov'Action. Les résultats, présentés dans le tableau 14 montre un avis majoritairement positif de ces événements avec le sentiment qu'ils aident aux changements de pratiques.

Pour les techniciens, trois questions (16, 18 et 21) concernaient des événements notamment la journée régionale « Des bovins en bonne santé et moins d'antibiotiques » pour 7 personnes, « Prévenir plutôt que guérir » en filière porcine pour 3 répondants, deux journées incluses dans les actions du PRDAR, et la formation Charte des Bonnes Pratiques d'élevages pour trois techniciens.

L'avis des techniciens sur ces événements est **globalement positif** (tableau 15) : ils semblent intéressants et apporter des outils mobilisables. Mais l'effet sur les éleveurs au moment de mobiliser ces mêmes outils leur paraît moins visible.

Ensuite dans les questions 22 et 23, les techniciens pouvaient exprimer leur avis sur les connaissances des éleveurs. D'après eux, ils sont bien au courant de la nécessité de réduire l'usage des médicaments mais ne sont pas encore bien informés sur les pratiques le permettant.

b- [OO 1.5 : la biodiversité, un thème à ses débuts.](#)

- Les résultats issus des indicateurs

Tableau 17 : Questionnaire agriculteurs OO 1.5 (questions 3, 16 et 18)

Question	N=36	Souvent	Parfois	Jamais	
3	Testez-vous de nouvelles pratiques dans votre élevage ?	44%	50%	6%	
		Très intéressant	Moyennement intéressant	Peu intéressant	Je ne sais pas
16	Comment jugez-vous l'intérêt du contenu de cet événement par rapport à vos préoccupations ?	42%	46%	3%	9%
		Oui, j'ai changé mes pratiques à la suite de cette événement	Pas directement mais il a contribué à un prochain changement de pratiques	Pas directement mais il a contribué à ma réflexion	Non
18	Vous a-t-il permis de faire évoluer vos pratiques ?	15%	41%	21%	19%

Tableau 18 : Questionnaires techniciens OO 1.5 (question 16, 18, 21 et 22)

Question	N=15	Contenu très intéressant	Contenu moyennement intéressant	Contenu peu intéressant
16	Comment jugez-vous l'intérêt du contenu de cet événement ?	46%	47%	7%
		Oui	Non	Je ne sais pas
18	Vous ont-ils donné des supports/outils facilement mobilisables auprès des agriculteurs ?	67%	33%	
22	Connaissances des agriculteurs sur la biodiversité fonctionnelle et ses fonctions	6%	67%	27%
		Oui	Oui mais non en lien avec l'événement	Non
21	Avez-vous vu des changements de pratiques ou de systèmes vers une valorisation de la biodiversité fonctionnelle après avoir mobilisé les connaissances apprises lors de cet événement ?	22%	57%	21%

Les indicateurs apportent peu d'information (tableau 16), si ce n'est que la Bretagne semble avoir de meilleurs résultats au point 0 (2013-2015) que le national.

Les indicateurs de réalisations (annexe 10) confirment que cet OO est **celui qui fait le moins de diffusion**, qui est au début des projets (l'OO 1.0 étant un cas à part).

Tout comme pour l'OO 1.4, ces indicateurs n'aident que très peu dans l'analyse de l'efficacité des actions.

- Les résultats issus des entretiens avec l'équipe pilote.

Le constat est le même pour tous les membres interrogés : **le thème de la biodiversité est à ses débuts**, il n'est pas pris en compte depuis longtemps. Il est donc au stade de la prise de conscience de son importance, de son utilité. Plus concrètement, les deux actions de l'OO elles-mêmes ne sont pas vraiment au stade de diffusion même si quelques opérations existent déjà (visites des stations notamment). Le salon Tech&Bio de juin 2016 a aussi été cité comme un événement important sur le thème de la biodiversité, un des premiers où ce thème était visible.

- Les résultats issus des enquêtes en ligne

Nous avons quand même tenté d'analyser auprès des bénéficiaires les avancées sur ce sujet.

Quasiment tous les agriculteurs répondants testent de nouvelles pratiques souvent ou parfois (tableau 17). Sur les 31 précisions du type de pratiques testées, **cinq peuvent être reliées à la biodiversité fonctionnelle** (lutte biologique, mélange de variétés, densité de maïs...).

Sur les trente-six agriculteurs ayant répondu, issus des listes d'émargements du salon Tech&Bio, 27 déclarent y être allés. Les avis sur cet événement sont mitigés, avec quasiment la moitié des répondants qui trouvent **son contenu moyennement intéressant** et 42% très intéressant. Sa possible influence sur leurs changements de pratiques est aussi moins marquée. Cet événement ne concernant pas que notre sujet, il serait néanmoins difficile d'en tirer des conclusions.

En ce qui concerne les techniciens interrogés (tableau 18), les avis concordent avec les résultats précédents sur l'intérêt de l'événement. Comme pour l'OO 1.4, il semble aussi avoir apporté des outils mobilisables mais leur effet directement sur auprès des agriculteurs est moins flagrant, même si cet effet propre est une donnée difficilement mesurable. Pour finir, presque 70% des répondants, semblent penser que le thème n'est pas connu des agriculteurs, résultat qui coïncide avec les remarques précédentes concernant son statut de « nouveauté ».

Pour vous quels sont les principaux freins aux changements de pratiques ? (N=48)

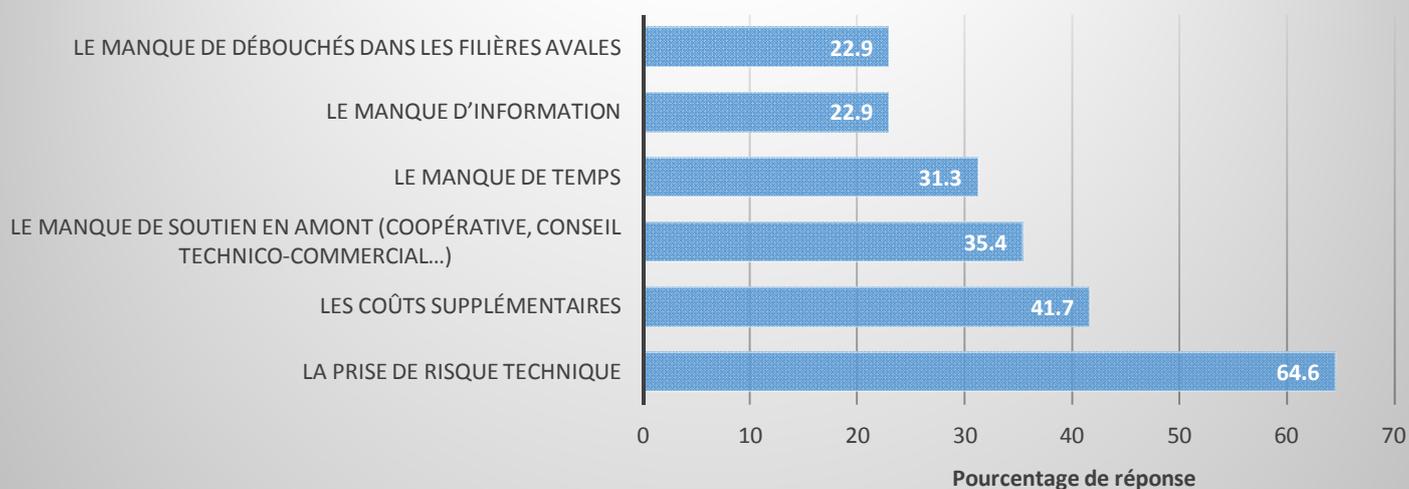


Figure 23 : Questionnaires agriculteurs (question 10)

Pour vous, quels sont les principaux facteurs qui favorisent le changement de pratiques ? (N =48)

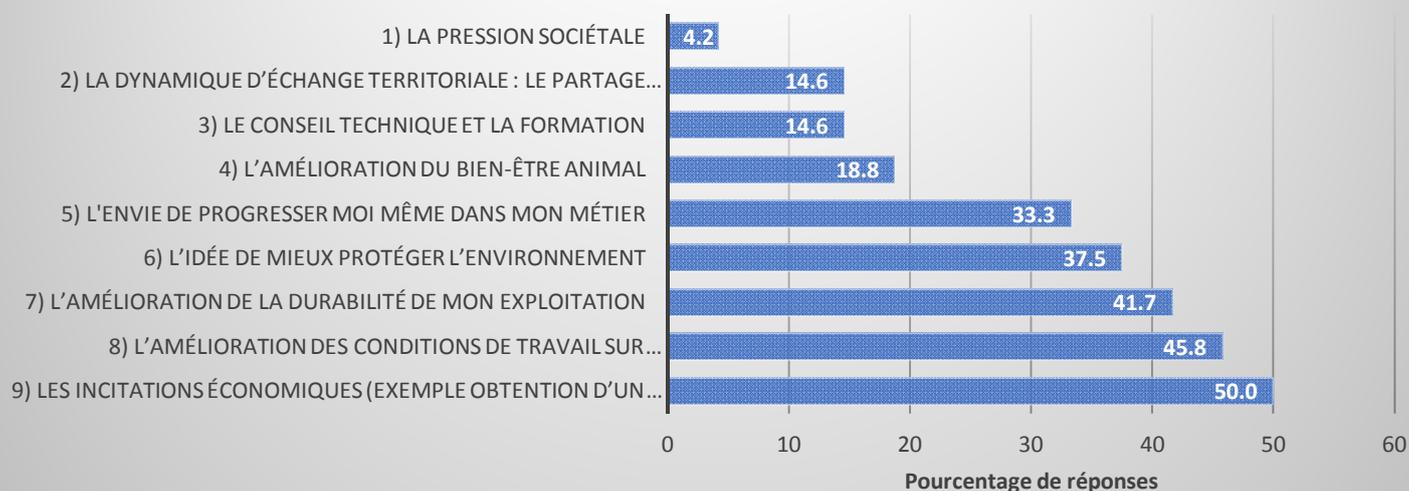


Figure 24 : Questionnaires agriculteurs (question 9)

c- Des freins et leviers du changement de pratiques à mobiliser

Afin de compléter ces résultats et d'alimenter les réflexions sur les recommandations à faire, nous avons tenté **d'appréhender les arguments à mobiliser dans les outils de diffusion** pour augmenter l'efficacité des actions du PRDAR. Deux questions étaient donc posées dans les enquêtes à destination des agriculteurs : **Quels sont les freins et les leviers aux changements de pratiques ?**

Pour les facteurs poussant vers le changement de pratiques, on peut remarquer sur la figure 23 que les réponses majoritaires tournent autour des **trois piliers de la durabilité**. Les agriculteurs recherchent avant tout des arguments économiques (9), sociaux notamment l'amélioration des conditions de travail (8) puis environnementaux (6). Le tout lié à la réponse 7 « l'amélioration de la durabilité de mon exploitation ».

Les faibles taux de réponses pour les propositions 2 et 3 peuvent sembler discordants notamment avec le rôle des groupes soulevé dans le paragraphe partie 4, I)b). Cependant ils peuvent s'expliquer par une **hétérogénéité entre les réponses proposées**. En effet les propositions 2 et 3 se situent sur un plan méthodologique tandis que les autres sont des catégories d'arguments.

Pendant les entretiens, les agents des deux OO mettent souvent en avant **l'utilisation de critères économiques dans leurs actions**. Un cite même « *Ce sont les critères économiques qui font bouger les agriculteurs* ». Ils se basent aussi sur des aspects réglementaires ou techniques. Peu de fois les critères sociaux ou environnementaux ont été abordés spontanément. Les arguments ne sont pas donc **pas déconnectés de la réalité**, même si des arguments supplémentaires (conditions de travail, environnement) pourraient être plus présents.

Le frein principal est quant à lui « **la prise de risque technique** » (figure 24). Le manque d'information n'est choisi que par 23% des répondants. On peut donc supposer que le risque cité n'est pas forcément lié à un manque d'information mais peut être plutôt à un **manque d'accompagnement**. La **remise en valeur des groupes** pourraient contrebalancer cette prise de risques.

d- Un dispositif de repérage non pérenne

Parmi les 11 membres des CA ayant répondu à l'enquête, **3 ont répondu enregistrer des innovations via un système informatique** (figure 25), dont deux ont précisé dans Octagri, logiciel utilisé pour le système de repérage créé en fin 2013 (cf paragraphe Partie 3, II)c)). On voit donc ici qu'il ne s'est **pas répandu dans les pratiques**. Deux agents citent notamment « *Je ne fais pas de capitalisation sur Octagri, car je n'ai pas pris le pli* » « *Au début, je rentrais des innovations sur Octagri, puis j'ai arrêté car je n'avais pas de retour* »

Comment avez-vous capitalisé l'innovation repérée ? (agents CA, N =11)

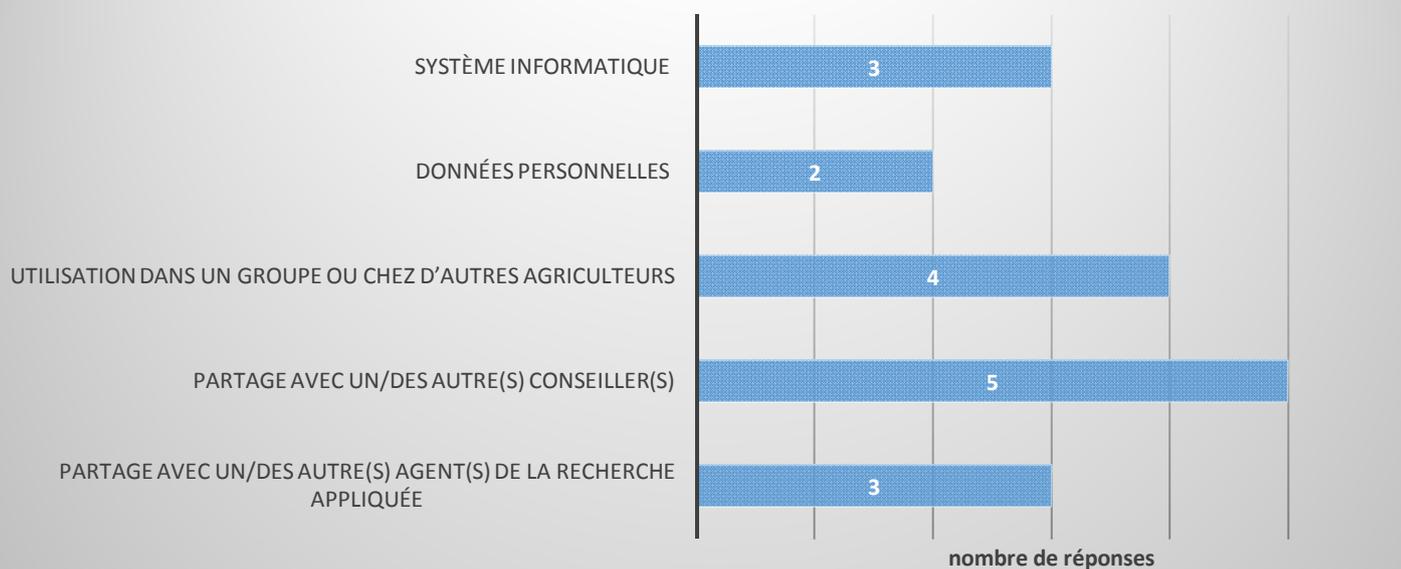


Figure 25 : Questionnaire techniciens CA (question 4)

Analysé du point de vue des agriculteurs, le système de repérage ne semble pas efficace non plus. Seuls **trois sur quarante-cinq déclarent qu'à la suite d'un test de nouvelles pratiques, celle-ci a été repérée par un technicien des CA.**

Ainsi, malgré 161 « innovations » enregistrées mais beaucoup sans vraiment être des innovations, le système de repérage construit au sein des chambres d'agriculture de Bretagne **n'a pas adopté une dynamique pérenne** : peu de valorisations, de retours sur les innovations rentrées dans le logiciel informatique, notamment par les conseillers, ce qui les a freinés à continuer. L'équipe du comité technique a toutefois nuancé en rappelant qu'il a été utile pour la préparation des portes ouvertes Innov'action, mais que le séminaire prévu n'a pas eu lieu. Plusieurs causes peuvent exister à ce dysfonctionnement :

- **L'ergonomie du logiciel**, qui n'est pas très intuitif. Si certains acteurs (comme les conseillers) étaient déjà habitués à l'utiliser auparavant, d'autres notamment les agents de la recherche appliquée chargé de traiter les informations, n'y étaient pas encore accoutumés.
- **Un décalage entre les objectifs et la stratégie adoptée** : par exemple le manque de financement des temps de repérage à cause de la difficulté à rentrer ce plan de charge dans le temps des conseillers, l'absence de modérateur (personne dédiée pour faire un tri préalable des informations) et un manque de valorisation du dispositif auprès des équipes.

e- Des contrastes départementaux dans l'accompagnement des groupes

Nous avons vu précédemment que l'action AE 11 du PRDAR est une possibilité de financement de l'animation des groupes et notamment leur accompagnement vers la labellisation. Un premier résultat issu du questionnaire groupes, réaffirme l'importance de l'accompagnement dans ces processus de labellisation. En effet, 63% des répondants au questionnaire rappellent que l'accompagnement dont ils bénéficient a été utile à leur labellisation (32% n'ayant pas répondu à cette question), issue de réponses aux AAP, très énergivores.

Des entretiens et contacts téléphoniques avec le **pilote de l'AE 11**, des animateurs de groupes ainsi que des agents des réseaux départementaux d'agriculteurs (Rés'Agri pour le 56) ont permis de clarifier certaines données en lien avec cette question. Les données récoltées concernent majoritairement le département du Finistère et un peu du Morbihan.

La situation dans le département des Côtes d'Armor (22) est assez spécifique, les chambres d'agriculture ont majoritairement des **conventions avec les syndicats de bassin versant**, situation liée aux enjeux de la qualité de l'eau avec la problématique des algues vertes. Les

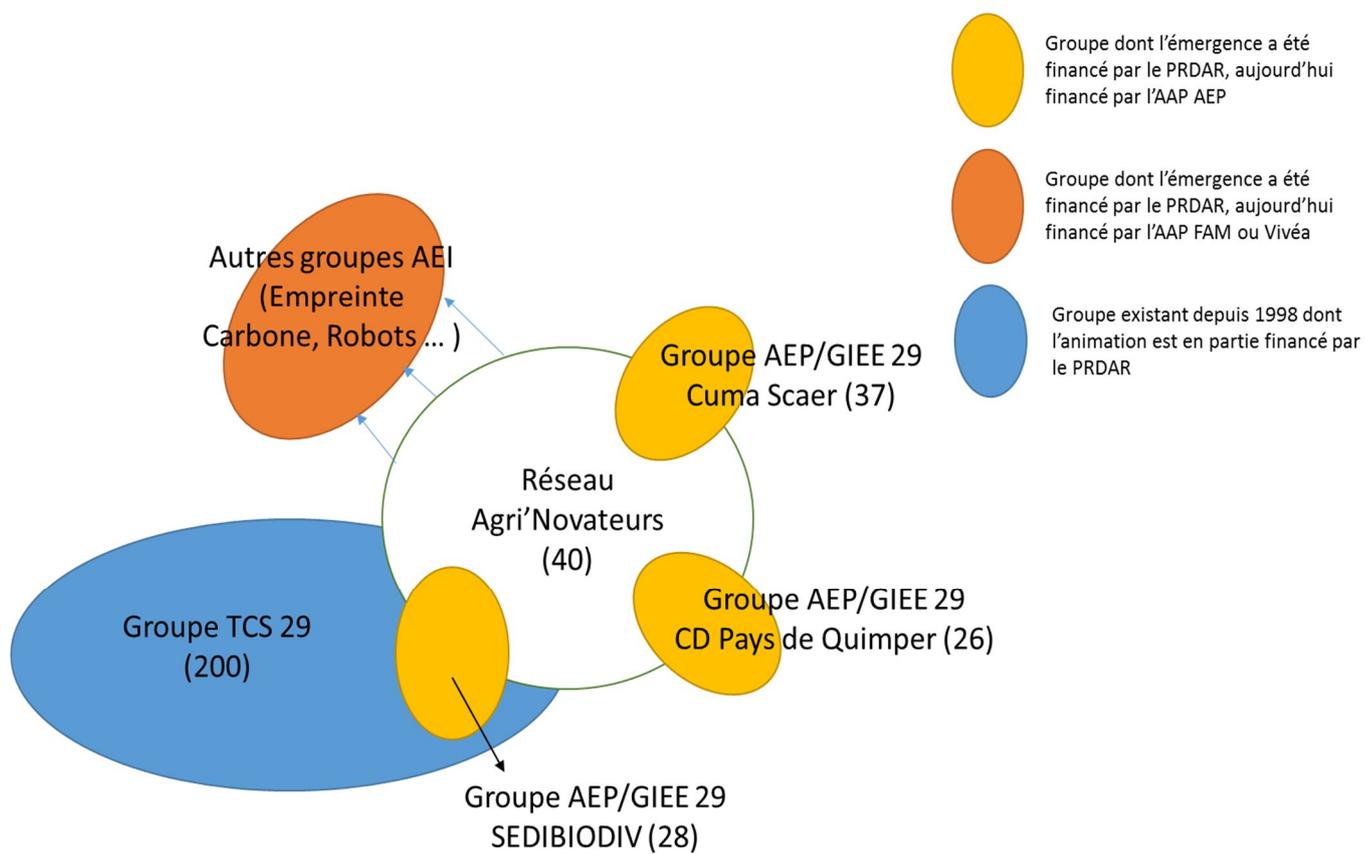


Figure 26: Lien entre le financement PRDAR et l'émergence de certains groupes d'agriculteurs

conseillers animent donc des groupes d'agriculteurs liés à leur bassin versant et ne recherche pas de financements par ailleurs.

En Ile-et-Vilaine (35), les groupes sont majoritairement organisés en **réseaux autour des GEDA ou CETA**. Trois groupes AEP/GIEE existent mais peu d'informations sur leurs conditions de formation ont pu être obtenues.

Dans le département du Morbihan (56), **six groupes AEP et/ou GIEE existent dont un labellisés en 2016 qui bénéficiait de financement PRDAR AE 11 en 2015**. Chaque année plusieurs groupes font des demandes de financement via l'AAP AEP.

Le Finistère est le département où le lien entre le financement issu du PRDAR et la labellisation de certains groupes est le plus visible. En effet, comme présenté sur la figure 26, si aujourd'hui ils sont financés par les AAP FAM puis les formations Vivéa, l'émergence des groupes AEI cités dans le paragraphe Partie 1)III)b) et de certains groupe aujourd'hui labellisés GIEE et financés par l'AAP AEP de la Région, a été rendu **possible grâce au financement issu de l'AE 11**.

Le PRDAR finance aussi l'accompagnement d'un groupe en particulier, le groupe TCS du Finistère, groupe très pionnier dans ce domaine et dont la continuité a été possible justement grâce à ce financement. On peut donc voir que le **PRDAR offre des possibilités que les AAP, ayant une durée limitée (souvent projets de trois ans), n'offrent pas forcément**. Ainsi les personnes rencontrées ont rappelé certains avantages du PRDAR dans le financement des groupes notamment **sa continuité et le fait de pouvoir concentrer plus de temps sur l'animation et non sur la préparation de dossiers de candidatures plutôt lourds**.

Ainsi, il est difficile d'appréhender réellement l'origine des groupes, mais on peut considérer que les possibilités offertes par le PRDAR pour aider les groupes à aller vers la labellisation GIEE ou la réponse à d'autres AAP ne sont **pas utilisées uniformément entre les départements**. Ceci est expliqué par la non nécessité de cet accompagnement dans certains cas (cf département 22) mais peut aussi provenir d'un **manque de communication sur ces possibilités**. En effet, le dynamisme du Finistère provient majoritairement du fait que les personnes qui en sont à l'origine connaissaient le contexte du PRDAR et ses possibilités.

CONCLUSION SUR L'EFFICACITE

- **Des résultats plus ou moins visibles ou à venir pour les deux OO thématiques**
- **Un dispositif de repérage non efficace**
- **Lien net entre la possibilité de financement de l'accompagnement à la labellisation et l'émergence des groupes GIEE/AEP, à généraliser à l'ensemble du territoire.**

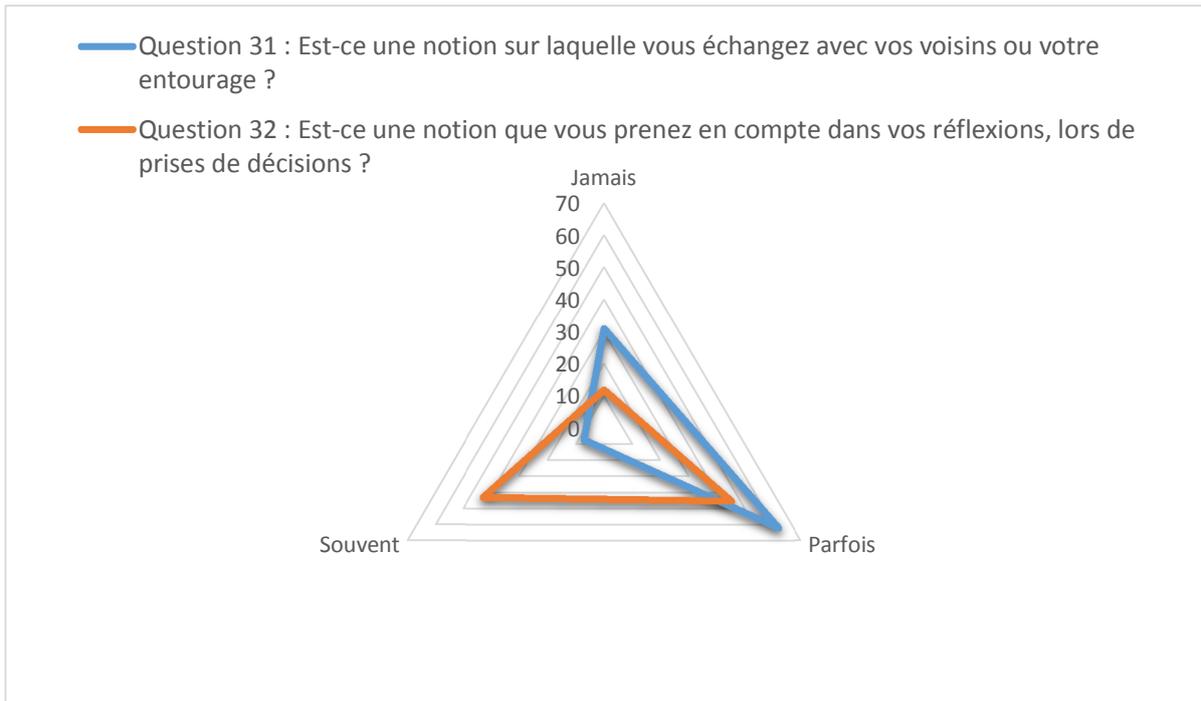


Figure 27 : Questionnaire agriculteurs (question 31 et 32)

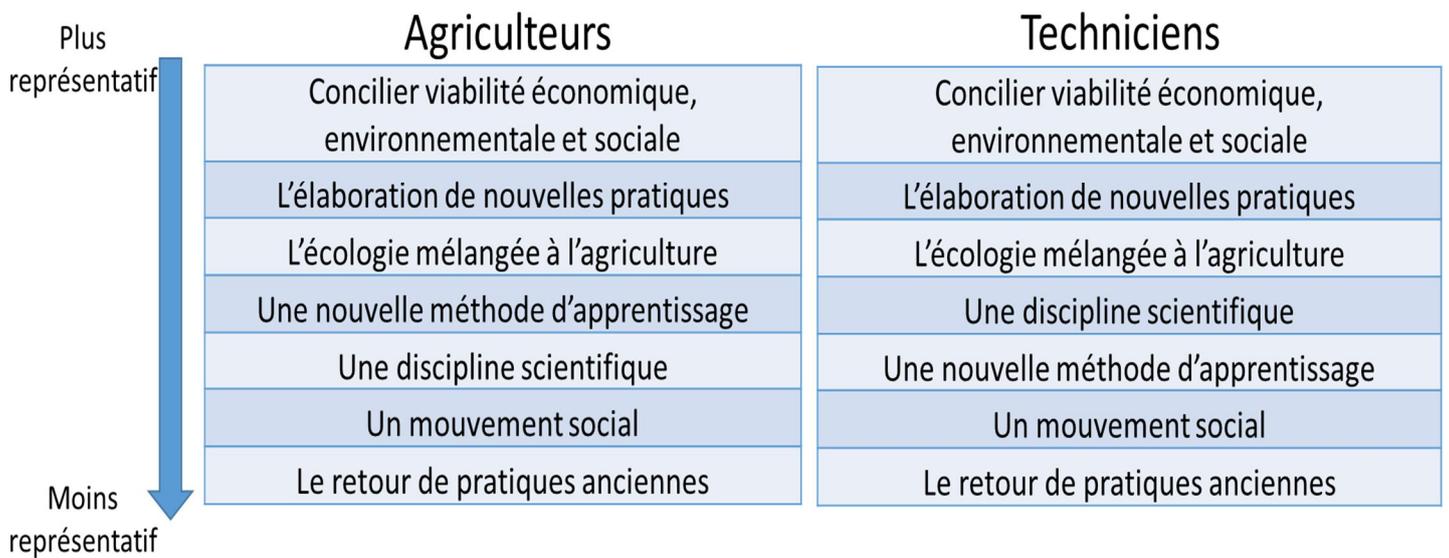


Figure 28 : L'agroécologie vue par les agriculteurs et les techniciens (question 30 : « Classez ces expressions de la plus représentative à la moins représentative de l'agroécologie selon vous »)

IV) La pertinence d'un programme s'inscrivant dans le cadre de l'agroécologie

Rappel de la question :

P : Au vue de l'hétérogénéité des sensibilités à l'agroécologie, les actions du PRDAR sont-elles adaptées pour impliquer l'ensemble des acteurs concernés ?

Les réflexions du COPIL ainsi que l'analyse préliminaire montrant que l'agroécologie est encore une notion floue, une petite partie de l'évaluation a été consacrée à la question de sa vision par les acteurs opérationnels autant que les bénéficiaires, afin de déterminer si le PRDAR devrait aussi avoir pour rôle sa **promotion**.

Si plus de 75% des agriculteurs connaissent les notions d'Agroécologie et de d'AEI, seules 36% connaissent l'AEP de la région. **Plus de la moitié considèrent qu'il y a des différences entre ces notions**. On peut apercevoir ici les possibilités de confusion avec la présence de ces trois notions. Pour finir la figure 27 semble montrer qu'une réflexion sur l'agroécologie n'est pas absente chez les agriculteurs.

Pour ce qui est des techniciens, 50% pensent que les trois notions citées précédemment sont différentes et plus de 90% pensent que les agriculteurs ne connaissent pas ces trois notions, ce qui peut indiquer que ceux-ci ne communiquent pas sur l'agroécologie lors de leurs interactions avec les agriculteurs.

Le classement de différentes notions de la plus représentatif à la moins représentatif de l'agroécologie sur la figure 28 met en relief à la fois la connaissance du **rapprochement de l'agroécologie avec les trois piliers du développement durable** et la faible part du pilier social dans la vision véhiculée majoritairement aujourd'hui.

Lors des entretiens semi-directifs, les **réponses obtenues à la question « Pour vous qu'est-ce que l'agroécologie ? » ont été très variées**. Plusieurs constats peuvent en être faits :

- Tous n'ont **pas la même définition**, elle peut aller de « Ce sont des sujets plus larges et des problématiques humaines. C'est mieux nourrir les gens » et d'autres réponses à visée très sociale, jusqu'à « j'entends surtout le terme « Ecologie », et pas « travail » ou « bien-être animal » ». Mais dans l'ensemble, beaucoup rapproche l'agroécologie au fait de mieux prendre en compte l'environnement dans les pratiques agricoles.
- L'agroécologie est encore une **notion floue**, difficilement définissable et dont « personne n'a la définition ».
- C'est aussi un **affichage**, une vitrine. Même si certains le voient comme trop politique ou « à la mode » et donc de passage, d'autres l'ont cité comme une

possibilité **d'affichage positif** pour le monde agricole et les pratiques des agriculteurs.

- La nouvelle vision du développement agricole est faiblement perçue, en interne aux CA, seule une personne a fait référence à une modification de l'accompagnement : *« ce sont les agriculteurs qui portent leurs projets et leurs questions et qui sont, ensuite, accompagnés par les chambres. »*

Deux autres remarques en lien direct avec les actions du PRDAR ont été faites lors d'entretien mais surtout au cours des comités de pilotage qui étaient aussi l'occasion de nombreuses discussions sur ce thème.

La première concerne **l'affichage de l'agroécologie**, c'est-à-dire le marquage plus concret des actions qui se rapproche de l'agroécologie. Il permettrait en effet de clarifier ce qui fait partie de l'agroécologie et ce qui s'en éloigne, de mettre un périmètre plus claire sur cette notion. Les acteurs ont notamment cité le **logo AEI**, qui apparait parfois sur documents (Portes Ouvertes Innov'Action, formations Vivéa).

La seconde concerne les **indicateurs**. En plus du faible investissement les concernant au sein du PRDAR, un **manque d'indicateurs spécifiques à l'agroécologie a été remarqué** plusieurs fois. Ces indicateurs potentiels serviraient notamment à **appréhender le changement d'approche des problèmes ou de posture chez les agriculteurs ou autres acteurs**.

CONCLUSION PERTINENCE

- **Un manque de cohésion autour de la notion d'agroécologie autant dans sa définition qui n'est pas partagée que dans son utilité.**

V) Un programme s'inscrivant dans un cadre plus large

a- Deux plans d'action du projet Agroécologique pour la France en lien avec nos deux OO

Différents plans composent le projet agroécologique pour la France. Nous ne détaillerons pas ici l'ensemble de ces plans mais évoquerons de façon non exhaustive deux d'entre eux, en lien avec nos deux thèmes.

i- *Plan Ecoantibio*

Le plan Ecoantibio de par son objectif de réduction de 25% de l'usage des antibiotiques en médecine vétérinaire en 5 ans (MAAF, 2016) est en lien avec l'OO 1.4. Via les entretiens de l'équipe pilote et d'acteurs externes (vétérinaires et salarié du GIE élevages) majoritairement, mais aussi via l'enquête en ligne, nous avons essayé de répondre à la question : **CE 1 : Le PRDA est-il bien articulé avec le plan Ecoantibio dans l'OO1.4 ? La gouvernance favorise-t-elle une articulation ? Les acteurs opérationnels sont-ils en mesure d'intégrer les productions de ces différents programmes ?**

Les entretiens avec l'équipe pilote ont notamment permis d'éclaircir l'organisation du plan et les possibles actions en commun. Les membres ont expliqué ne **pas pouvoir vraiment s'impliquer officiellement** dans le plan à cause d'un **manque de représentation à l'échelle nationale** via l'APCA. Les Chambres d'Agriculture ont des difficultés d'après eux à s'imposer sur le sujet de la réduction des médicaments et les financements sont plus souvent attribués aux organisations de vétérinaires (GTV par exemple) ou d'éleveurs.

La seule action du PRDAR entrant officiellement dans le cadre du plan Ecoantibio est la journée « Des bovins en bonne santé et moins d'antibiotiques », organisée en partenariat avec différents acteurs dont le GIE élevages de Bretagne (organisateur) et le Groupement Technique Vétérinaire (GTV) intervenant aux cotés des CA.

➔ Il y a donc **peu d'articulations officielles**, comme des cofinancements d'actions, mais le plan Ecoantibio et le PRDAR OO1.4, poursuivent les mêmes objectifs.

Néanmoins, ces deux plan/programme rentrent inévitablement **en interaction**. Plus de la moitié des répondants à l'enquête en ligne concernant l'OO1.4, déclarent avoir pris connaissance du plan Ecoantibio via un technicien ou une publication des CA (question 21) tout en ayant conscience que les CA ne sont pas les acteurs principaux du plan (question 22). Le plan Ecoantibio offre un cadre national aux actions des CA sur le thème de la santé et outre le manque de représentation nationale les agents de l'OO 1.4 sont conscients que l'affichage Ecoantibio, permet d'améliorer leur image sur le plan de la santé. Un des membres cite « *IFIP et Anses travaillent dans le domaine sanitaire et c'est important que les*

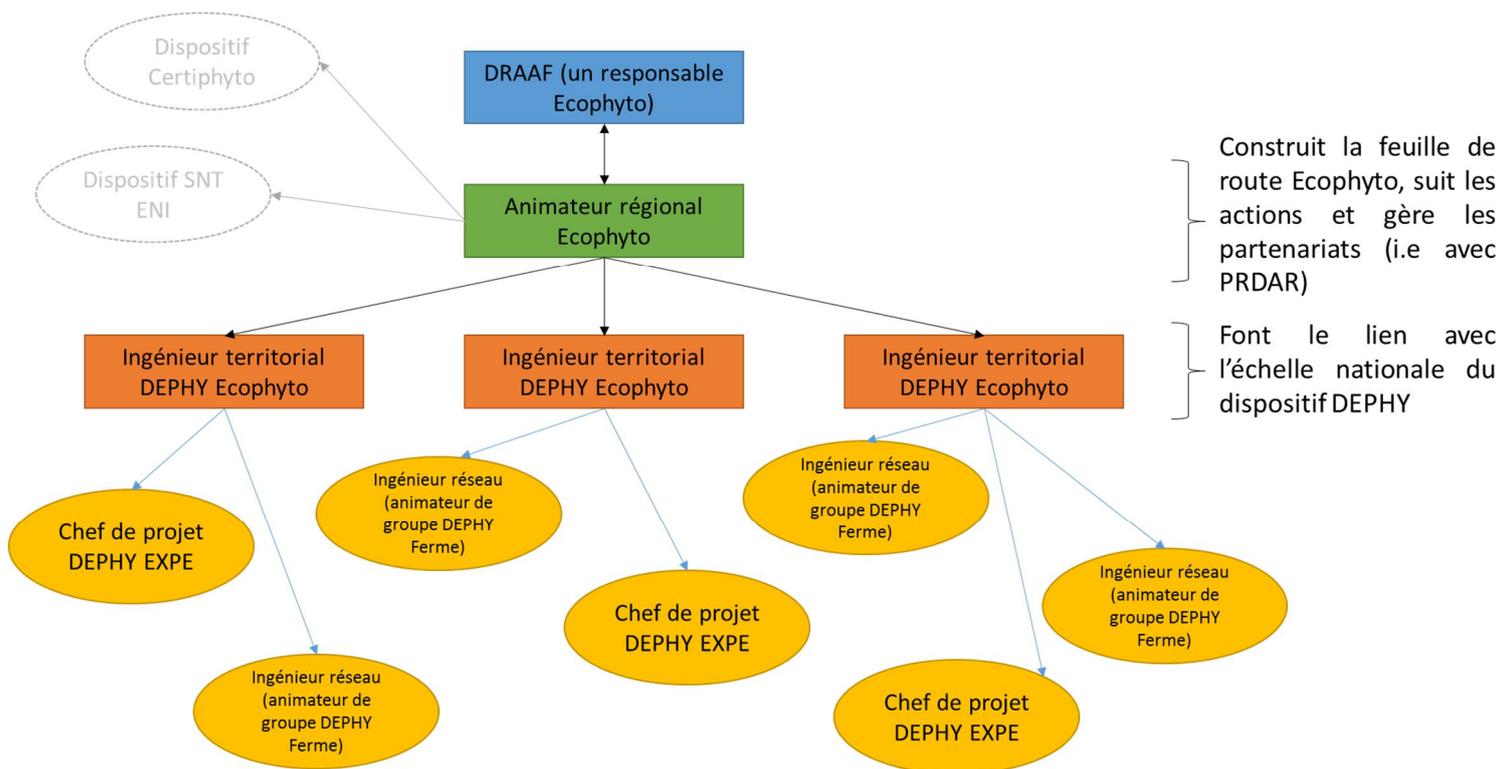


Figure 29: Organisation régionale du dispositif DEPHY (Source : Personnelle)

CA s'associent à eux car ils ont l'image santé que les chambres n'ont pas, mais les CA sont aussi complémentaires en apportant le côté technique ».

i- Plan Ecophyto

De même, nous tentons de répondre à la question CE 2 : **Le PRDA est-il bien articulé avec le plan Ecophyto (et les bassins versants) dans l'OO 1.5 ? La gouvernance favorise-t-elle une articulation ? Les acteurs opérationnels sont-ils en mesure d'intégrer les productions de ces différents programmes ?**

Depuis 2008, le plan Ecophyto met en place différents outils afin d'atteindre l'objectif de réduction de l'usage des produits phytosanitaires en deux étapes : -25% à l'horizon 2020 et -50 % en 2025 (Préfecture de la Région Bretagne, 2017). Nous n'aborderons dans le présent mémoire, qu'un seul de ces outils : le **réseau DEPHY** (réseau de Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires).

Il est divisé en deux dispositifs :

- **DEPHY Ferme**, réseaux de groupes d'exploitations ayant pour objectif de développer des systèmes économes en intrant phytosanitaires.
- **DEPHY Expe**, réseaux d'expérimentations de pratiques et systèmes économes en intrant phytosanitaires en stations expérimentales.

En Bretagne existent 12 réseaux de fermes et 9 projets expérimentaux, dont le **DEPHY Expe Grandes cultures « Expérimenter et évaluer des systèmes « Grandes Cultures » économes en intrants (de l'intégré au biologique) en Bretagne »**.

Le plan Ecophyto possède une organisation à l'échelle régionale illustrée par la figure 29 chaque rôle pouvant être rempli par des membres de structures différentes, non seulement les CA mais aussi les autres ONVAR.

Pour comprendre et analyser l'articulation du PRDAR avec ce plan, nous avons rencontré trois personnes : l'animatrice régionale, un ingénieur territorial également ingénieur réseau et le chef de projet DEPHY EXPE. Deux animateurs de groupes DEPHY Ferme ont aussi été interrogés mais plus particulièrement par rapport au thème de leur groupe en lien avec l'OO 1.5, la biodiversité.

Le DEPHY Expe « grandes cultures » étant une des deux actions de l'OO1.5 (mais aussi de l'OO1.3 de la même AE), le **PRDAR est clairement articulé avec le plan Ecophyto** : ils possèdent des actions en commun.

Deux remarques principales ont été soulevées lors des entretiens :

- 1) **Le manque de liens entre les deux dispositifs Expe et Ferme.** En effet des rencontres régionales et nationales sont organisées entre animateurs de DEPHY Fermes et ont été qualifiées de « très enrichissantes » en particulier car elles créent un **cadre neutre, sans concurrence entre les différents réseaux** (FRAB, CIVAM ...). Leur but est de partager les avancées et les méthodes. Mais les **rencontres Expe/Ferme, bien qu'existantes, sont vues comme insuffisantes** pour vraiment faire le lien entre les deux dispositifs et permettre aux expérimentations de répondre aux besoins des groupes DEPHY Fermes. Les deux animateurs ont précisé connaître les travaux des stations expérimentales et être allés les visiter avec leur groupe. Mais, autant pour le problème de la distance que par manque d'intérêt, ils n'ont pas évoqué d'autres liens.
- 2) **L'imbrication de ces deux dispositifs** qui ne permet pas forcément de les distinguer. Les deux programmes concourent aux mêmes objectifs, mais ce manque de distinction rappelle que les acteurs opérationnels **n'ont pas cherché à répartir les « efforts » entre ces deux possibilités de financement.** Cette constatation n'est pas nouvelle et lors du COREDEF du 23 mai 2017, une réflexion particulière sur le plan Ecophyto a été engagée afin de **mettre en évidence plus précisément les besoins du plan Ecophyto auxquels le PRDAR pourrait contribuer**, par exemple certaines sous-actions qui ne reçoivent pas de financement.

b- Les bassins versants, potentiels organes de diffusion

Un focus peut être fait ici sur l'articulation des actions du PRDAR avec les syndicats de bassins versants (BV), qui via les réflexions du comité technique et l'analyse préliminaire du PRDAR ont été mis en avant comme de **possibles organes de diffusion** des données notamment concernant la biodiversité (OO1.5).

Sans analyse très poussée par manque de temps à consacrer à ce volet, nous pouvons remarquer qu'une implication des BV est visible au niveau du comité de pilotage du réseau ZH, mais qu'aucun lien organisé n'existe avec le DEPHY Expe « grandes cultures », constats à mettre en lien avec le **manque de stratégie dans la diffusion** (cf partie 4, I)c)). Deux acteurs des CA en lien avec les BV (un conseiller agronomie et le responsable des BV Ouest) ont aussi fait remarquer l'existence de projets montés par des syndicats de BV sur le thème de la biodiversité (notamment des haies et des bords de champs) mais la difficulté des CA à s'y inclure.

c- Un faible décloisonnement des acteurs régionaux

Comme rappelé dans a partie 1, II)c), le décloisonnement des acteurs régionaux du DAR (CA, Coopératives, ONVAR...) est une des missions du PRDAR en particulier via le PPR ou AE 11. La rencontre des quatre **partenaires principaux** (Coop de France, GAB, FRCIVAM et

CERAFEL) bien que débordant du cadre des OO choisis pour l'évaluation car ces organismes ne possèdent pas d'actions dans les OO1.4 et 1.5, nous semblaient donc importante. Les données recueillies lors de ces entretiens sont ainsi plus de l'ordre de **PRDAR dans sa globalité et de sa gouvernance**.

Deux constats principaux sont ressortis :

- 1) Sur les actions : **Peu d'actions en commun** existent via le PRDAR notamment sur nos deux sujets. Même si deux remarques ont été faites sur **l'amélioration des partenariats** notamment sur des entrées spécifiques, techniques qui permettent de passer outre le plan politique plus concurrentiel. Ces partenariats passent notamment par la participation à des comités de pilotage. La **faible lisibilité de l'organisation des actions** (AE, OO) a aussi été citée comme freinant les possibilités de participation au PRDAR.
- 2) Sur la gouvernance : Le COREDEF est le rendez-vous semestriel qui rassemble l'ensemble des partenaires. Un **changement du rôle du COREDEF** a été trois fois mis en avant. En effet, la première partie du COREDEF est consacré au passage en revue des bilans de chaque action et est vue comme trop **long et difficile à suivre**, toutes les actions ne concernant pas l'ensemble des acteurs présents. En parallèle, les acteurs remarquent qu'ils n'ont pas accès aux bilans complets des actions (Ils ont en réalité la possibilité de les obtenir sur demande). Fournir ses bilans complets et n'en faire qu'un bref résumé en direct permettrait donc à chacun de consulter plus en détails les actions qu'il l'intéresse et d'optimiser ces rencontres. En effet, une optimisation via **plus de participation** et le **passage d'un rôle consultatif à un rôle plus décisionnel** et de réflexion sur le contenu et la stratégie sont des remarques plusieurs fois évoqués par ces acteurs.

CONCLUSION COHERENCE EXTERNE

- **Des situations variées en fonction des plans nationaux mais globalement un manque de réflexion sur les complémentarités possibles**
- **Un faible décloisonnement autant avec les partenaires du PRDAR qu'avec les organismes pouvant pourtant contribuer à la diffusion des résultats.**

VI) [Les recommandations](#)

La dernière étape de cette évaluation est la construction de recommandations. Ces dernières vont être organisées selon plusieurs plans :

- A la fois des **recommandations opérationnelles**, sur la mise en place des actions, et des **recommandations stratégiques**, sur l'organisation du programme, le choix des sujets, des actions.
- Sur des échelles de temps, à **court terme** sur la seconde partie de cette programmation (2018-2020), et à plus **long terme** pour la prochaine programmation.

a- Des recommandations opérationnelles

i- *Généralisation de la logique projet*

La circulaire DGER/SDI/C2013-2012 DGPAAT/SDDRC/C2013-3076 du 25 septembre 2013 indique que **chaque AE sera conduite en mode projet**. Nous avons vu que cette logique est bien présente (groupe médicaments interfilières, projet ZH...) mais non encore systématique.

Ainsi une évolution envisageable du PRDAR est de créer un **cadre organisé et avec les moyens nécessaires pour travailler dans un mode projet transversal**: un OO lié à un projet en particulier correspondant à la thématique, construit grâce au rôle d'animation du pilote d'OO.

Ceci implique :

- Un **choix du pilote d'OO** réfléchi en fonction de sa position et de ses capacités (animateur de l'OO PRDAR = animateur du groupe plus large au sein des CA dédié à la thématique = animateur d'un groupe d'élus (si possible))
- Du **temps dédié à l'animation** de l'équipe projet pour le pilote
- **Une co-construction** des différentes actions, donc des OO avec le pilote et l'équipe.
- Une incitation à forme des **équipes pluridisciplinaires/transversales** avec l'implication des conseillers de terrains par exemple, ou d'agent du service territoire pour augmenter la vision systémique chère à l'agroécologie.

Une fois les moyens humains bien coordonnés avec cet objectif de travail en mode projet, il faut aussi réaffirmer **l'objectif de travail selon la chaîne Repérer/Concevoir/Evaluer/Diffuser**. La création d'un « **modèle de projet** » à respecter pour entrer dans le PRDAR permettrait de s'en rapprocher. Il pourrait notamment comprendre une **systématisation du repérage** d'innovation en préalable de chaque projet, **l'intégration de groupes** (spécialement créés ou préexistants) dans les actions de recherche pour leur permettre de jouer leur rôle de lien entre la recherche et le terrain mis en avant précédemment, une **évaluation multicritères renforcée** et enfin une **diffusion préalablement préparée en coopération avec les acteurs qui en auront la charge** (service formation, conseillers, syndicats de bassins versants ...).

Pour finir, une logique de projet complète demande aussi de s'investir dans un réel suivi via des **indicateurs préconstruits et pertinents**, notamment avec la notion d'agroécologie (positionnement dans une démarche de progrès, indicateurs multicritères).

ii- Meilleur partage des objectifs et des outils du programme

Comme pour cette évaluation, pour laquelle une grande partie du travail a été la compréhension du programme en lui-même, intégrer ses activités dans un tel programme, demande pour **les agents concernés de connaître ce programme et son fonctionnement**. Ceci est souvent ressorti dans les avis généraux des équipes sur le PRDAR : « Manque de lisibilité » « manque d'harmonisation des interlocuteurs » « Contrainte pour remplir les bilans ».

Ainsi une des recommandations est de **mieux afficher ce programme à l'ensemble de personnes concernées**. Ceci peut passer par :

- une **communication plus importante** au moment de la mise en place des programmations sur son contenu dans son ensemble et surtout sur **ses objectifs** afin que chacun soit au courant de l'intégralité du programme et non seulement l'OO qui le concerne.
- la **construction d'un guide papier sur le mode de fonctionnement du PRDAR** : quelles demandes administratives seront faites, quand remplir les bilans, sous quelles formes (afin d'harmoniser les bilans annuels et de faciliter la tâche des pilotes d'OO et d'AE), comment intégrer des actions dans le programme, le **fonctionnement en mode projet** etc. Il serait possible de faire plusieurs versions du guide : guide pilote d'AE, guide pilote d'OO, guide membres des OO. Ce dernier permettrait de plus **d'harmoniser la capitalisation des éléments du programme** via l'espace collaboratif, en remplissant tous les mêmes documents demandés (bilans, tableaux d'indicateurs). Le suivi serait plus efficace aussi, avec une **meilleure lisibilité de l'avancée des projets**.

iii- Des outils de diffusion et des arguments en accord avec la demande terrain

L'idée principale à retenir pour ce qui est des outils de diffusion est de **se concentrer sur ceux qui fonctionnent** (plus directs qu'écrits : Portes ouvertes, événements) et développer les **outils plus modernes** comme les forums, les vidéos et les réseaux sociaux, sans oublier de leur créer un vrai **cadre pour diffuser largement**, en faire la promotion.

Il est aussi important de « penser » la diffusion en anticipant les questions que se posent vraiment les utilisateurs finaux, notamment en **utilisant les critères de durabilité, les gains économiques ou en temps de travail** (leviers mis en évidence). Travailler sous l'angle de la **prise de risque** (principal frein reconnu) serait aussi un plus, en **s'appuyant sur le collectif**

(Plateformes de démonstrations, opérations collectifs de tests chez des agriculteurs/trices) et en remplaçant les articles quasi scientifiques sur les résultats d'essais par **des outils plus à mêmes de rassurer** (témoignages, vidéos...) et directement **mobilisables**

b- Des recommandations stratégiques

i- *Des porteurs de stratégie*

Une conclusion qui revient souvent est le manque de stratégie notamment de la diffusion de l'information, mais aussi de l'accompagnement des groupes voire du repérage des innovations (avec l'absence de modérateur ou de pilote dédié).

La solution préconisée par l'équipe de l'évaluation est la création de **missions transversales** liées à ces trois actions en finançant **des postes d'animation et de coordination** avec pour mission la diffusion et l'appropriation des différentes stratégies (stratégie de repérage, stratégie d'accompagnement ...), la coordination des actions, voire les formations nécessaires (formation à l'animation de groupes, à la stratégie de diffusion et de promotion des outils ...).

ii- *Une recombinaison AE 1/AE 11- PPR*

En lien avec la recommandation précédente d'ajout de postes d'animation transversaux, une **réorganisation des AE 1 et AE 11** paraît nécessaire. Notre proposition est de réattribuer les actions en elles-mêmes de repérage ou de diffusion aux AE et OO correspondantes, alors que depuis la création du PPR en 2015, le choix avait été fait de financer de les financer via cette AE 11-PPR et donc de séparer « diffusion d'un projet » du projet en lui-même.

L'AE 11-PPR deviendrait donc une **AE transversale**, qui comprendrait des postes comme :

- **Animateur de la stratégie de diffusion**, qui créerait aussi plus de liens avec les services formations et communication des chambres d'agriculture, mais aussi d'autres acteurs, vecteurs de diffusion (bassins versants, coopératives...)
- **Modérateur du système de repérage**, qui existerait toujours en parallèle à la systématisation du repérage dans chaque projet. Il aurait des missions comme la redéfinition de l'innovation auprès des équipes, la modération des innovations repérées, la diffusion de la méthodologie de repérage, la capitalisation, la coordination des conseillers, le lien avec les élus (notamment pour Innov'action).
- **Animateur de la stratégie d'accompagnement des groupes** avec pour rôle la diffusion de la méthodologie commune d'accompagnement (en essayant notamment de la diffuser au sein des départements), la formation des conseillers, le suivi de l'émergence des groupes.

Tableau 19 : Classement des recommandations

Court Terme : Programmation 2018-2020	Opérationnelles :	Communiquer sur l'inscription au sein du PRDAR de projets réunissant certaines conditions : repérage préalable , travail avec groupe d'agriculteurs, évaluation multicritères...
		Moderniser et recentrer les modes de diffusion
	Stratégiques :	Appliquée à l'AE 1 : désigner des animateurs pour la stratégie de diffusion, de repérage et d'aide à l'émergence des groupes (en appuyant sur le changement de posture des conseillers), financés par l'AE 11-PPR
		Rassembler les pilotes de l'AE 1 et les partenaires autour d'un groupe "agroécologie" (promotion de l'Agroécologie, réflexion sur des projets communs) inclus dans l'AE 11-PPR
Long terme : programme suivant		Réinvestir les possibilités du COREDEF : des méthodes plus participatives, des réflexions...
	Opérationnelles:	Création de groupes projets pour chaque OO avec un pilote animateur
		Communication et partage plus importants sur les objectifs du nouveau programme et son organisation
		Création du guide de fonctionnement du PRDAR pour harmoniser l'utilisation du PRDAR, les bilans...
	Stratégiques :	Via une AE transversale : généraliser à l'ensemble du PRDAR les stratégies de diffusion, de repérage et d'accompagnement des groupes grâce à des postes dédiés à l'animation de ces stratégies

iii- De nouvelles missions pour le PRDAR

De nouvelles missions du PRDAR pourraient ainsi apparaître. Déjà un peu évoqué précédemment, la **formation des conseillers** pourrait entrer dans ces missions. En effet, en lien avec l'agroécologie et la recentralisation du rôle des groupes de développement, la posture du conseiller change aussi. Celle-ci se construit plus autour d'un rôle d'animation, d'accompagnement, donc avec un **changement de posture accompagné d'un fond de connaissances sur tous les sujets**. En accord avec les résultats de l'évaluation, ces formations pourraient aussi insister sur la capacité à aller chercher des réponses (en interne et en externe chez les partenaires) et sur la fonction des animateurs pour **organiser le lien entre les groupes et la R&D**.

Ensuite, pour pallier au manque d'affichage et à l'hétérogénéité de l'appréhension de la notion d'agroécologie, le PRDAR, toujours au travers de l'AE 11-PPR transformée, pourrait prendre en charge une certaine **promotion de celle-ci**. La proposition est de former un groupe, composé des pilotes des OO de l'AE 1 (représentant les « référents agroécologie » chacun dans leur domaine), dont la mission serait de **décider de l'affichage agroécologie** (par exemple en passant en revue tous les outils de diffusion pour sélectionner ce qui peut être estampillé agroécologie ou non) et de **communiquer sur celle-ci** au sein des équipes et vers l'extérieur.

De plus, pour remplir le rôle de décloisonnement des acteurs régionaux de cette AE11-PPR, ce groupe agroécologie pourrait **intégrer l'ensemble des acteurs**, afin d'harmoniser la stratégie d'évolution vers l'agroécologie de l'ensemble du territoire breton.

iv- Un réinvestissement du COREDEF

Notamment en lien avec l'amélioration de la cohérence externe, il semble qu'un réinvestissement du COREDEF pourrait être envisageable selon plusieurs modifications :

- Retravailler sur les informations délivrées lors de ces réunions pour palier au passage en revue fastidieux de toutes les actions (par exemple en focalisant sur certains projets « exemplaires »)
- Transformer l'instance consultative en instance décisionnelle notamment en augmentant le pouvoir d'expression des partenaires
- Profiter de ces temps communs pour tenir des réflexions sur la coordination du PRDAR avec d'autres programmes extérieurs (Ecophyto, Ecoantibio ...).

Comme dit précédemment, tous ces changements ne sont pas forcément envisageables simultanément, une évolution progressive entre la deuxième partie de cette programmation et la prochaine programmation permettrait une meilleure adaptation. Le tableau 19 détaille une possibilité qui peut inspirer les futures réflexions.

PARTIE 4 : DISCUSSION

a- Le fond de l'évaluation

Cette évaluation aboutit donc sur un ensemble de recommandations issues de réflexions centrée sur deux Objectifs Opérationnels d'un programme en comprenant trente-six. Elles peuvent être généralisables mais doivent surtout être prises en compte à leur juste mesure et comparées aux réalités des différentes Actions Élémentaires. L'évaluation doit ainsi être à l'origine de **futures discussions et réflexions sur le programme dans son ensemble**, comme elle a pu l'être sur l'AE 1 pendant la durée de l'exercice.

Comme indiqué précédemment, les actions prises en compte sont incluses dans tout un ensemble d'autres projets, d'autres financements, avec d'autres acteurs. Il était donc très difficile de focaliser les questions et les synthèses uniquement sur celles-ci. Si ce sont des réflexions sur le PRDAR qui apparaissent ici et apparaîtront par la suite, c'est aussi **l'occasion de repenser un mode de fonctionnement plus global**.

Par la présente évaluation, nous nous sommes attachés à ressortir des **recommandations concrètes, les plus applicables possibles** et sur lesquelles les acteurs opérationnels peuvent se retrouver et agir. Tout en tentant d'avoir une réflexion sur le fond de la problématique, sur les enjeux de l'agroécologie, enjeux souvent re-débattus lors des comités de pilotage, montrant ainsi l'attachement des différents acteurs à cette idée de construire un programme en accord avec une nouvelle vision du développement agricole.

Cependant l'implication de différents réseaux, souvent concurrents, au sein d'un même programme, dont les chambres d'agriculture sont « juges et parties » en ayant la responsabilité de gestion et en étant le principal bénéficiaire, cache des issues plus larges et politisées. S'il est écrit dans les objectifs du programme que celui-ci doit aider le décloisonnement des acteurs régionaux, l'évaluation, elle-même basée sur des actions exclusivement des chambres d'agriculture, montre bien que les conditions ne sont pas réunies pour permettre au PRDAR de remplir ce rôle. Pourtant, si on peut dire que le thème de l'agroécologie qui recouvre une diversité importante de formes d'agricultures (dont l'agriculture durable ou l'agriculture biologique), est une notion récente pour le réseau des chambres d'agriculture elle ne l'est pas pour d'autres acteurs. Leur **collaboration paraît donc une clé du meilleur développement** de celle-ci et permettrait au PRDAR de mieux s'y adapter.

b- Sur la forme de l'évaluation

Il apparaît quelques écueils à la bonne réalisation d'une évaluation accompagnée. Premièrement, le temps dédié est un vrai problème. Il est nécessaire de pouvoir **former une réelle équipe**, dont l'implication se situe sur plusieurs plans :

- dans la première phase de l'évaluation afin de faciliter l'analyse du programme par les personnes externes et de fournir plus facilement les documents nécessaires.
- dans la phase de récupération des données, sans oublier de garder une certaine distanciation (notamment pour les entretiens semi-directifs). Mais le travail de « promotion » de l'évaluation qui permet d'obtenir plus de réponses notamment aux questionnaires en ligne doit trouver appui auprès de cette équipe interne.
- Dans l'analyse des résultats
- Dans la dernière phase de diffusion des résultats qui sera faite par la suite. Une implication plus importante dès le début de l'évaluation permet de faciliter cette phase par l'appropriation des conclusions.

La méthode d'évaluation accompagnée est conduite depuis quelques années au sein du réseau des chambres d'agriculture, tout d'abord de manière expérimentale puis appliquée à partir du guide construit. Mais on peut se demander si cette démarche est conduite dans un but d'autonomisation par rapport à l'accompagnateur ou si elle est destinée à rester sur ce même modèle. Dans le premier cas, l'autonomisation ne semble pas vraiment atteinte.

L'implication de l'accompagnateur a aussi un rôle clé et il est vrai qu'une présence plus importante tout au long de l'évaluation permettrait un gain de temps et un meilleur apprentissage des méthodes.

Deuxièmement, le **choix des personnes impliquées** est important, autant lors des comités techniques, où la présence des pilotes des OO choisis aurait pu bénéficier à l'évaluation que lors des comités de pilotage. En effet, le COPIL était essentiellement composé de personnes qui ne connaissaient pas forcément bien les actions, ni leur mise en œuvre opérationnelle. Ceci peut être un point fort, en amenant un point de vue externe et un élargissement de la réflexion mais aussi un point faible lorsqu'elles devaient se prononcer sur certains aspects de l'évaluation (accord avec la logique d'action, construction des questions évaluatives proches du programme).

Pour finir, nous avons évoqué plusieurs fois l'importance du portage de l'évaluation, de légitimer l'évaluation aux yeux de toutes les personnes qui y participent (du comité de pilotage, jusqu'aux répondants aux questionnaires). Dans notre cas, nous avons réalisé un mandat et une lettre descriptive signés d'un élu et un directeur de la CRAB, ainsi qu'une information diffusée sur l'intranet. Mais nous n'avons finalement que peu de réponses aux questionnaires notamment. Cette institutionnalisation de l'évaluation n'était donc peut-être pas suffisante.

CONCLUSION

L'agroécologie, dans son acception du PAEF, est un nouveau mode de pensée, autant dans les pratiques agricoles, que dans les modes d'accompagnement et de recherche. Si elle semble avoir fait son chemin dans les orientations nationales de la politique agricole et être rentrée dans les objectifs de la plupart des acteurs, il est temps que soit mis en face **des outils efficaces, cohérents avec ces objectifs et permettant son développement.**

Le PRDAR, vieil outil de développement, s'attache à suivre cette évolution et la présente évaluation a été l'occasion de le vérifier sur certains points. Mais des innovations en continues, une démarche de progrès difficilement mesurable, une multiplicité de réseaux et parfois de discours ne facilitent en rien la tâche. Pourtant aux côtés d'outils comme les appels à projet, le PRDAR garde des spécificités et des libertés qu'il semble important de continuer à cultiver en les partageant à tous les échelons, des représentants professionnels aux échelons opérationnels. La création d'une **réelle cohésion autour de ce programme** permettrait ainsi de faire passer son utilisation d'une « course au financement » à un réel outil méthodologique au service de l'efficacité des actions.

Mais plus que les réponses de quelques agriculteurs et autres acteurs du programme par forcément représentatifs de l'intégralité du monde agricole, l'important dans cette démarche est le **temps pris pour réfléchir sur le programme.** Il a permis de questionner des pratiques qui se perpétuaient, d'exprimer clairement des constatations souvent communes à tous mais jamais prononcées et de lancer une meilleure dynamique d'appropriation du PRDAR. Cette évaluation se conclue donc sur une série de recommandations qui demandent à être partagées et réfléchies ce qui était au programme du séminaire PRDAR du 29 et 30 aout 2017.

Il est aussi bon de se rappeler qu'il ne convient sans doute pas au PRDAR breton de modifier la conception gouvernementale de l'agroécologie vers le « projet de société » évoqué au début du présent mémoire. Mais de par son **lien avec une diversité d'acteurs régionaux du développement agricole**, il pourrait cependant être une clé pour enclencher un mouvement de cohésion du développement agricole vers une modification de l'accompagnement proposé avec une plus grande proximité au terrain et aux savoirs paysans, préalable important au développement de l'agroécologie.

BIBLIOGRAPHIE

ALTIERI, Miguel et NICHOLLS, Clara, 2005. *Agroecology and the search for a truly sustainable agriculture*. 2005.

APCA, 2013. *Contrats d'objectifs des Chambres d'Agriculture pour les programmes de développement agricole et rural 2014-2020*. octobre 2013.

AGRISUD INTERNATIONAL, 2010. *L'Agroécologie en pratiques - guide* Edition 2010. 2010. Agrisud.

ASSEMBLÉE NATIONALE, 2005. *Projet de loi de finances pour 2006* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/projets/pl2540.pdf>.

ASSOCIATION AEI, 2012. *AEI - Les agriculteurs innovent*. Les entretiens de l'AEI.

BAATARD, Benjamin, CAROF, Matthieu et CLERMONT-DAUPHIN, Cathy, 2013. Qu'est-ce que l'agroécologie ? - Que comprenez-vous du terme « agroécologie » ? In : *UVED/UVAE : Qu'est-ce que l'agroécologie ?* [en ligne]. 2013. [Consulté le 13 avril 2017]. Disponible à l'adresse : https://tice.agroparistech.fr/coursenligne/courses/INTROAGROECOLOGIE/document/uvae_agroecologie_intro/co/module_UVAE_-_Qu_est_ce_que_l_Agroecologie_10.html.

BERRIET-SOLLIEC, Marielle, LÉPICIER, Denis et TOURMEN, Claire, 2009. *Analyse des politiques publiques : quels apports à l'évaluation ?* Marseille, 9ème journée française de l'évaluation.

CALAME, Matthieu, 2016. *Comprendre l'agroécologie, Origines, principes et politiques*. Charles Léopold Mayer.. ISBN 978-2-84377-202-3.

CARTEAU, Benoit, 2011. SPACE 2011 - Paysans Pilote d'AEI. In : *Cap élevage*. 2011. p. 1.

CERTU, 2013. 10 : *L'évaluation, outil de pilotage des politiques publiques*.. Ministère de l'égalité, des territoires et du logement. Essentiel.

CGET, 2015. FEADER ~ Europe en France, le portail des Fonds européens. In : [en ligne]. juin 2015. [Consulté le 13 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Fonds-europeens-2014-2020/Politique-de-developpement-rural/FEADER>.

CHAMBRE D'AGRICULTURE, 2017. *Dates et chiffres clés du réseau* [en ligne]. 15 mars 2017. Disponible à l'adresse : <http://www.chambres-agriculture.fr/chambres-dagriculture/nous-connaître/dates-et-chiffres-cles-du-reseau/>.

CHAMBRE D'AGRICULTURE, 2016. *Le réseau des chambres d'agriculture* [en ligne].. [Consulté le 15 mars 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.chambres-agriculture.fr/Chambres-dagriculture/nous-connaître/le-reseau-des-Chambres-dagriculture%20/>.

CHAMBRE D'AGRICULTURE., [sans date]. *Nos missions et prestations* [en ligne].. [Consulté le 15 mars 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.chambres-agriculture.fr/chambres-dagriculture/nos-missions-et-prestations/>.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE, 2014. *Rapport d'activité 2014* ;

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU FINISTÈRE, 2016. *La revue des agri'novateurs 2016*. 2016.

CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE, 2015. Construire un dispositif partagé de repérage et de valorisation des innovations en agriculture. In : Kerguehennec. 4 juin 2015.

CIRAD, 2016. *L'agro-écologie pour les agricultures tropicales et méditerranéennes Le positionnement des recherches du Cirad*. 2016.

COLLECTIF POUR UNE AGROÉCOLOGIE PAYSANNE, 2014. *Pour une agroécologie paysanne - Communiqué du 27 janvier 2014*. 27 janvier 2014.

COMMISSION EUROPÉENNE, 2015. *Factsheet sur le programme de développement rural 2014-2020 de Bretagne (France)*. août 2015.

CONSEIL RÉGIONAL BRETAGNE, 2013. *Pacte d'avenir pour la Bretagne*. Rennes.

CONSEIL RÉGIONAL BRETAGNE, 2016. Région Bretagne - 3e Appel à projets pour une agriculture écologiquement performante. In : [en ligne]. 2016. [Consulté le 25 août 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.bretagne.bzh/jcms/preprod_199264/fr/3e-appel-a-projets-pour-une-agriculture-ecologiquement-performante.

CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE, 2011. *Pour une Nouvelle Alliance Agricole*. Rennes.

DE SCHUTTER, Olivier, 2010. Agroécologie et droit à l'alimentation, Rapport présenté à la 16ème session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. In : [en ligne]. 20 décembre 2010. [Consulté le 13 avril 2017]. Disponible à l'adresse : http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20110308_a-hrc-16-49_agroecology_fr.pdf.

DRAAF BRETAGNE, 2017. *Reconnaissance en tant que GIEE et soutien à l'animation*.

FRANCEAGRIMER, 2016. Assistance technique régionalisée - Aides - FranceAgriMer. In : [en ligne]. 2016. [Consulté le 25 août 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.franceagrimer.fr/Aides/Assistance-technique-regionalisee>.

GLIESSMAN, Stephen R, 1998. Agroecology : ecological processes in sustainable agriculture. In : *Trove* [en ligne]. 1998. Disponible à l'adresse : <http://trove.nla.gov.au/version/45746696>.

GUILLOU, Marion, GUYOMARD, Hervé, HUYGHE, Christian et PEYRAUD, Jean-Louis, 2013. Le projet agro-écologique : Vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement. *agreenium*, INRA.

GUYOMARD, Hervé, HUYGHE, Christian, PEYRAUD, Jean-Louis, BOIFFIN, Jean, COUDURIER, Bernard, JEULAND, François et URRUTY, Nicolas, 2013. 2 : *Demain la ferme France : Vers des agricultures à hautes performances (synthèse 2)* [en ligne]. Synthèse. Paris. Inra. [Consulté le 20 avril 2017]. Vers des agricultures à hautes performances. Disponible à l'adresse : <http://inra-dam-front-resources-cdn.brainsonic.com/ressources/afile/243142-3f104-resource-vers-des-agricultures-a-hautes-performances-synthese-2-demain-la-ferme-france.html>.

INRA, 2010. *Inra 2010/2020 Une science pour l'impact*. 2010.

IRSTEA, 2013. *Contrat d'objectifs entre l'état et l'Irstea 2014-2018*. 2013.

LÉPICIER, Denis, 2011. *Guide méthodologique de l'évaluation accompagnée dans les Chambres d'Agriculture*. S.I. MAAF.

LÉPICIER, Denis, MORGEN, Alexandre, ZAKEOSSIAN, Dikran, CHEMERY, Jean-Baptiste et URBANO, Ghislaine, 2010. *Mise en œuvre d'une démarche d'auto-évaluation accompagnée : quels impacts sur le pilotage stratégique et la gestion des projets de développement agricole dans les Chambres d'Agriculture ?* Colloque SFER "Conseil en agriculture : acteurs, marchés, mutations ". Agrosup Dijon.

MAAF, 2009. L'IAASTD: une expertise internationale qui marque un changement de paradigme pour l'agriculture et le développement - Analyse n°6. In : [en ligne]. 1 avril 2009. [Consulté le 13 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://agriculture.gouv.fr/telecharger/63683?token=d124b6e9fd3a16dc4219fd13c75707f9>.

MAAF, 2012. *Le projet agroécologique pour la France* [en ligne]. Décembre 2012. S.I. : MAAF. [Consulté le 20 avril 2017]. Disponible à l'adresse : http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//projet-agroecologique-2013_cle43b56c-1.pdf.

MAAF, 2013. *ANALYSE n°59 L'agroécologie : des définitions variées, des principes communs* [en ligne]. 2013. Disponible à l'adresse : http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/analyse_cep_59_agroecologie_definitions_variees_principes_communs_cle051634.pdf.

MAAF, 2014a. *LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt*. 13 octobre 2014.

MAAF, 2014b. *Rapport d'activité 2014 : Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR)*.

MAAF, 2016. *Plan EcoAntibio 2012-2017 : lutte contre l'antibiorésistance* | Alim'agri. In : [en ligne]. [Consulté le 16 août 2017]. Disponible à l'adresse : <http://agriculture.gouv.fr/plan-ecoantibio-2012-2017-lutte-contre-lantibioresistance>.

MAAF, DGER, DGPAAT, 2013. *Note d'orientation relative à la préparation du programme national de développement agricole et rural 2014-2020. Circulaire CAB/C2013-0003*. juin 2013.

MAAF, DGPAAT, 2015. *Modalités de mise en place en 2015 des projets pilotes régionaux dans le cadre du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) 2014-2020. Instruction Technique DGPAAT/SDDRC/2015-124*. 10 février 2015.

PAILLOUX, Eloi, 2014. *Agro-écologie, la double performance devient triple* - Campagnesetenvironnement.fr. In : *Campagnes et environnement* [en ligne]. 17 juin 2014. [Consulté le 20 avril 2017]. Disponible à l'adresse : <http://www.campagnesetenvironnement.fr/la-double-performance-devient-triple-6844.html>.

PESCHE, Denis, 2001. *Les chambres d'agriculture en France*. Agridoc.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE, 2017. *Feuille de route - Ecophyto II Bretagne*. 2017.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE L'ÉVALUATION, 2016. *Charte de l'évaluation des politiques publiques et des programmes publics*. 21 juin 2016.

WEZEL, A., BELLON, S., DORÉ, T., FRANCIS, C., VALLOD, D. et DAVID, C., 2009. *Agroecology as a science, a movement and a practice. A review*. In : *Agronomy for Sustainable Development*. Décembre 2009. Vol. 29, n° 4, p. 503-515. DOI 10.1051/agro/2009004.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Le Programme National de Développement Agricole et Rural

ANNEXE 2 : Composition des Actions Élémentaires 1 et 11

ANNEXE 3 : Diagramme de Gantt

ANNEXE 4 : Guide des entretiens de cadrage

ANNEXE 5 : Diagramme des objectifs

ANNEXE 6 : Mandat de l'évaluation

ANNEXE 7 : Exemple de guide d'entretien « Equipe Pilote »

ANNEXE 8 : Exemple d'enquête en ligne « Agriculteurs OO 1.4 »

ANNEXE 9 : Texte de présentation de l'évaluation

ANNEXE 10 : Indicateurs de réalisations de l'AE 1 pour les années 2014, 2015, 2016.

ANNEXE 1 : Le Programme National de Développement Agricole et Rural

Pour remplir l'objectif du PNDAR « **Conforter le développement et la diffusion de systèmes de production performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire** », le programme national se décline sur plusieurs niveaux décrits dans la circulaire CAB C2013-0003 du 20 juin 2013.

Cette priorité se décline en **3 orientations stratégiques** qui sont (MAAF, DGER, DGPAAT, 2013) :

- Augmenter l'autonomie et améliorer la compétitivité des agriculteurs et des exploitations françaises
- Promouvoir la diversité des modèles agricoles et des systèmes de production
- Améliorer les capacités d'anticipation des agriculteurs et des acteurs des territoires

Trois objectifs opérationnels doivent ensuite répondre aux orientations stratégiques citées ci-dessus (MAAF, DGER, DGPAAT, 2013) :

- Favoriser le repérage, la production et la diffusion d'innovations sur les systèmes et les modes d'organisations
- Construire des dynamiques territoriales innovantes et en multi-partenariat
- Optimiser la production, capitalisation, diffusion et usage des données, méthodes, outil et résultats en misant sur leur interopérabilité.

Dans le cadre de cet objectif 1, **quatre thématiques prioritaires** ont été mises en avant dans le PNDAR (MAAF, DGER, DGPAAT, 2013) :

- Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement
- Conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viable dans tous les territoires, basés sur les principes de l'Agroécologie en valorisant l'approche systémique.
- Qualité et valorisation des produits
- Renouvellement des générations et renouvellement des formes d'exercices de l'activité agricole

Les PRDAR sont les principaux outils pour remplir ce premier objectif mais doivent remplir les **six conditions méthodologiques** suivantes :

- 1) La contribution aux orientations stratégiques nationales.

- 2) La priorité à l'innovation sous toutes ses formes
- 3) Le repérage et la diffusion des systèmes multiperformants
- 4) La diffusion des connaissances vers tous les publics (des producteurs jusqu'au grand public)
- 5) La cohérence du PRDAR avec la stratégie d'ensemble de la structure
- 6) La cohérence du PRDAR avec le PDRR ainsi qu'avec les orientations et actions de la région

ANNEXE 2 : Composition des Actions Élémentaires 1 et 11

AE 1 : « Valoriser les pratiques et les systèmes innovants pour produire plus et mieux avec moins d'intrants non renouvelables et en utilisant au mieux le fonctionnement des écosystèmes. »

OO1.0 : Repérage des innovations en termes de pratiques et de systèmes mis en œuvre sur le terrain (Supprimée en 2015)

OO1.1 : Augmenter l'autonomie alimentaire des systèmes d'élevage, sans viser l'autosuffisance alimentaire.

OO1.2 : Développer des systèmes de cultures durables et des techniques de réduction des impacts environnementaux

OO1.3 : Réduire l'utilisation et l'impact des produits de protection des cultures et des engrais de synthèse en faisant évoluer les pratiques et/ou les systèmes de cultures

OO1.4 : Réduire l'usage des médicaments en élevages en faisant évoluer les pratiques et/ou les systèmes d'élevages

OO1.5 : Développer et valoriser la biodiversité fonctionnelle végétale et animale, l'agroforesterie, la gestion des bords de champs, les zones humides

OO1.6 : Favoriser les échanges de pratiques, de technologies et de systèmes entre les agriculteurs en Agrobiologie et les agriculteurs conventionnels

AE 11 – PPR : Vulgariser l'agro-écologie en Bretagne par l'innovation et les dynamiques collectives notamment via les GIEE

OO11.0 : Repérer les actions existantes, les innovations et en analyser leur pertinence

OO11.1 Faire émerger et accompagner des dynamiques collectives notamment via les GIEE

OO11.3 : Vulgariser, sous différentes formes, auprès de différents publics (agriculteurs, conseillers agricoles, chercheur, étudiants, enseignants...) dans la cadre des objectifs de progrès suivants :

OO11.3.1 : augmenter l'autonomie alimentaire des systèmes d'élevage, sans viser l'autosuffisance systématique

OO11.3.2 : développer des systèmes de culture durables et des techniques de réduction des impacts environnementaux

OO11.3.3 : Réduire l'utilisation et l'impact des produits de protection des cultures et des engrais de synthèse en faisant évoluer les pratiques et/ou les systèmes de cultures

OO11.3.4 : Réduire l'usage des médicaments en élevages en faisant évoluer les pratiques et/ou les systèmes d'élevages

OO11.3.5 : Développer et valoriser la biodiversité fonctionnelle végétale et animale, l'agroforesterie, la gestion des bords de champs, les ZH...

OO11.3.6 : Favoriser les échanges de pratiques, de technologies et de systèmes entre les agriculteurs en Agrobiologie et les agriculteurs conventionnels

ANNEXE 4 : Guide des entretiens de cadrage

- 1) Pouvez-vous nous rappeler votre rôle dans la conception du PRDA ?
- 2) Puis votre rôle dans sa mise en œuvre actuellement et depuis 2014?

Perception et attentes du PRDAR

- 3) Que représente le PRDA pour vous ? Dans votre travail quotidien ? Vos actions menées ?
- 4) Pour vous quels sont les grands objectifs du PRDA ? Sont-ils lisibles ? Sont-ils partagés ?
- 5) Plus généralement que pensez-vous de la gouvernance du PRDA (pilotage, suivi,...) ?

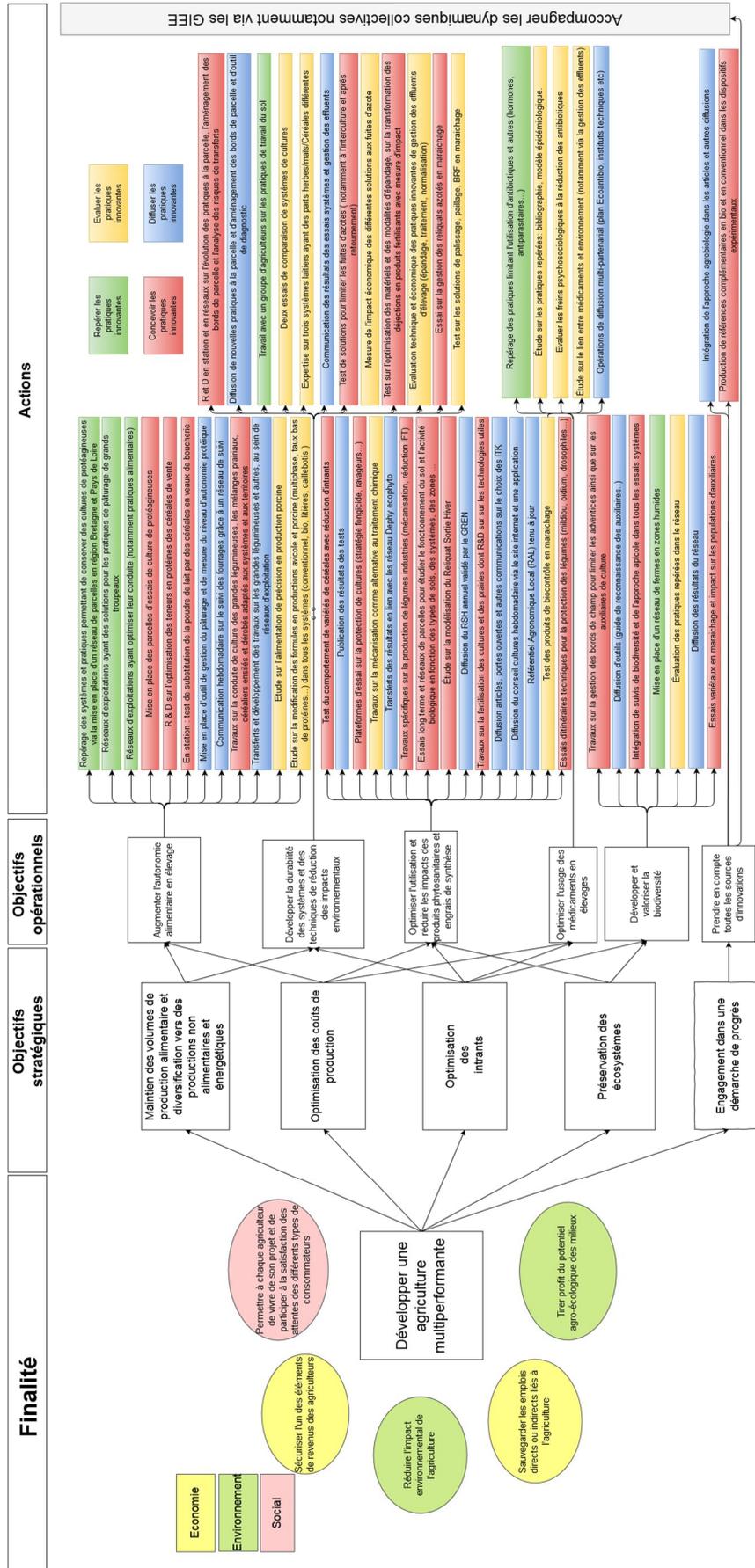
Perception et attentes des AE 1 et 11

- 6) Connaissez-vous ces deux actions ? Avez-vous joué un rôle dans leur conception et/ou leur mise en œuvre ?
- 7) Quels sont pour vous leurs objectifs ? Quelle est selon vous la stratégie pour les atteindre ?
- 8) Vous retrouvez-vous dans la formalisation de la logique d'action suivante ? (Points plus précis sur GIEE, OO1.6 : Echanges bio/conventionnel)
- 9) D'après vous quelles synergies existe-t-il entre les différentes réalisations mises en place ?
- 10) Y a-t-il des liens et/ou des partenariats avec des actions d'autres programmes poursuivant les mêmes objectifs ?
- 11) Que pensez-vous de l'organisation adoptée pour mettre en œuvre ces actions ? Est-elle efficiente ?
- 12) A mi-parcours quel bilan faites-vous de ces deux actions ? Sont-elles sur la bonne voie pour atteindre leurs objectifs ?
- 13) Plus généralement que pensez-vous de l'atteinte des objectifs du PRDA à mi-parcours ?

Attentes vis-à-vis de l'évaluation :

- 14) Quelles sont vos attentes vis-à-vis de cette évaluation ?
- 15) Auriez-vous des questions que vous aimeriez voir traitées dans cette évaluation ?
- 16) Quels sont pour vous les enjeux de réussite de cette évaluation ? les principaux risques à éviter ?

ANNEXE 5 : Diagramme des objectifs



MANDAT POUR L'ÉVALUATION ACCOMPAGNÉE

DU PRDAR 2014-2020

RÉGION BRETAGNE

1) Rappel contextuel

Le Programme Régional de Développement Agricole et Rural (PRDAR) est un programme pluriannuel des chambres d'agriculture qui fixe les objectifs du développement agricole pendant 7 ans. Il est en cohérence avec le Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) et le contexte territorial, ici breton.

Le PNDAR fixe 14 engagements que les chambres d'agriculture doivent respecter au travers de leur PRDAR. L'un d'eux concerne les **modalités d'évaluation** et rappelle que :

« *Chaque programme pluriannuel devra prévoir un dispositif d'évaluation satisfaisant aux conditions suivantes :*

- *Evaluation externe ou accompagnée (se référant au guide de l'évaluation accompagnée) ;*
- *Portant sur au moins une action majeure du programme (en terme de financement et d'implication des personnels) ;*
- *Dotée d'un comité de pilotage auquel les membres de l'administration sont invités ;*
- *Positionnée à mi-parcours du programme»*

2) Champ de l'évaluation

Au vu de la priorité de la programmation 2014-2020 du PRDAR portée sur l'**AGROÉCOLOGIE** et de la même orientation affirmée depuis plusieurs années par les élus des organisations agricoles, la présente évaluation portera sur **les Actions Elementaires 1** « Valoriser les pratiques et les systèmes innovants pour produire plus et mieux avec moins d'intrants non renouvelables et en utilisant au mieux le fonctionnement des écosystèmes » et **11 - Projet Pilote Régional**.

3) Objectifs de l'évaluation

L'évaluation s'appuiera sur l'analyse de la période 2014-2017, et aura pour objectif de **proposer des recommandations d'évolution** sur la période 2017-2020 afin de conforter les points forts et améliorer les points faibles qui auront été mis en évidence, par exemple en matière d'efficacité, de gouvernance ou encore de cohérence interne ou externe du programme.

4) Organisation de l'évaluation

Le dispositif choisi pour cette évaluation est celui de l'**évaluation accompagnée**. Il repose donc sur une équipe interne aux Chambres d'Agriculture, renforcée par un(e) stagiaire, et appuyée par un cabinet externe notamment sur les aspects méthodologiques. Elle se déroulera de **février 2017 à septembre 2017 (hors valorisation des résultats)**.

Un **comité de pilotage**, constitué d'un membre de chaque famille du COREDEF (Comité d'orientation Recherche-Développement-Formation), est constitué et se réunira trois fois sur la période dédiée. Il est **force de propositions** et a un rôle de **suivi de l'évaluation via une participation active** lors des différentes réunions. Il pourra faciliter la collecte des informations lors des sollicitations qui pourront être faites à ses membres.

Le **comité technique** chargé de la **mise en œuvre opérationnelle de l'évaluation** est constitué des différents membres suivants :

- Mr Bernard LE VIOL, Responsable PRDAR, directeur Prospectives Projets Partenariats
- Mr Jean-Yves PORHIEL, chargé de mission Agroécologie
- Mme Emmanuelle BOSCHER, Chef du service Agronomie Productions Végétales
- Mme Brigitte LANDRAIN, chef du service Elevage
- Mr Christian BARBIER, Chef du service Conseil en Entreprise
- Mme Coline DIEVAL, stagiaire sur l'évaluation accompagnée du PRDAR.
- Mr Laurent BARBUT, Cabinet EPICES

Ses différents membres s'engagent dans la réalisation de l'évaluation à respecter la **pluralité** des points de vue ainsi que l'**anonymat** des propos recueillis¹. Les résultats seront **valorisés auprès de tous les acteurs concernés** et de façon **transparente**.

¹ Et plus généralement à respecter les principes de la Charte de l'Évaluation des Politiques et Programmes Publics élaborée par la Société Française de l'Évaluation (<http://www.sfe-asso.fr/evaluation/charte-evaluation>)

5) Calendrier de l'évaluation

- Novembre 2016 : Validation de l'évaluation accompagnée, recrutement du stagiaire
- Janvier 2017 : Sélection du bureau d'étude externe
- Février 2017 : Lancement de l'évaluation
- 28.02.17 : Premier comité technique – Mise en place de la phase de cadrage
- 7.04.17 : Premier COPIL – Validation des éléments de cadrage et choix des questions évaluatives
- 26.04.17 : Comité technique – Validation de la méthodologie détaillée de réponse aux questions évaluatives
- Mai-juin 2017 : Récolte des données (Entretiens, groupe de travail, questionnaires ...)
- Juillet 2017 : Comité technique – Analyse des résultats
- Juillet 2017 : Deuxième COPIL – Validation des résultats et préparation de la phase recommandations et valorisations
- Septembre 2017 : Troisième COPIL – Validation des conclusions et recommandations
- A partir d'octobre 2017 : Valorisation des résultats

Bernard LE VIOL – Directeur
Prospective, Projets, Partenariats

Jean-Hervé CAUGANT
Vice-Président 29

ANNEXE 7 : Exemple de guide d'entretien « Equipe Pilote »

GENERAL

- 1) Pouvez-vous vous présenter ? (Formation, carrière, poste actuelle, missions)
- 2) Quel est votre rôle dans l'OO ? Depuis quand y participez-vous ?
- 3) D'après vous les actions auxquelles vous participez permettent :
 - De repérer des innovations ?
 - De concevoir des innovations ?
 - D'évaluer des innovations ?
 - De diffuser des innovations ?
- 4) Pour chaque terme pouvez-vous citer une action mise en place ?

LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES

- 5) Comment sont impliqués les agriculteurs dans les actions ?
 - Pour l'OO 1.5 : pour l'instant la plupart des actions mises en place sont des observatoires sur des réseaux de parcelles, que pensez-vous du rôle des agriculteurs dans ces réseaux ?
 - Pour l'OO 1.4 : Les actions portent majoritairement sur l'étude des pratiques alternatives des éleveurs, pouvez-vous m'expliquer les relations mises en place avec les éleveurs proposant ces alternatives ?
- 6) Comment sont traitées les données issues des observations, les pratiques repérées ?
- 7) Quels liens existent-ils avec la recherche appliquée ? les stations expérimentales ?
- 8) Avez-vous fait émerger des pratiques innovantes via une des actions du PRDAR ? Dans quelles conditions ?
- 9) Quels processus d'évaluation sont mis en place ? Diriez-vous que différents critères sont testés (économique, social, environnemental...) ?
- 10) Développez-vous des outils/méthodes de diffusion sur votre sujet ? Lesquels ? Vers quelles cibles ?
- 11) Que pensez-vous des outils développés ?
- 12) Quels outils/méthodes utilisez-vous auprès des agriculteurs que vous rencontrez/conseillez ?
- 13) Dans la pratique, sont-ils/elles utiles ?
- 14) Depuis 2014 (début de la programmation du PRDAR), constatez-vous des améliorations sur ce thème ?

- a. (*Si oui*) Pouvez-vous donner des exemples ? Via quelles actions ? auprès de quel public ?
- b. (*Si non*) pourquoi d'après vous ?
- 15) Avez-vous travaillé avec des groupes ? Lesquels ? comment ont-ils émergés ? Quel était votre rôle ?
- 16) Pour vous, quel rôle ont les groupes dans vos actions ? dans l'agroécologie ?

COHERENCE EXTERNE

- 17) Avez-vous connaissance de projets externes aux chambres, réalisés par d'autres acteurs, ayant les mêmes objectifs que vos actions ? Avez-vous des liens avec eux ? Quelle coordination existe avec-eux ?
- 18) Travaillez-vous dans un de ces plans/projets ?
- Plan Ecophyto
 - Plan Ambition Bio
 - Plan Ecoantibio
 - Groupe Bassins versants
- 19) Dans quel contexte ? Quel est votre rôle ?
- 20) Avec quels acteurs êtes-vous en contact ? Comment sont répartis les rôles ? A quelles occasions vous rencontrez-vous ?

CONCLUSION

- 21) Quelles est votre vision de l'agroécologie ?
- 22) D'après vous, quel est le lien entre innovation et agroécologie ?
- 23) Pour vous quelle vision ont les agriculteurs de l'agroécologie ?
- 24) D'après vous quel est le rôle des chambres d'agriculture pour la diffusion de l'agroécologie ? Quels sont les leviers pour progresser dans son sens ?
- 25) Comment améliorer leurs actions ?
- 26) Quel est votre avis général sur le PRDAR ? notamment en lien avec l'agroécologie, les actions sont-elles cohérentes avec l'AGE ?

ANNEXE 8 : Exemple d'enquête en ligne « Agriculteurs OO 1.4 »

Présentation générale

* 1. Vous êtes :

- Éleveur bovin
- Éleveur porcin
- Éleveur avicole
- Éleveur caprin/ovin
- Autre

* 2. Dans le département :

- 22
- 29
- 35
- 56

Des expérimentations dans mon élevage

* 3. Testez-vous de nouvelles pratiques dans votre élevage ?

- Non, jamais
 Parfois
 Oui, souvent

4. Pouvez-vous donner un exemple de pratique testée en précisant dans quel atelier ?

5. Si vous avez testé de nouvelles pratiques au cours des cinq dernières années, où avez-vous trouvé les idées ?

- Sur les conseils de voisins ou d'autres agriculteurs rencontrés
 Sur internet
 Sur les conseils de techniciens des chambres d'agriculture
 Sur les conseils de techniciens d'autres structures
 Dans des événements ou formations organisés par les chambres
 Dans des événements ou formations organisés pas d'autres structures
 Tout seul

6. Si vous avez testé de nouvelles pratiques au cours des cinq dernières années, à la suite de ce test :

- J'en ai fait part à d'autres agriculteurs au sein d'un groupe
 J'en ai fait part à des agriculteurs de mon voisinage
 J'en ai parlé moi-même à un technicien de la chambre d'agriculture (je l'ai appelé ou lui en ai parlé directement lors d'un passage sur mon exploitation)
 J'en ai parlé moi-même à un technicien d'une autre structure
 Un technicien de la chambre d'agriculture l'a repéré en venant sur mon exploitation
 Un technicien d'une autre structure l'a repéré en venant sur mon exploitation
 Je n'en ai pas parlé

7. Quels événements ont suivi ?

- Un diagnostic global de mon exploitation a été réalisé pour mesurer les impacts de cette pratique.
 Un travail en groupe sur cette pratique a été effectué.
 D'autres agriculteurs sont venus visiter ma ferme pour en savoir plus.
 Je ne connais pas la suite.
 Autre (veuillez préciser)

8. Avez-vous déjà fait évoluer durablement vos pratiques à la suite d'un de ces tests ?

- Oui
 Non

* 9. Pour vous, quels sont les principaux facteurs qui favorisent le changement de pratiques en élevage? (3 réponses maximum)

- Les incitations économiques (exemple obtention d'un label, aides)
 Le conseil technique et la formation
 L'amélioration de la durabilité de mon exploitation
 L'idée de mieux protéger l'environnement
 L'amélioration du bien-être animal
 L'amélioration des conditions de travail sur l'exploitation
 La pression sociétale
 La dynamique d'échange territoriale : le partage d'expérience, les groupes
 L'envie de progresser moi même dans mon métier

* 10. Pour vous, quels sont les principaux freins aux changements de pratiques ? (3 réponses maximum)

- Les coûts supplémentaires
 Le manque de débouchés dans les filières avales
 Le manque de soutien en amont (coopérative, conseil technico-commercial...)
 Le manque de temps
 La prise de risque technique
 Le manque d'information

11. Quels outils de conseil ou d'information utilisez-vous ?

	Jamais	Parfois	Souvent
Je profite de la visite d'un technicien des chambres pour poser des questions	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je profite de la visite d'un technicien d'autres structures (coopératives, négociants, CIVAM, GAB...) pour poser des questions.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
J'appelle un technicien des chambres d'agriculture sans attendre son prochain passage pour poser des questions	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
J'appelle un technicien d'autres structures (coopératives, négociants, CIVAM, GAB ...) sans attendre son prochain passage pour poser des questions.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je m'informe dans le journal Terra	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je m'informe via d'autres journaux d'information	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
J'échange avec des voisins	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je participe à un groupe d'agriculteurs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je participe à des journées de formation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je participe à des salons, événements, portes ouvertes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je cherche sur internet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

* 12. Trouvez-vous les outils de communication des chambres d'agriculture adaptés ?

- Oui, très bien adaptés pour m'aider à faire évoluer mes pratiques
- Plutôt, mais les outils des autres prescripteurs (groupement de producteurs, négociants,...) m'aident également, voire davantage
- Non, les outils des autres prescripteurs (groupement de producteurs, négociants,...) m'aident d'avantage.
- Non

13. Qu'aimeriez-vous trouver de plus pour vous aider ?

Les médicaments dans votre élevage

* 14. Avez-vous déjà assisté à un événement/une formation des chambres sur le thème de la réduction de l'usage des médicaments ?

- Oui
 Non

* 15. Cochez parmi les propositions suivantes, les événements/formations auxquels vous avez participé :

- Journée de formation « Des bovins en bonne santé et moins d'antibiotiques »
 Stage « Vivre du lait dans une exploitation pérenne »
 Commission lait
 Demi-journée départementales 2015 « Prévenir plutôt que guérir » (Porcs)
 Formation "Je réduis l'usage des antibiotiques" ou "comment réduire l'usage des antibiotiques en production laitière"
 Porte Ouverte Innov'action
 Intervention d'un conseiller chambre dans un groupe
 Je ne sais plus mais j'ai déjà participé à un événement ou formation des chambres d'agriculture sur le sujet
 Je n'ai participé à aucun événement ou formation
 Autre (formations, salons...). Veuillez préciser :

16. Comment jugez-vous l'intérêt du contenu de cet/ces événement(s) par rapport à vos préoccupations ?

- Contenu très intéressant et utile pour moi
 Contenu moyennement intéressant
 Contenu peu intéressant pour moi
 Je ne sais pas

17. Cet/ces événement(s) étai(en)t-il accessible(s) ? (adapté à vos horaires, lieu accessible)

- Oui
 Non

18. Vous a-t-il/elle permis de faire évoluer vos pratiques ?

- Oui, j'ai changé mes pratiques en matière de médicaments peu après cet événement
 Pas directement, mais il a contribué à faire avancer ma réflexion et je ferai **sans doute** un changement bientôt
 Pas directement, mais il a contribué à faire avancer ma réflexion et je ferai **peut-être** un changement bientôt
 Non, cet événement ne m'a pas fait changer de pratiques

19. Si oui, pouvez-vous citer l'évolution de pratique que vous avez réalisée ou que vous pensez réaliser prochainement ?

Plan Ecoantibio

* 20. Connaissez-vous le plan Ecoantibio ?

- Oui, j'en ai entendu parler
- Oui et je connais ses objectifs, son fonctionnement, les actions mises en place
- Non

21. Si oui, comment en avez-vous eu connaissance ?

- Par un technicien ou une publication de la chambre d'agriculture
- Par un technicien ou une publication d'un autre acteur agricole
- En discutant dans un groupe ou avec mes voisins
- Par un évènement auquel j'ai assisté
- Par internet ou les médias
- Autre (veuillez préciser)

22. Quels acteurs identifiez-vous derrière le plan Ecoantibio ?

- Le ministère de l'agriculture
- Les chambres d'agriculture
- Le GTV (Groupement technique vétérinaire)
- L'IDEELE, L'institut de l'élevage
- Autre (veuillez préciser)

23. Si vous connaissez le plan Ecoantibio, pensez-vous qu'il soit de nature à faire évoluer les pratiques en matière d'usage des antibiotiques en élevage ?

- Oui
- Non

24. Si oui, pouvez-vous expliquer ?

25. Pour vous, les actions des chambres d'agriculture sur la réduction des médicaments en élevage et les actions mises en place dans le cadre du plan Ecoantibio ...

- Sont les mêmes.
- Ont chacune une organisation propre mais peuvent être liées (sujets complémentaires, intervention des différents acteurs...)
- Ont les mêmes objectifs mais sont indépendantes.
- N'ont pas les mêmes objectifs et n'ont rien à voir.
- Je ne sais pas

L'agroécologie et vous

* 26. Connaissez-vous l'agroécologie ?

- Oui
 Non

* 27. Connaissez-vous l'Agriculture Ecologiquement Intensive (AEI) ?

- Oui
 Non

* 28. Connaissez-vous l'Agriculture Écologiquement Performante (AEP) ?

- Oui
 Non

* 29. Pour vous, y-a-t-il une différence entre ces trois notions ?

- Non, elles ont le même sens
 Il y a quelques différences
 Elles sont totalement différentes

30. Classez ces expressions de la plus représentative à la moins représentative selon vous de l'agroécologie:

<input type="text"/>	Une nouvelle méthode d'apprentissage
<input type="text"/>	Une discipline scientifique
<input type="text"/>	L'écologie mélangée à l'agriculture
<input type="text"/>	Un mouvement social
<input type="text"/>	Le retour de pratiques anciennes
<input type="text"/>	L'élaboration de nouvelles pratiques
<input type="text"/>	Concilier viabilité économique, environnementale et sociale

31. Est-ce une notion sur laquelle vous échangez avec vos voisins ou votre entourage ?

- Jamais
 Parfois
 Souvent

32. Est-ce une notion que vous prenez en compte dans vos réflexions, lors de prises de décisions ?

- Jamais
- Parfois
- Souvent

Commentaires finaux

33. Vous pouvez ici apporter tous les commentaires supplémentaires que vous avez en lien avec nos questions :



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»

EVALUATION ACCOMPAGNEE DES ACTIONS « AGROECOLOGIE » DU PRDAR 2014-2020 – REGION BRETAGNE

Le **Programme Régional de Développement Agricole et Rural (PRDAR)** est un programme pluriannuel qui fixe les objectifs du développement agricole pendant 7 ans. Il est composé de plusieurs Actions Élémentaires (AE) sur des thèmes variés.

Il est demandé aux Chambres d'agriculture de procéder à une évaluation d'au moins une action majeure à mi-parcours du programme.

La priorité de la programmation 2014-2020 du PRDAR est portée sur l'**AGROECOLOGIE**. La présente évaluation portera sur trois objectifs représentatifs de cette priorité :

- **Réduire les médicaments en élevages**
- **Développer et valoriser la biodiversité fonctionnelle**
- **Faire émerger et accompagner les dynamiques collectives**

Elle se déroulera de **février 2017 à septembre 2017 (hors valorisation des résultats)**.

Ses objectifs

L'évaluation s'appuiera sur l'analyse de la période 2014-2016, et aura pour objectif de **proposer des recommandations d'évolution** sur la période 2017-2020 afin de conforter les points forts et améliorer les points faibles qui auront été mis en évidence, par exemple en matière d'efficacité, de gouvernance ou encore de cohérence interne ou externe du programme.

Son organisation

Le dispositif choisi pour cette évaluation est celui de l'**évaluation accompagnée**. Il repose sur une équipe interne aux Chambres d'Agriculture, renforcée par un(e) stagiaire, et appuyée par un cabinet externe notamment sur les aspects méthodologiques. Cette équipe réunie en **comité technique** est chargée de la mise en œuvre opérationnelle de l'évaluation.

Ses différents membres s'engagent dans la réalisation de l'évaluation à respecter la **pluralité** des points de vue ainsi que **l'anonymat** des propos recueillis². Les résultats seront **valorisés auprès de tous les acteurs concernés** et de façon **transparente**.

Un **comité de pilotage**, constitué d'un membre des principales familles du COREDEF (Comité d'orientation Recherche-Développement-Formation), est constitué et se réunira trois fois sur la période dédiée. Il est **force de propositions** et a un rôle de **suivi de l'évaluation via une participation active** lors des différentes réunions. Il pourra faciliter la collecte des informations lors des sollicitations qui pourront être faites à ses membres.

Vous serez peut-être sollicité pour contribuer à cette évaluation en donnant votre avis dans le cadre d'un questionnaire en ligne ou d'une interview. Merci dans ce cas de réserver le meilleur accueil à notre stagiaire, Coline DIEVAL.

Jean-Hervé CAUGANT
Elu CRAB en charge de l'agroécologie

Bernard LE VIOL
Directeur-adjoint CRAB en chargé du PRDAR

² Et plus généralement à respecter les principes de la Charte de l'Évaluation des Politiques et Programmes Publics élaborée par la Société Française de l'Évaluation (<http://www.sfe-asso.fr/evaluation/charte-evaluation>)

Annexe 10 : Indicateurs de réalisation de l'AE 1 pour les années 2014, 2015 et 2016

2016		OO 1.1	OO 1.2	OO 1.3	OO 1.4	OO 1.5	OO 1.6	Total AE1
Essais	parcelles en réseau			22		35		57
	Exploitations en réseau			0		20		20
	Essais station			3		2	7	12
Articles	TerrA	4		23			2	29
	Autres	2		0	4		7	13
	Total	6		23	4	57	9	99
Dossier	TerrA			5				5
	Autres			0			4	4
	Total	0		5			4	9
Outils	Guides - fiches		8	20			2	30
	bulletins			160				160
	diaporamas	5		1	1	2		9
	Outils informatique vidéo			0				0
	Autre	3	4	1	3		14	25
	Total	8	12	182	4	2	16	224
Opérations de diffusion	Nombre de journées			1		1		2
	Public touché			300		15		315

2015		OO 1.1	OO 1.2	OO 1.3	OO 1.4	OO 1.5	OO 1.6	Total AE1
Essais	parcelles en réseau					39	15	54
	Exploitations en réseau				106	20		126
	Essais station					2	4	6
Articles	TerrA	22	4	13	3	2	8	52
	Autres	4	4	0	4	1	0	13
	Total	26	8	13	7	3	8	65
Dossier	TerrA	0	0	6	1	0	0	7
	Autres	9	10	0	1	0	0	20
	Total	9	10	6	2	0	0	27
Outils	Guides - fiches	25	0	23	1	2	41	92
	bulletins	0	0	0		0	0	0
	diaporamas	5	13	4	8	0	0	30
	Outils informatique vidéo	0	0	0	4	0	0	4
	Total	30	13	27	13	2	41	126
Opérations de diffusion	Nombre de journées				6	1	17	24
	Public touché				234	97	2047	2378

2014		OO 1.0	OO 1.1	OO 1.2	OO 1.3	OO 1.4	OO 1.5	OO 1.6	Total AE1
Essais	parcelles en réseau	0	2	15	14	0	68		99
	Exploitations en réseau	0	12	35	0	46	20		113
	Essais station	0	7	8	3	3	2		23
Articles	TerrA	0	15	3	10	1	2		31
	Autres	0	3	8	0	0	0		11
	Total	0	18	11	10	1	2	0	42
Dossier	TerrA	0	3	2	5	1	1		12
	Autres	0	0	0	0	1	0		1
	Total	0	3	2	5	2	1	0	13
Outils	Guides - fiches	2	28	11	43	7	5		96
	bulletins	0	30	0	164	7	0		201
	diaporamas	2	4	7	3	2	0		18
	Outils informatique vidéo	1	0	1	0	0	0		2
	Total	5	62	19	210	16	5	0	317
Opérations de diffusion	Nombre de journées	57	2	4	1	1	0		65
	Public touché	7216	199	942	705	130	0		9192

	Diplôme : Ingénieur Agronome Spécialité : Génie de l'environnement Spécialisation / option : Agricultures Durables et développement Territorial Enseignant référent : Catherine LAIDIN
Auteur(s) : Coline DIEVAL	Organisme d'accueil : Chambre d'Agriculture de Bretagne
Date de naissance* : 29/10/1994	Adresse : Avenue du général Borgnis Desbordes 56000 Vannes
Nb pages : 84 Annexe(s) : 10	
Année de soutenance : 2017	Maître de stage : Jean-Yves PORHIEL
Titre français : Evaluation Accompagnée des actions agroécologie du Programme Régional de Développement Agricole et Rural 2014-2020 de Bretagne	
Titre anglais : Supported evaluation of the actions about Agroecology of the Britain Chamber of Agriculture's Regional, Rural and Agricultural Development Program (PRDAR) 2014-2020	
Résumé (1600 caractères maximum) : Le Programme régional de Développement Agricole et Rural (PRDAR) est un programme pluriannuel, financé par le CasDar et qui permet aux Chambres d'Agriculture de remplir une partie de leurs missions de développement. Il s'inscrit dans le programme national de DAR mais aussi dans les orientations des politiques agricoles nationales, européennes et régionales orientées aujourd'hui vers l'agroécologie pour accompagner la transition du monde agricole. L'évaluation d'une partie de ce programme analyse sa contribution au développement de l'agroécologie en Bretagne sur les critères d'efficacité, de cohérence interne des actions avec les objectifs initiaux mais aussi externe et de pertinence, avec la méthodologie de l'évaluation accompagnée. Les résultats montrent principalement la nécessité de recentrer les équipes sur les objectifs initiaux de chaîne d'action et de méthodologie de travail, de mettre en œuvre des actions d'accompagnement, de diffusion de références et de repérage plus adaptées aux besoins de terrain, le tout en lien avec les méthodes et pratiques agroécologiques. Un ensemble de recommandations est développé en phase finale de l'évaluation.	
Abstract (1600 caractères maximum) : The Regional Rural and Agricultural Development Program is a multi-year program, financed by the Casdar and that allows the Chambers of Agriculture to fulfill part of their development's missions. It falls within the national program but also within the national, European and regional orientations of agricultural policy, that are today oriented towards agroecology to support agricultural world's transition. This evaluation analyses how this program contributes to the development of agroecology in Brittany: effectiveness, interne coherency with initial goals, extern coherency and relevance with supported evaluation's methods. Results show the need to redirect initial goals (actions chain, methodology) with the staff, to provide better support, to transfer references and identify innovations with techniques more adapted and link to the agroecological methods and practices. A set of recommendations is developed at the end of the evaluation.	
Mots-clés : Evaluation, Agroécologie, Programme, Développement Agricole, Chambre d'Agriculture Key Words: Evaluation, Agroecology, Program, Agricultural development, Chamber of agriculture	

